

A stylized, light gray graphic of a hand holding a globe. The hand is composed of several curved, overlapping shapes that suggest fingers and a palm. The globe is represented by a large, curved shape that the hand appears to be supporting from below. The overall style is clean and modern.

Tableau d'indicateurs de développement durable

Supplément au troisième Rapport
fédéral sur le développement durable

Task force développement durable

Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public.

Le BFP réalise des études sur les questions de politique économique, socio-économique et environnementale. A cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions. Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du parlement, des interlocuteurs sociaux, ainsi que des institutions nationales et internationales.

Le BFP assure à ses travaux une large diffusion. Les résultats de ses recherches sont portés à la connaissance de la collectivité et contribuent au débat démocratique.

En vertu de la loi du 5 mai 1997 *relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable*, le Bureau fédéral du Plan est chargé de la rédaction du Rapport fédéral sur le développement durable et de la préparation de l'avant-projet du Plan fédéral de développement durable. La Task Force Développement durable constitue le groupe qui, sous la direction et la responsabilité du BFP, élabore notamment les Rapports fédéraux depuis janvier 1998.

Les membres de la Task Force Développement durable ayant participé à la réalisation de ce Supplément du troisième Rapport fédéral sont: Patricia Delbaere, Jean-Maurice Frère, Nadine Gouzée (coordinatrice), Alain Henry, Sebastien Storme, Andy Vandevyvere, Sylvie Varlez, Natacha Zuinen.

Le secrétariat a été assuré par Julie Chantry. Chantal Vandevoorde, Patricia Van Brusselen, Alfons Arijs, Dominique Buysse, Christelle Castelain et Eric Janssens ont participé à la traduction. Alexandra Vandevlede, stagiaire, a aussi participé à la traduction du document. Adinda De Saeger a participé à la mise en page du document. La société Aanzet/Making Magazines a créé les pictogrammes.

Internet

URL: <http://www.plan.be>

E-mail: contact@plan.be

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Impression: SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie

Editeur responsable: Henri Bogaert

Dépôt légal: D/2005/7433/36

La Task Force Développement durable remercie pour leur collaboration à la rédaction des fiches: Monsieur B. Bayot (Réseau financement alternatif), Madame B. Biatour (BFP), Monsieur F. Bossier (BFP), Monsieur P. Cornut (ULB), Monsieur H. De Beer (SPP-DD), Madame M. Delanoy (SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement), Monsieur W. Demarré (DVZ - Departement voor Zeevisserij), Monsieur C. Demuth (CELINE - Cellule interrégionale de l'Environnement), Madame T. Dubois (BFP), Madame N. Fasquelle (BFP), Madame F-J. Festjens (BFP), Madame A. Franklin (Coordinator - Capacity building for biodiversity Royal Belgian Institute of Natural Sciences), Madame N. Fraselle (UCL), Madame V. Gilbert (SPF emploi), Madame D. Gusbin (BFP), Monsieur K. Hendricks (BFP), Monsieur B. Kestemont (INS), Madame M. Lambrecht (BFP), Monsieur P. Lelie (SPF sécurité sociale), Monsieur M. Looman (SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement), Monsieur W. Moens, (SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement), Monsieur F. Redant (DVZ- Departement voor Zeevisserij), Madame C. Rousseau (CRIOC), Monsieur S. Scory (MUMM région flamande), Madame S. Van Rokeghem (Oasis-allergies), Monsieur G. Vandille (BFP), Madame I. Vanhaevre (CRIOC), Monsieur E. Verhaegen (INS). Malgré les relectures extérieures, l'équipe assume naturellement toute la responsabilité des éventuelles erreurs commises.

Table des matières

Avant-propos	1
I. Bilan synthétique du tableau d'IDD	3
II. Construction du tableau d'IDD	11
II.1 Sélection des IDD	11
II.2 Classement des IDD	12
II.2.1 DPSIR	12
2.1.1 Classement selon le DPSIR	13
II.3 Définition des IDD	14
II.4 Présentation des IDD	18
III. Tableau d'indicateurs de développement durable basés sur les deux premiers Rapports fédéraux	19
III.1 Forces motrices	19
1 Population par classe d'âge	20
2 Nombre et structure des ménages	22
3 Croissance économique - Produit intérieur brut	24
4 Consommation de produits labellisés	26
5 Production selon des normes environnementales et sociales	28
6 Consommation et production d'énergies renouvelables	30
7 Consommation de pesticides	32
8 Production de plantes génétiquement modifiées	34
9 Consommation d'énergie par habitant	36
10 Consommation d'eau par habitant	38
11 Intensité énergétique de l'économie	40
12 Intensité en transport routier de l'économie	42
III.2 Pressions sur les capitaux	45
13 Durée effective annuelle du travail	46
14 Prévalence du stress au travail	48
15 Fumeurs selon le genre et selon le niveau d'instruction	50
16 Emissions de gaz à effet de serre	52
17 Emissions de substances polluantes dans l'atmosphère	54
18 Emissions de métaux lourds dans l'air et dans l'eau	56
19 Emissions d'azote dans l'eau	58
20 Production de déchets municipaux	60
21 Investissement physique des entreprises et des administrations publiques	62
22 Investissement financier éthique	64

III.3	Etat des capitaux	67
23	Pauvreté	68
24	Emploi	70
25	Chômage	72
26	Chômage de longue durée	74
27	Espérance de vie et espérance de vie en bonne sante à la naissance	76
28	Prévalence de l'asthme chez les enfants	78
29	Malades de l'amiante	80
30	Espèces menacées	82
31	Stocks de poissons commerciaux à l'intérieur des valeurs de précaution	84
32	Concentration d'ozone troposphérique	86
33	Capital physique	88
34	Dette des ménages	90
35	Dette publique	92
III.4	Réponses politiques	95
36	Contenu des deux premiers Plans fédéraux de développement durable	96
37	Mise en œuvre du PFDD 2000-2004	98
38	Réactions des organisations de la société civile à la consultation publique sur les Plans fédéraux de développement durable	100
39	Dépenses de recherche et développement des pouvoirs publics	102
40	Dépenses de sécurité sociale	104
41	Recettes de sécurité sociale	106
42	Dépenses publiques liées à l'environnement	108
43	Recettes publiques liées à l'environnement	110
44	Aide officielle au développement	112
IV.	Liste des sigles utilisés dans le rapport	115
V.	Bibliographie	117

Avant-propos

Ce tableau d'Indicateurs de Développement durable (IDD) est le "Supplément IDD" du troisième *Rapport fédéral sur le développement durable*. Il complète l'exécution de la mission de description, d'analyse et d'évaluation de la situation qui a été confiée aux Rapports fédéraux de développement durable du Bureau fédéral du plan par la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable.

Ce supplément au troisième Rapport fédéral propose une liste de 44 IDD fondés sur des données scientifiques et structurés selon une méthode commune. La plupart de ces IDD furent présentés et utilisés dans les deux premiers Rapports fédéraux. Certains ont été adaptés pour tenir compte des avancées scientifiques. D'autres ont été ajoutés pour que le tableau couvre mieux les composantes sociale, environnementale, économique et institutionnelle d'un développement durable.

Ces IDD donnent une information sur des grandes tendances sociales, environnementales, économiques et institutionnelles qui caractérisent le développement de la Belgique depuis une trentaine d'années. Ces tendances concernent autant des flux relatifs aux activités courantes de la population que des stocks de capitaux humain, environnemental et économique. Une telle liste peut faciliter la communication en matière de développement durable et nourrir le processus de prise de décision sur ce sujet en Belgique.

La publication de cette liste d'indicateurs contribue donc à répondre à la demande de la société civile sur ce sujet: *"Pour assurer la dynamique du développement durable, la Belgique doit se doter d'un tableau de bord national. Ce tableau de bord reprendra une série d'indicateurs clés, permettant de déterminer si la Belgique se dirige vers un développement durable"* (CFDD, 2004).

Néanmoins, cette liste ne couvre pas toutes les problématiques de développement durable, ni toutes les priorités politiques. C'est pourquoi le mot "tableau" est utilisé pour la décrire et non le concept "tableau de bord".

La première partie de ce document présente un bilan agrégé du tableau des indicateurs de développement durable. Sa construction est expliquée dans la deuxième partie et son contenu est détaillé dans la troisième partie.

I. Bilan synthétique du tableau d'IDD

La première partie de ce document présente un bilan agrégé des informations fournies par ce tableau d'IDD. Ce bilan donne une vue d'ensemble de l'évolution de ces IDD vers les objectifs de développement durable depuis 1990. Mais toute interprétation de ce bilan doit être consolidée sur le plan méthodologique et analytique à l'aide des informations spécifiques à chaque indicateur et figurant dans chacune des fiches de la troisième partie de ce "Supplément IDD".

Les évolutions observées à partir de 1990 sont évaluées ici selon deux critères transversaux. Le degré de satisfaction de ces deux critères est symbolisé par des pictogrammes météorologiques:

- critère 1: les progrès réalisés vers les Objectifs de développement durable (ODD) qui sont décrits sur les fiches de chaque IDD;
- critère 2: les progrès réalisés vers les "cibles" quantifiées et assorties d'échéances qui ont converti certains ODD en objectifs intermédiaires.

Le critère de progrès réalisés vers les objectifs (critère 1) est le plus fréquemment utilisé dans les publications relatives aux IDD. Il s'agit d'objectifs globalement reconnus dans un contexte de développement durable. Le critère de progrès réalisés vers les cibles plus précises (critère 2), ne peut être utilisé que lorsqu'une cible quantifiée et datée a été définie au niveau politique. Ce critère 2 fournit donc plus de précisions sur la tendance présentée par l'IDD. Parmi les 44 IDD du bilan proposés dans cette section, seuls 11 IDD, soit un quart d'entre eux, comportent une cible relativement précise.

Dans la colonne relative au critère 1, le bilan présente une quinzaine de soleils qui indiquent que ces 15 IDD évoluent dans la direction de leurs ODD. Neuf d'entre eux ne comportent pas de cible mais 6 d'entre eux en ont une. Parmi ces 6 IDD, seul l'un d'entre eux (les *Emissions de métaux lourds dans l'air et dans l'eau*), a une évolution favorable qui est confirmée dans la colonne relative au critère 2.

Le bilan comporte aussi, dans la colonne relative au critère 1, six signes d'orage qui indiquent que l'IDD évolue dans le sens opposé à son ODD. Cinq d'entre eux ne comportent pas de cible mais un d'entre eux en a une. Cette cible est: *Réduire la consommation d'énergie de 7,5 % en 2010 par rapport à 1990* (Plan fédéral DD 2000-2004).

Le bilan montre enfin que 9 indicateurs sont en situation de statu quo par rapport à leurs ODD. Seuls deux d'entre eux ont une cible claire et il s'agit dans les deux cas d'une cible fondée sur le plan scientifique ou politique: l'IDD relatif aux *Emissions de gaz à effet de serre* et celui relatif aux dépenses publiques pour l'*Aide publique au développement*. Mais dans les deux cas, il est constaté que le prolongement de la tendance en cours depuis 1990 ne permettra pas d'atteindre la cible chiffrée dans les délais prévus.

Ce bilan confirme ainsi les conclusions des deux premiers Rapports fédéraux sur le fait que l'évolution de la Belgique fédérale vers un développement durable reste fortement marquée par l'incertitude. Le bilan suggère aussi deux commentaires relatifs aux cibles:

- l'absence de cible fondée et de suivi de l'IDD peut contribuer à un manque de surveillance des progrès réalisés vers les objectifs;
- la présence d'une cible volontariste sans fondement scientifique (ex: la cible chiffrée et datée relative à la consommation totale d'énergie) peut prêter à confusion sur l'ODD souhaité, voire même le décrédibiliser.

Par ailleurs, la présence d'une cible ayant un fondement scientifique mais sans définition à l'aide d'un IDD précis pouvant être suivi régulièrement n'aide pas à surveiller les progrès réalisés vers les objectifs. C'est le cas par exemple de l'indicateur relatif aux espèces menacées: bien qu'il existe une cible (*Mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité d'ici 2010* - Conseil européen

de Göteborg et §44 du Plan de Johannesburg), les données ne permettent pas d'apprécier l'évolution dans le temps vers la réalisation de cet objectif.

Ce bilan agrégé du tableau d'IDD permet aussi de tracer et d'évaluer certaines évolutions des composantes économique, sociale et environnementale qui caractérisent le développement en Belgique. Cette évaluation, composante par composante, est basée sur les indicateurs de pressions et d'état qui sont spécifiques à chacune de ces composantes. Cette évaluation suggère que c'est la composante économique qui se porte le mieux, suivie tout d'abord par la composante sociale et ensuite seulement par la composante environnementale.

- Pour les IDD environnementaux, l'évaluation faite à l'aide des 2 critères transversaux décrits ci-dessus confirme les conclusions de nombreuses études internationales (Environmental sustainability index¹, The maple leaf in the OECD²...) attribuant un mauvais score environnemental à la Belgique. En effet, parmi les 4 IDD de pressions environnementales et les 3 IDD d'état de l'environnement, seul un IDD évolue vers son ODD et a atteint sa cible (émissions de métaux lourds dans l'air et dans l'eau). Les autres IDD n'évoluent pas vers leurs ODD (critère 1) et/ou leur évolution ne leur permet pas d'atteindre leur cible (critère 2).
- Pour les IDD sociaux, la situation est plus variée. Parmi les 3 indicateurs de pressions sociales et les 10 indicateurs d'état du capital humain, 4 indicateurs évoluent vers leurs ODD. Mais dans un cas (le taux d'emploi), les progrès ne sont pas suffisants pour atteindre la cible. Par ailleurs, 3 indicateurs évoluent dans un sens opposé à leurs ODD et un indicateur présente un statu quo par rapport à son ODD. C'est essentiellement dans le domaine du travail que ces évolutions peu favorables sont observées (stress au travail, taux de chômage et taux de chômage de longue durée).
- Pour les IDD économiques, l'évolution observée depuis 1990 est plus favorable. Parmi les 2 indicateurs de pressions économiques et les 3 indicateurs d'état du capital économique, 4 indicateurs évoluent vers leurs ODD. Mais dans un cas (la dette des administrations publiques), les progrès ne sont pas suffisants pour atteindre la cible. Un indicateur évolue dans un sens opposé à son ODD. Il s'agit de la dette des ménages.

1. Global Leaders of Tomorrow Environment (2002).
2. David Suzuki Foundation (2005).

Fonction dans le DPS(1)R	N° de la fiche	Nom de l'IDD	Description de l'ODD	Critère 1: Tendence relative à l'ODD	C: libellé de la cible et source PC: manque d'une cible spécifique	Critère 2: chance d'atteindre la cible
FM démographiques	1	Population par classes d'âge	/	/	/	/
	2	Nombre et structure des ménages	/	/	/	/
FM économiques	3	Produit intérieur brut	Croissance économique durable (= soutenable ou viable mais pas a priori soutenue)		PC	-
	4	Consommation de produits labellisés	Changement des modes de consommation et de production non durables	*	C: Atteindre une part du marché des produits labellisés de 4 % pour 2003 (PFDD 2000-2004)	
	5	Production réalisée selon des normes environnementales et sociales	Changement des modes de consommation et de production non durables		PC	-
	6	Consommation et production d'énergies renouvelables	Utilisation maximale de l'énergie provenant de ressources renouvelables		C: Fournir 6 % d'électricité d'origine renouvelable en 2010 (Directive européenne) et 2 % d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie primaire en 2010 (PFDD 2000-2004) ou 20 % en 2020 (PFDD 2004-2008)	
	7	Consommation de pesticides	Elimination des pesticides nuisant à la santé		PC	-
	8	Production de plantes génétiquement modifiées	?	?	PC	-
Indicateurs de liaisons entre des forces motrices	9	Consommation d'énergie par habitant	Consommation d'énergie par habitant limitée à un niveau soutenable		C: Réduire la consommation d'énergie de 7,5 % en 2010 par rapport à 1990 (PFDD 2000-2004)	
	10	Consommation d'eau par habitant	Consommation d'eau par habitant limitée à un niveau soutenable		PC	-
	11	Intensité énergétique	Découplage entre PIB et nuisances liées à la consommation d'énergie		PC	-
	12	Intensité en transport routier	Mobilité satisfaite par des modes de transport soutenables; découplage entre PIB et nuisances liées au transport		PC	-

Fonction dans le DPS(IR)	N° de la fiche	Nom de l'IDD	Description de l'ODD	Critère 1: Tendance relative à l'ODD	C: libellé de la cible et source PC: manque d'une cible spécifique	Critère 2: chance d'atteindre la cible
Pressions sur le capital humain	13	Durée du travail dans le secteur marchand	?	?	PC	-
	14	Stress au travail	Absence de stress excessif		PC	-
	15	Fumeurs selon le genre et selon le niveau d'instruction	Réduction du nombre de fumeurs ciblées sur les jeunes et les femmes enceintes		PC	-
Pressions sur le capital environnemental	16	Emissions de gaz à effet de serre	Stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ^a		C: Réduire de 7,5 % les émissions de GES d'ici 2008-2012 par rapport au niveau de 1999, soit des émissions de 133 Mt en moyenne entre 2008 et 2012 (Protocole de Kyoto)	
	17	Emissions de substances polluantes dans l'atmosphère	Arrêt des émissions de substances polluantes dans l'atmosphère		C: Réduire les émissions de COV de 56 % , celles de NOx de 47 % , celles de SO ₂ de 72 % entre 1990 et 2010 (Protocole de Göteborg)	
	18	Emissions de métaux lourds dans l'air et dans l'eau	Arrêt des émissions de métaux lourds dans l'air et dans l'eau		C: Réduire les émissions de 70 % pour 1995 par rapport au niveau de 1985 (troisième Conférence de la mer du Nord)	
	19	Emissions d'azote dans l'eau	Arrêt des émissions d'azote dans l'eau		C: Réduire les émissions d'azote de 50 % pour 1995 par rapport au niveau de 1985 (deuxième Conférence de la mer du Nord)	
	20	Production de déchets municipaux	Niveau de déchets municipaux conforme à une gestion soutenable		PC	-
	21	Investissement physique des entreprises et des administrations publiques	Investissements stimulant une croissance soutenable		PC	-
22	Investissement financier éthique	Généralisation des produits financiers éthiques		PC	-	

Fonction dans le DPS(I)R	N° de la fiche	Nom de l'IDD	Description de l'ODD	Critère 1: Tendence relative à l'ODD	C: libellé de la cible et source PC: manque d'une cible spécifique	Critère 2: chance d'atteindre la cible
Etat du capital humain	23	Pauvreté	Éradication de la pauvreté		PC	-
	24	Emploi	Généralisation de la possibilité d'accès à un emploi stable et décent		C: Augmenter le taux d'emploi global à 70 % avant 2010 (Conseil européen de Lisbonne)	
	25	Chômage	Réduction du chômage au niveau socialement acceptable		PC	-
	26	Chômage de longue durée	Élimination du chômage de longue durée		PC	-
	27	Espérance de vie à la naissance et espérance de vie en bonne santé	Allongement de l'espérance de vie jusqu'au niveau socialement souhaitable		PC	-
	28	Prévalence de l'asthme chez les enfants	Réduction continue de la prévalence de l'asthme	*	PC	-
	29	Malades dûs à l'amiante	Réduction continue du nombre de malades dus à l'amiante		PC	-
Etat du capital environnemental	30	Espèces menacées	Conservation de la diversité biologique, utilisation durable de ses éléments et partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques ^b	*	C: Mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité d'ici 2010 (Conseil européen de Göteborg)	*
	31	Stocks de poissons commerciaux à l'intérieur des valeurs de précaution	Élimination de la surpêche et préservation de la diversité marine		PC	-
	32	Concentrations de précurseurs d'ozone	Concentrations de précurseurs d'ozone ne dépassant pas le seuil d'effet sur la santé		PC	-
Etat du capital économique	33	Stock net de capital fixe	Accroissement des stocks de capital physique dans les secteurs d'activités soutenables		PC	-
	34	Dettes des ménages	Réduction de l'endettement des ménages à un niveau socialement acceptable		PC	-
	35	Dettes des administrations publiques	Réduction de la dette publique à un niveau soutenable		C: Atteindre un ratio de 60 % entre la dette publique et le PIB comme limite à ne pas dépasser (Traité de Maastricht)	

Fonction dans le DPS(IR)	N° de la fiche	Nom de l'IDD	Description de l'ODD	Critère 1: Tendence relative à l'ODD	C: libellé de la cible et source PC: manque d'une cible spécifique	Critère 2: chance d'atteindre la cible
Réponses politiques: stratégie fédérale de DD: contenu, mise en œuvre et qualité	36	Contenu des Plans fédéraux de DD: classement des mesures des deux premiers plans selon les thèmes	/	/	/	/
	37	Mise en œuvre du 1er Plan	/	/	/	/
	38	Réactions des organisations de la société civile aux enquêtes publiques sur le Plan fédéral de DD	/	/	/	/
Réponses politiques: budget/ finances publiques	39	Dépenses de R&D financées par les pouvoirs publics	Quantité et contenu de R&D publics compatible avec les exigences d'une croissance durable		PC	-
	40	Dépenses de sécurité sociale	/	/	/	/
	41	Recettes de sécurité sociale	/	/	/	/
	42	Dépenses pour la protection de l'environnement	/	/	/	/
	43	Recettes environnementales	/	/	/	/
	44	Dépenses pour l'Aide officielle au développement (= AOD totale + ventilation par thème)	Niveau de l'APD compatible avec un développement durable à l'échelle mondiale		C: Consacrer 0,7 % du PIB à l'aide au développement officielle d'ici 2010 (PFDD 2004-2008)	

- a. Objectif ultime de la Convention - cadre des Nations unies sur les changements climatiques (1992), formulé dans l'Article 2 qui poursuit: "Il conviendra d'atteindre ce niveau dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable".
- b. Ces objectifs sont formulés dans l'Article premier de la Convention sur la diversité biologique (1992) qui poursuit: "(...) notamment grâce à un accès satisfaisant aux ressources génétiques et à un transfert approprié des techniques pertinentes, compte tenu de tous les droits sur ces ressources et aux techniques, et grâce à un financement adéquat".

Légende du bilan synthétique des IDD

Le **critère 1** relatif au lien entre la tendance de l'IDD et les objectifs de développement durable (ODD) comporte trois cas possibles représentés par les pictogrammes suivants.

Critère 1	
Evolution de l'indicateur vers les objectifs de DD	
Status quo de l'indicateur ^a par rapport aux objectifs de DD	
Evolution de l'indicateur dans le sens opposé aux objectifs de DD	

a. Soit l'indicateur a gardé la même valeur, soit il a oscillé autour d'une valeur moyenne.

Les symboles suivants servent à décrire d'autres informations relatives à l'IDD:

*	Absence de séries temporelles (observation ponctuelle)
/	Suivi nécessaire mais pas d'évaluation possible de la tendance
?	Débat sur la problématique rendant impossible l'évaluation de la tendance
C	Une cible a été adoptée par les autorités politiques. La 6 ^{ème} colonne en donne l'énoncé avec la source du document dans lequel cette cible a été formulée
PC	Aucune cible n'a été adoptée par les autorités politiques. La 6 ^{ème} colonne commente cette absence de cible

Le **critère 2** relatif à la mise en œuvre de cibles chiffrées et datées s'applique aux indicateurs pour lesquels une telle cible a été adoptée par des autorités publiques. Ce critère exprime la probabilité de réalisation de la cible (est-ce que la tendance observée depuis 1990 permettra d'atteindre la cible dans les délais prévus ?) et comporte deux cas possibles. Ceux-ci sont représentés par deux pictogrammes proches de ceux utilisés pour le critère 1 mais modifiés car ils se réfèrent à la cible et non à l'ODD.

Critère 1	Critère 2
Si amélioration de l'indicateur 	Le prolongement de la tendance en cours depuis 1990 permettra d'atteindre la cible chiffrée dans les délais prévus 
	Le prolongement de la tendance en cours depuis 1990 ne permettra pas d'atteindre la cible chiffrée dans les délais prévus 
Si status quo de l'indicateur 	Le prolongement de la tendance en cours depuis 1990 ne permettra pas d'atteindre la cible chiffrée dans les délais prévus 
Si dégradation de l'indicateur 	Le prolongement de la tendance en cours depuis 1990 ne permettra pas d'atteindre la cible chiffrée dans les délais prévus 

II. Construction du tableau d'IDD

Un indicateur est une représentation synthétique ou simplificatrice de données pertinentes sur la situation ou l'évolution d'un phénomène. Les indicateurs sont des outils de communication et d'aide à la préparation de la décision. Ils peuvent être construits à tous les niveaux de décision (international, national...).

Les *indicateurs de développement durable (IDD)* jouent également ce rôle de représentation, de communication et d'aide à la préparation des décisions. Ils permettent, comme tous les indicateurs, de mesurer les évolutions sociales, environnementales et économiques. Ils mesurent tant celles des flux que celles des stocks. Mais les IDD cherchent surtout à détecter les interactions entre ces évolutions parce que la qualité de ces interactions détermine les possibilités futures du développement de la société.

Les indicateurs de développement durable sont destinés tout autant au grand public qu'aux décideurs au plus haut niveau. Ils pourraient d'ailleurs être appelés "indicateurs pour la communication et la préparation de la prise de décision en faveur d'un développement durable"¹. Ils sont souvent présentés dans une liste couvrant les grandes composantes d'un développement durable.

Cette deuxième partie du document explique la méthode suivie pour élaborer le tableau d'indicateurs de développement durable présenté dans cette publication. Elle explique comment ont été sélectionnés (II.1), classés (II.2), définis (II.3) et présentés (II.4) les 44 IDD dont un bilan synthétique a été proposé dans la partie I et dont des fiches analytiques sont livrées dans la partie III.

II.1 Sélection des IDD

Informé sur l'état de la situation en matière de développement durable est un défi parce que cette matière est aussi vaste que complexe. Cette tâche requiert en principe de très nombreux indicateurs. Néanmoins, pour transmettre des messages clairs, le nombre d'indicateurs de développement durable (IDD) doit être limité et la raison d'être de chaque indicateur doit être justifiée. La construction d'une liste d'IDD requiert donc une méthode de sélection et une façon de structurer l'information.

La liste d'IDD présentée dans ce tableau est basée sur trois types de travaux menés par des experts de la Task force développement durable depuis le milieu des années '90. Il s'agit de la participation aux travaux internationaux sur les listes d'IDD construites par l'ONU et l'Union européenne², de la construction des bases d'IDD des deux premiers Rapports fédéraux de développement durable et du développement d'une expertise sur les modèles et fonctions relatifs aux IDD³.

-
1. Cette approche des indicateurs pour un développement durable est plus détaillée dans les travaux publiés dans Gouzée et al. (1999) et dans Zuinen N. (2004).
 2. Voir les rapports des réunions internationales sur les IDD organisées à Gand: Gouzée N. & al (1995) et Bureau fédéral du plan (1996), ainsi que le Working Paper sur les IDD: Zuinen N. (2004).
 3. Voir les rapports fédéraux de développement durable: TFDD, 1999 et TFDD, 2002.

Sur base de ces antécédents, la sélection d'IDD proposée dans ce document a été faite en 3 étapes:

- étape 1: Sélection des IDD des deux premiers Rapports fédéraux sur base des critères suivants: pertinence de l'IDD pour informer sur la problématique analysée, disponibilité des données et régularité dans la production des données, suivi possible au niveau belge, équilibre entre les IDD selon les fonctions, les composantes (économique, sociale et environnementale) et les problématiques analysées;
- étape 2: Validation ou adaptation des IDD sélectionnés dans l'étape 1 en les comparant à ceux de la liste d'IDD de la Commission du développement durable des Nations unies et de la liste d'IDD de la Commission européenne¹;
- étape 3: Equilibrage de la liste d'IDD résultant des deux premières étapes pour en faire une liste plus cohérente en les classant successivement selon différents critères (ex: selon les composantes économique, sociale et environnementale, selon les thèmes d'Action 21, etc.).

Aux termes de ces étapes de sélection, validation et adaptation et équilibrage, la part d'arbitraire dans le choix des IDD composant le tableau a été réduite, mais sans être complètement éliminée. De telles listes ne sont cependant pas statiques. Bien au contraire, servant à la préparation de la décision, elles peuvent évoluer dans le temps en fonction des connaissances et des priorités politiques. Elles peuvent, par exemple, varier selon la disponibilité des données et la définition des concepts ou modèles de référence, selon la découverte de nouvelles opportunités ou menaces pour le développement de la société, etc.

II.2 Classement des IDD

Les IDD du tableau sont classés selon les concepts du modèle DPSIR. Cet acronyme renvoie à "Driving forces – Pressure – State – Impact – Response", ce qui signifie "Forces directrices ou motrices – Pressions – Etats – Impacts – Réponses". Ces concepts sont définis dans la section (II.2.1) de ce chapitre et le classement des IDD dans la seconde (II.2.2).

II.2.1 DPSIR

Le DPSIR est un modèle qui fournit une représentation simplifiée des relations entre les flux et les stocks de capitaux. Il s'agit de relations de cause à effet. Mais le modèle n'est pas linéaire et peut intégrer aussi des effets rétroactifs des effets sur les causes. Dans ce modèle, les effets, comme les causes, sont largement interdépendants les uns des autres.

- Les **forces directrices ou motrices**² sont des activités et des processus humains qui ont une influence sur les capitaux humain, environnemental et économique du développement (ex: consommation d'énergie). Les indicateurs de forces motrices décrivent ces activités et processus et sont donc liés à la démographie et à la consommation et la production de biens et de services.
- Les **pressions** sont les effets des activités et des processus humains qui vont modifier les capitaux humain, environnemental et économique. Les indicateurs de pression reflètent donc ces effets directs sur les ressources environnementales, sur les ressources humaines ou sur les ressources économiques (ex: émissions de CO₂).
- Les **états** sont les caractéristiques des stocks de capitaux humain, environnemental et économique. Ces caractéristiques sont la quantité, la qualité, les fonctions et la répartition des

1. Site Internet d'Eurostat sur les IDD: <http://epp.eurostat.cec.eu.int> (15/09/05) et UN (2001).

2. Les définitions des fonctions du cadre DPSIR sont reprises dans le deuxième rapport fédéral sur le développement durable: voir TFDD, 2002.

stocks de capitaux (ex: taux de concentration de l'ozone). Les états des capitaux sont influencés par les pressions. Les indicateurs d'état décrivent la situation de ces stocks de capitaux.

- Les **impacts** sont les effets des changements d'état (que ce soit la quantité, la qualité, la fonction ou la répartition) de stocks de capitaux humain, environnemental et économique. Les changements de l'état du stock d'un capital peuvent avoir des effets sur un autre stock de capital ou sur lui-même. Ces changements peuvent être représentés et mesurés par des indicateurs d'impact (ex: nombre de décès dû à l'augmentation de la concentration en ozone).
- Les **réponses** sont les interventions des pouvoirs publics pour (ré)orienter le développement vers un développement durable en agissant au niveau des forces motrices et/ou des stocks de capitaux, notamment de ceux pour lesquels les tendances observées posent problème. Les réponses des pouvoirs publics viennent ainsi modifier les autres variables du modèle. Les indicateurs de réponse informent sur la qualité, la quantité et la répartition de ces réponses (ex: dépenses des pouvoirs publics pour la protection de l'environnement).

2.1.1 Classement selon le DPSIR

La répartition des IDD du tableau a été faite dans 4 des fonctions du DPSIR, la fonction "Impact" n'étant pas distinguée de la fonction "Etat". Chaque IDD est donc considéré soit comme une force motrice, soit comme une pression, soit comme un état, soit comme une réponse.

Forces motrices (FM) (12 indicateurs)

- 6 indicateurs de FM économiques
- 2 indicateurs de FM sociales
- 4 indicateurs de liens entre FM économiques et sociales

Pressions sur les capitaux (10 indicateurs)

- 3 indicateurs de pressions sociales
- 5 indicateurs de pressions environnementales
- 2 indicateurs de pressions économiques

Etats des capitaux (13 indicateurs)

- 7 indicateurs sur l'état du capital humain
- 3 indicateurs sur l'état du capital environnemental
- 3 indicateurs sur l'état du capital économique

Réponses politiques (9 indicateurs)

- 3 indicateurs de réponse institutionnelle
- 6 indicateurs de réponse économique

Ce résumé précise aussi à quelle composante (sociale, environnementale, économique ou institutionnelle) sont liés les IDD. Le choix de l'adjectif peut, dans certains cas être un peu arbitraire. La démographie est clairement une force motrice de type social, par exemple. Mais la consommation peut difficilement être considérée comme une force strictement économique étant donné la forte influence des valeurs sociales sur son évolution. Son indicateur est pourtant qualifié d'économique dans le tableau ci-dessous étant donné le rôle central de cet indicateur dans le système économique. Le chapitre suivant donne la définition des indicateurs ainsi classés.

II.3 Définition des IDD

Les indicateurs de développement durable (IDD) proposés dans ce Supplément IDD au troisième Rapport fédéral synthétisent sous forme de fiches une série de données pertinentes relatives à l'état ou à l'évolution de certains phénomènes. Leur nom est donné dans la colonne centrale du tableau ci-dessous. Les données de chaque IDD, largement issues des deux premiers Rapports fédéraux, sont celles des variables énumérées dans la colonne de droite.

Chaque IDD est donc constitué d'une série de variables formant un panier d'informations complémentaires sur le phénomène en question. Celles-ci sont notamment illustrées par des graphiques dans les 44 fiches présentées dans la partie III.

	Indicateurs	Variables présentées
FORCES MOTRICES		
FM démographiques	Population par classe d'âge	- population totale - % de la population entre 0-14 ans - % de la population entre 15-64 ans - % de la population de 65 ans et plus
	Nombre et structure des ménages	- population - nombre de personnes par ménage - taille moyenne des ménages - proportion de ménages d'une personne
FM économiques	Croissance économique-produit intérieur brut	- produit intérieur brut au prix du marché - taux de croissance annuel du PIB
	Consommation de produits labellisés	- la part des produits frais issus de l'agriculture biologique dans les dépenses des ménages - la part de marché de certains produits issus du commerce équitable et labellisés Max Havelaar par catégorie de produits en 2004
	Production réalisée selon des normes environnementales et sociales	- nombre d'entreprises ayant une certification EMAS - nombre de certificats ISO 14001 - nombre d'entreprises ayant une certification SA8000
	Consommation et production d'énergie renouvelable	- part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire - part des énergies renouvelables dans la production d'électricité
	Consommation de pesticides	- quantité de pesticides vendue - quantité de pesticides vendue en % de la superficie agricole totale
	Production de plantes génétiquement modifiées	- superficie des cultures de plantes génétiquement modifiées - superficie des cultures de plantes génétiquement modifiées en % de la superficie agricole totale
Indicateurs de liaisons entre des forces motrices	Consommation d'énergie par habitant	- consommation intérieure brute d'énergie primaire - consommation intérieure brute d'énergie primaire par habitant
	Consommation d'eau par habitant	- consommation d'eau potable de distribution - consommation d'eau potable de distribution par habitant
	Intensité énergétique	- PIB à prix constants - consommation intérieure brute d'énergie primaire - intensité énergétique
	Intensité en transport routier	- PIB - transport routier en véhicule-km - intensité en transport routier

	Indicateurs	Variables présentées
PRESSIONS SUR LES CAPITAUX		
Pressions sur le capital humain (exprimées en valeur absolue et de façon relative par rapport au capital humain)	Durée du travail dans le secteur marchand	- durée effective annuelle du travail dans le secteur marchand - durée effective annuelle du travail dans l'industrie manufacturière
	Stress au travail	- taux de travailleurs souffrant du stress - taux de travailleurs soumis à des cadences élevées - taux de travailleurs soumis à des délais très serrés plus de la moitié du temps
	Fumeurs selon le genre et selon le niveau d'instruction	- taux de fumeurs quotidiens de 15 ans et plus dans la population - taux de fumeurs quotidiens de 15 ans et plus chez les femmes - taux de fumeurs quotidiens de 15 ans et plus chez les hommes - taux de fumeurs selon le niveau d'instruction
Pressions sur le capital environnemental	Emissions de gaz à effet de serre	- émissions nettes de GES - émissions sans les puits de carbone
	Emissions de substances polluantes dans l'atmosphère	- émissions de CO (monoxyde de carbone) - émissions de SO ₂ (dioxyde de soufre) - émissions de NO _x (oxydes d'azote) - émissions de COV-NM (composés organiques volatils non-méthane)
	Emissions de métaux lourds dans l'air et dans l'eau	- émissions de mercure dans l'air et dans l'eau - émissions de cadmium dans l'air et dans l'eau - émissions de plomb dans l'air et dans l'eau
	Emissions d'azote dans l'eau	- émissions totales d'azote - émissions d'azote par les ménages - émissions d'azote par l'agriculture - émissions d'azote par l'industrie
	Production de déchets municipaux par habitant	- quantité de déchets municipaux collectés - quantité de déchets municipaux collectés par habitant
Pressions sur le capital économique	Investissement physique des entreprises et des administrations publiques	- FBCF des entreprises et des administrations publiques - PIB à prix constants - part de la FBCF des entreprises et des administrations publiques dans le PIB - part de la FBCF des entreprises dans le PIB - part de la FBCF des administrations publiques dans le PIB
	Investissement financier éthique	- encours des OPCVM d'investissement éthique - part de l'encours des OPCVM d'investissement éthique dans l'encours total des OPCVM - répartition de l'encours des OPCVM d'investissement éthique par génération

	Indicateurs	Variables présentées
ETAT DES CAPITAUX		
Capital humain	Pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de personnes exposé à un risque de pauvreté en Belgique - % de la population exposé à un risque de pauvreté en Belgique - taux de pauvreté dans le monde (pourcentage de la population des grandes régions du monde devant vivre avec moins de un dollar US par jour)
	Emploi	<ul style="list-style-type: none"> - population ayant un emploi - population en âge de travailler (15 à 64 ans) - taux d'emploi
	Chômage	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de chômeurs bénéficiant d'une allocation de l'ONem et de personnes inscrites comme demandeurs d'emploi auprès des organismes régionaux de placement - population active - taux de chômage
	Chômage de longue durée	<ul style="list-style-type: none"> - chômeurs de longue durée - population active - taux de chômage de longue durée
	Espérance de vie à la naissance et espérance de vie en bonne santé	<ul style="list-style-type: none"> - espérance de vie à la naissance chez les femmes - espérance de vie en bonne santé chez les femmes - espérance de vie à la naissance chez les hommes - espérance de vie en bonne santé chez les hommes
	Prévalence de l'asthme chez les enfants	<ul style="list-style-type: none"> - prévalence au cours de 12 mois des symptômes d'asthme rapportés chez les enfants de 13-14 ans
	Malades dû à l'amiante	<ul style="list-style-type: none"> - demandes d'indemnisations auprès du Fonds des maladies professionnelles pour des asbestoses et des affections bénignes liées à l'amiante - demandes d'indemnisations auprès du Fonds des maladies professionnelles pour des mésothéliomes et autres cancers liés à l'amiante
Capital environnemental	Espèces menacées	<ul style="list-style-type: none"> - % de mammifères menacés - % d'oiseaux menacés - % de reptiles menacés - % d'amphibiens menacés - % de plantes supérieures menacées
	Stocks de poissons commerciaux à l'intérieur des valeurs de précaution	<ul style="list-style-type: none"> - % des espèces de poissons commerciaux dans la Mer du Nord et les eaux limitrophes, dont le stock est à l'intérieur des valeurs de précaution
	Concentrations de précurseurs d'ozone	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de jours par an où la concentration moyenne d'ozone pendant une heure a dépassé 180µg/m³ à au moins une station de mesure - nombre de jours de dépassements du seuil d'effet sur la santé (120 µg/m³ pour la moyenne de la concentration d'ozone sur 8 heures pendant une journée)
Capital économique	Stock net de capital fixe	<ul style="list-style-type: none"> - stock net de capital fixe: produits métalliques et machines - stock net de capital fixe: matériel de transport - stock net de capital fixe: logements - stock net de capital fixe: produits agricoles, forestiers, de la pêche et de l'aquaculture - stock net de capital fixe: autres constructions
	Dette des ménages	<ul style="list-style-type: none"> - taux d'endettement des ménages en Belgique - crédits aux particuliers - revenu disponible
	Dette des administrations publiques	<ul style="list-style-type: none"> - dette des administrations publiques en valeur absolue - dette des administrations publiques en % du PIB

	Indicateurs	Variables présentées
REPONSES POLITIQUES		
Stratégie fédérale de DD: contenu, mise en œuvre et qualité	Contenu des plans fédéraux de DD: classement des mesures des deux premiers plans selon les thèmes	- mesures des deux premiers Plans fédéraux de développement durable, réparties en fonction de leur thème
	Mise en œuvre du 1er plan	- pourcentage des mesures aux différentes étapes de la prise de décision: préparation, décision, exécution, monitoring, évaluation
	Réactions des organisations de la société civile aux enquêtes publiques sur le plan fédéral de DD	réactions des organisations aux consultations publiques de 2000 et 2004 selon les neuf grands groupes sociaux décrits dans Action 21
Budget/ finances publiques	Dépenses publiques de R&D	- dépenses intérieures brutes de R&D des pouvoirs publics en % du PIB - dépenses intérieures brutes de R&D totales en % du PIB - dépenses intérieures brutes de R&D des pouvoirs publics en % des dépenses intérieures brutes de R&D totales
	Dépenses de sécurité sociale	- dépenses publiques de sécurité sociale en milliards d'euros (prix courants) - dépenses publiques de sécurité sociale en pourcentage du PIB - parts de dépenses affectées aux différents risques par rapport à l'ensemble des dépenses publiques
	Recettes de sécurité sociale	- recettes de sécurité sociale en milliards d'euros - recettes de sécurité sociale en pourcentage du PIB - part relative des différentes sources de recettes de sécurité sociale
	Dépenses pour la protection de l'environnement	- dépenses publiques liées à l'environnement en millions d'euros (prix courants) - dépenses publiques liées à l'environnement en % du PIB
	Recettes environnementales	- recettes des taxes sur l'énergie en millions d'euros (prix courants) - recettes des taxes sur l'énergie en % du PIB - recettes des accises, de la TVA et des autres taxes sur l'énergie en % du PIB
	Dépenses pour l'aide publique officielle au développement	- aide officielle au développement en % du PNB

II.4 Présentation des IDD

A l'instar de nombreuses listes d'IDD¹, le tableau d'IDD proposée dans ce document présente chaque indicateur à l'aide d'une fiche dont les rubriques sont explicitement reliées aux enjeux d'un développement durable. L'information sur les indicateurs y est classée selon 7 champs. Le nom et le contenu de ces champs sont décrits ci-dessous.

- **Pertinence pour un développement durable:** ce champ explique en quoi cet indicateur est un IDD.
- **Définition:** ce champ définit l'IDD en précisant les concepts utilisés, les limites éventuelles des données et l'unité de mesure de l'indicateur.
- **Evolution:** ce champ présente les données belges sous forme de graphique ou de tableau. Il décrit également la situation et la tendance de cet IDD. L'information est présentée sous forme de séries temporelles à partir de 1970 (si la disponibilité des données relatives à l'IDD le permet).
- **Lien avec l'évolution internationale:** ce champ compare l'évolution de l'IDD en Belgique aux évolutions en cours dans l'Union européenne et/ou au niveau mondial. Le choix de la comparaison dépend de la pertinence de l'échelle de comparaison et de la disponibilité des données. Dans la mesure du possible, la comparaison avec l'évolution dans l'UE-25 est faite, ou tout au moins avec celle de l'UE-15. La comparaison avec le niveau mondial n'est faite que pour quelques indicateurs (population, consommation d'énergie par habitant, intensité énergétique, consommation d'eau par habitant, pauvreté, espérance de vie, espèces menacées).
- **Lien avec les stratégies européenne et belge de développement durable:** ce champ explique le lien avec les stratégies européenne et fédérale belge de développement durable. Les informations suivantes sont fournies:
 - comment le sujet couvert par l'IDD est-il traité dans la stratégie européenne de développement durable et quels sont les objectifs? Les documents de référence pour cette stratégie sont les conclusions de la présidence du Conseil européen de Lisbonne en 2000 et les conclusions de la présidence du Conseil européen de Göteborg en 2001, ainsi que le document sur la stratégie européenne de développement durable publié par la Commission européenne en 2002^{2,3}.
 - comment le sujet couvert par l'IDD est-il traité dans les deux premiers plans fédéraux de développement durable (PFDD 2000-2004 et PFDD 2004-2008) et quels sont les objectifs?
- **Utilisation de cet indicateur au niveau européen:** ce champ mentionne si l'IDD fait partie de la liste d'indicateurs structurels⁴ et de la liste d'IDD de la Commission européenne⁵.

1. Exemple: la liste d'indicateurs présentée dans le deuxième Rapport fédéral de développement durable.

2. Voir CCE (2002).

3. Plus d'information sur cette stratégie européenne de développement durable peut être obtenues sur le site web de la Commission européenne consacré à cette stratégie: http://europa.eu.int/comm/sustainable/pages/strategy_fr.htm

4. Site Internet d'Eurostat sur les indicateurs structurels: <http://epp.eurostat.cec.eu.int/>.

5. Site Internet d'Eurostat sur les IDD: <http://epp.eurostat.cec.eu.int/>.

III. Tableau d'indicateurs de développement durable basés sur les deux premier Rapports fédéraux

III.1 Forces motrices

Type de forces motrices	N° de la fiche	Nom de l'IDD
Forces motrices démographiques	1	Population par classes d'âge
	2	Nombre et structure des ménages
Forces motrices économiques	3	Produit intérieur brut
	4	Consommation de produits labelisés
	5	Production réalisée selon des normes environnementales et sociales
	6	Consommation et production d'énergies renouvelables
	7	Consommation de pesticides
	8	Production de plantes génétiquement modifiées
Indicateurs de liaisons entre des forces motrices	9	Consommation d'énergie par habitant
	10	Consommation d'eau par habitant
	11	Intensité énergétique
	12	Intensité en transport routier

1 Population par classe d'âge

Pertinence pour un développement durable

L'évolution de la population totale et de sa structure par âge constitue un élément important d'un point de vue de développement durable, et ce pour des motifs sociaux, économiques et environnementaux. Par exemple, l'évolution de la pyramide des âges a un impact sur les relations entre les générations au sein de la société. La taille et la composition de la population ont aussi une influence sur les modes de consommation. Si la croissance de la population totale ou de certaines catégories (d'âge) entraîne un essor de certains modes de consommation et de production non durables, la pression sur le capital humain, environnemental et/ou économique risque d'augmenter, ce qui peut avoir un effet sur la capacité de notre planète et des institutions sociales existantes à pourvoir aux besoins des générations présentes et à venir.

Parmi les évolutions démographiques qui ont un impact sur la pyramide des âges figurent les migrations internationales et le vieillissement de la population, qui peut être causé par la diminution de la fertilité et/ou la forte augmentation du nombre de personnes âgées. Cette dernière évolution comporte en particulier une série de défis. C'est ainsi notamment que la part des finances publiques destinée à assurer un revenu aux personnes âgées non actives augmentera. Proportionnellement, cette part des finances publiques devra être générée par un nombre réduit d'actifs, alors même que le nombre de personnes âgées inactives qui en dépendent augmentera. Il s'agit là d'un problème de financement et de distribution, ce qui est en rapport direct avec le capital économique et humain. De plus, une telle évolution devrait entraîner une modification de la pression sur l'environnement, vu l'impact des habitudes de consommation propres au groupe grandissant des personnes âgées.

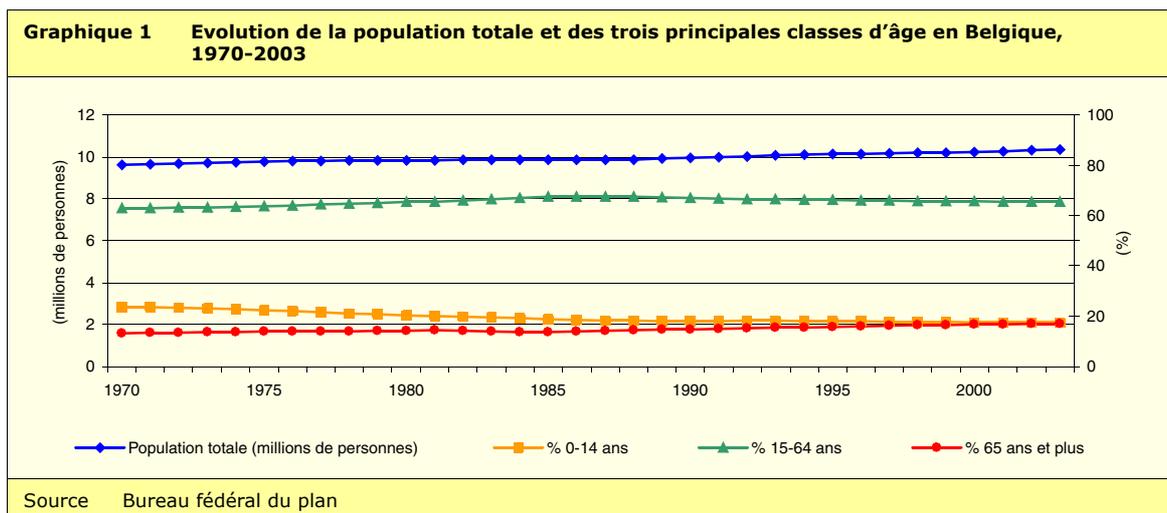
Définition

La population de la Belgique se compose de tous les Belges et de tous les ressortissants étrangers qui séjournent légalement en Belgique. Elle est mesurée en nombre de personnes.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la population en Belgique entre 1970 et 2003. Les chiffres renvoient à la situation au 1er janvier de chaque année. Le graphique indique également les parts relatives de trois grandes classes d'âge: la population entre 0 et 14 ans, entre 15 et 64 ans et de 65 ans et plus. La population âgée de 15 à 64 ans constitue la population active, c'est-à-dire la partie de la population qui se trouve, au moins potentiellement, sur le marché du travail.

Evolution

Entre 1970 et 2003, la population totale en Belgique évolue de façon modérée, passant de 9,6 à 10,3 millions. En revanche, la part relative des classes d'âge définies plus haut change fondamentalement. D'une part, un phénomène de dénatalité est observé, indiqué par la diminution du poids relatif des 0-14 ans dans la population. Entre 1970 et 2003, la proportion de cette tranche d'âge par rapport à la population totale est passée de 23,7 à 17,4 %. D'autre part, on constate un vieillissement de la population, la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus passant de 13,3 % en 1970 à 17,0 % en 2003. La résultante de ces tendances en sens opposés est un vieillissement général de la population. Entre 1970 et 1985, la population d'âge actif a légèrement progressé, passant de 63,0 à 67,4 %. Mais à partir de 1985, elle se tasse légèrement pour atteindre 65,6 % en 2003. Sur l'ensemble de la période considérée, la population d'âge actif augmente donc modérément.



Lien avec l'évolution internationale

L'accroissement modéré de la population en Belgique s'observe également ailleurs dans la région Europe. Entre 1970 et 2000, la population dans cette région est passée de 655 millions à 728 millions d'habitants, soit un accroissement de 0,3 % par an (ONU, 2004b). Durant la même période, la population mondiale a connu en revanche une forte croissance, passant de 3,7 à 6,1 milliards d'habitants. Cette hausse est surtout due à la forte augmentation de la population dans les pays (les) moins développés.

Au niveau européen, une tendance à la dénatalité et au vieillissement de la population est également observée. Cette tendance est aussi en cours au niveau mondial. Toutefois, le point de départ et le rythme de cette tendance se présentent de façon tout à fait différente. Au niveau mondial, en effet, la proportion de jeunes est nettement plus élevée qu'en Belgique ou en Europe et celle des personnes âgées y est nettement plus basse. En 1970, au niveau mondial, les jeunes (de 0 à 14 ans) représentaient 37,4 % de la population, tandis qu'en 2000, cette tranche d'âge représentait encore 30,1 % de la population mondiale. Le groupe des personnes âgées (de 65 ans et plus) représentait quant à lui 5,5 % de la population mondiale en 1970, contre 6,9 % trente ans plus tard (ONU, 2004b).

Lien avec les stratégies européenne et belge de développement durable

La Stratégie européenne de développement durable a rappelé l'importance des thèmes sociaux que le Conseil européen de Lisbonne avait inscrits à l'agenda en 2000. Les effets du vieillissement de la population sur les systèmes de santé et de pension font partie de ces thèmes sociaux. Dans ces domaines, l'UE a formulé une série d'objectifs chiffrés qui concernent principalement les politiques en matière d'emploi et de budget.

Le *PFDD 2004-2008* contient une série d'objectifs portant sur la gestion de divers effets du vieillissement de la population. Ces objectifs sont les suivants : augmenter le taux d'emploi chez les inactifs âgés ; favoriser la prise en charge familiale et les services de proximité (auxquels les personnes âgées peuvent à la fois collaborer et faire appel) ; favoriser des modes de consommation responsables chez les plus âgés et encourager la responsabilité sociale des entreprises et les placements éthiques (en particulier en ce qui concerne la politique d'investissement des fonds de pension privés).

Utilisation de l'indicateur au niveau européen

La population totale et la population par classe d'âge ne font partie ni de la liste des indicateurs structurels ni de la liste des indicateurs de développement durable de la Commission européenne.

2 Nombre et structure des ménages

Pertinence pour un développement durable

Le nombre et la taille des ménages ont des impacts économiques, sociaux et environnementaux. Les impacts économiques et environnementaux sont surtout liés aux modes de consommation des ménages, c'est-à-dire la façon de satisfaire certains besoins des êtres humains. En effet, chaque ménage souhaite occuper un bien immobilier privé et disposer de divers biens mobiliers: réfrigérateurs, machines à laver, télévisions, ordinateurs, voitures, etc. Toute augmentation du nombre de ménages accroît par conséquent la demande de ces biens immobiliers et mobiliers. Cette augmentation de la demande contribue à la croissance économique. La production et la consommation de ces biens exercent quant à elle des pressions sur l'environnement: consommation d'énergie, pollution, production de déchets, etc.

A population quasi constante, l'augmentation du nombre de ménages va de pair avec une réduction de la taille des ménages. L'achat de biens mobiliers et immobiliers par les ménages se rapporte donc à un nombre plus réduit de personnes, ce qui explique que les ménages de taille réduite consomment plus par tête que les ménages de taille large. La réduction de la taille des ménages génère ainsi une augmentation de la pression environnementale exercée par habitant.

Par ailleurs, cette réduction de la taille des ménages a des implications sociales. Le risque de pauvreté est en effet plus élevé dans les ménages composés d'un seul adulte (avec ou sans enfants) (TFDD, 2002). La réduction de la taille des ménages est donc un facteur d'exclusion sociale. Dans une société vieillissante, cette causalité est importante à prendre en considération car de nombreuses personnes âgées vivent seules.

Définition

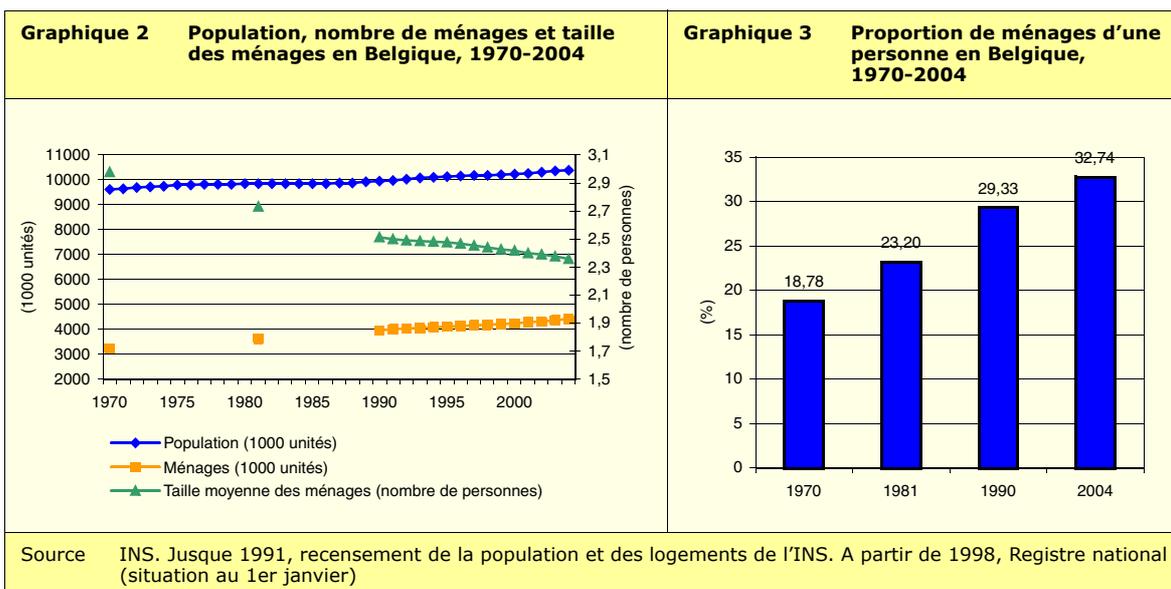
Le ménage "est constitué, soit d'une personne vivant habituellement seule, soit de deux ou plusieurs personnes qui, unies ou non par des liens de parentés, occupent habituellement un même logement et y vivent en commun" (INS, 2004a).

Le graphique 2 présente la population (mesurée en nombre de personnes), le nombre de ménages et la taille moyenne des ménages au 1^{er} janvier de chaque année. La taille moyenne des ménages est obtenue en divisant la population totale par le nombre de ménages. Elle est mesurée en nombre de personnes par ménage. Le graphique 3 présente la proportion de ménages d'une personne, exprimée en pourcentage. Elle est calculée en divisant le nombre de ménages composé d'une personne par le nombre total de ménages.

Evolution

La population belge s'accroît à un rythme moyen de 0,2 % par an depuis 1970. Elle a ainsi augmenté de 8 % entre 1970 et 2004 et de 4,3 % entre 1990 et 2004. Le nombre de ménages augmente quant à lui à un rythme plus rapide que celui de la population depuis 1970. Il a augmenté de 36 % entre 1970 et 2004 et de 11,4 % entre 1990 et 2004. La croissance plus rapide du nombre de ménages que de la population provoque une réduction de la taille moyenne des ménages d'année en année depuis 1970. En 2004, la taille moyenne d'un ménage en Belgique était de 2,36 personnes contre 2,98 personnes en 1970.

Parmi l'ensemble des ménages, la part des ménages composés d'une personne a sensiblement augmenté. Elle a presque doublé entre 1970 et 2004, passant de 16,80 % à 32,74 %. En 2004, près d'un ménage sur 3 est composé d'une seule personne.



Lien avec l'évolution internationale

Dans l'Union européenne, les mêmes tendances sont observées : augmentation du nombre de ménages, réduction de la taille des ménages et accroissement du nombre de ménages d'une personne. En 1995, la taille moyenne des ménages s'élevait dans l'UE-15 à 2,58 personnes, contre 2,86 personnes en 1980 (Eurostat-New Cronos, 15/03/05).

Lien avec les stratégies européenne et belge de développement durable

Bien que la stratégie européenne de développement durable reprenne plusieurs thèmes sociaux qui avaient été mis à l'agenda politique lors du Conseil européen de Lisbonne, la question du nombre et de la taille des ménages n'est pas abordée dans cette stratégie.

Cette question n'est pas non plus abordée au niveau fédéral belge dans les deux premiers Plans fédéraux de développement durable. Ils ne contiennent pas d'objectif relatif au nombre et à la structure des ménages.

Utilisation de l'indicateur au niveau européen

Cet indicateur n'est pas repris dans la liste d'indicateurs structurels, mais fait partie de la liste d'indicateurs de développement durable de la Commission européenne.

La faible capacité d'intervention des pouvoirs publics sur le nombre et la taille des ménages, voire la volonté de ne pas intervenir dans ce domaine, expliquent que cet indicateur soit peu utilisé. Mais il est néanmoins important pour comprendre certaines évolutions environnementales et sociales.

3 Croissance économique - Produit intérieur brut

Pertinence pour un développement durable

La croissance économique d'un pays donne une indication sur l'évolution de la valeur totale en unités monétaires des biens et des services produits dans ce pays au cours d'une période déterminée. La valeur de cette production est répartie entre les différents agents économiques sous la forme de revenus: les revenus échéant aux ménages (revenus du travail, revenus du capital et revenus mixtes) et les revenus échéant aux autres secteurs institutionnels (entreprises et Etat). Ces revenus générés par la croissance économique permettent de lutter contre la pauvreté, d'améliorer la santé, etc.

Ces revenus ont pour contrepartie des dépenses. Il s'agit de la consommation privée (par les ménages), de la consommation publique (par l'Etat), des investissements (par les entreprises) et des exportations nettes (càd les exportations moins les importations). Lorsque ces dépenses portent sur des biens et des services respectueux des ressources humaines et environnementales, elles aident à orienter un pays sur la voie d'un développement durable. La croissance économique est par conséquent une condition nécessaire (mais pas suffisante) pour un développement durable.

Définition

Le produit intérieur brut (PIB) fournit une mesure quantitative de l'activité économique d'un pays exprimée en euros. La croissance économique est l'expansion du PIB pendant une période.

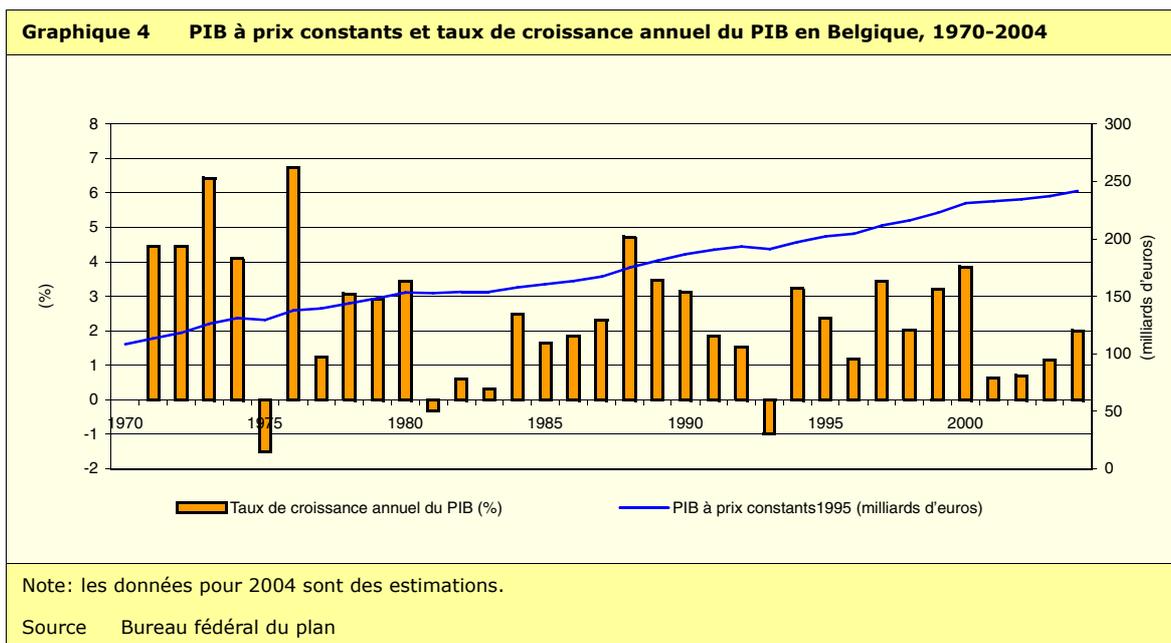
Le PIB peut être calculé dans la comptabilité nationale selon 3 optiques évoquées ci-dessus: celle de la production ou valeur ajoutée des biens et services¹, celle des revenus des agents économiques et celle des dépenses effectuées par ces agents. Ces 3 optiques de calcul du PIB aboutissent au même résultat étant donné le flux circulaire de l'économie: *"Ce que chaque entreprise reçoit de la vente de ses biens doit retourner dans l'économie - sous la forme de salaires, de profits, d'intérêts ou d'impôts. Le revenu des ménages est reversé à son tour soit aux entreprises, en achats de biens de consommation ou en épargne (...), soit à l'Etat, sous forme d'impôts ou d'obligations émises par le secteur public. De même l'argent dépensé par l'Etat doit provenir d'un autre niveau de l'économie, càd des ménages ou des entreprises sous la forme d'impôts ou d'emprunts"* (E. Stiglitz & Walsh, 2004).

Le graphique ci-dessous fournit l'évolution du PIB belge annuel à prix constants et de son taux de croissance annuel entre 1970 et 2004.

Evolution

Depuis 1970, le PIB exprimé à prix constants a augmenté de façon quasi continue jusqu'en 2004. Il a plus que doublé au cours de cette période pour atteindre 242 milliards d'euros en 2004, soit 23 303,2 euros par habitant. Cette augmentation correspond à un taux de croissance annuel moyen de 2,4 % entre 1970 et 2004. Depuis le début des années '90, le taux de croissance est en moyenne plus faible. Il s'élève à 1,9 % entre 1990 et 2004.

1. La valeur ajoutée correspond à la différence entre la valeur des biens et services produits et la valeur des consommations intermédiaires. Les consommations intermédiaires correspondant aux biens nécessaires à la production et qui soit s'incorporent dans le cours du processus de production (ex: tissu dans une chemise), soit disparaissent (ex: énergie consommée) (Bremond et Geledan, 1981).



Lien avec l'évolution internationale

Le taux de croissance annuel moyen du PIB dans l'UE-15 a été similaire à celui de la Belgique au cours des années '90: 1,9 % entre 1991 et 2003. En 2003, le PIB par habitant (exprimé en parité de pouvoir d'achat (PPA))¹ était sensiblement plus élevé en Belgique que dans l'UE-15 et que dans l'UE-25. En fixant le PIB par habitant (en PPA) dans l'UE-25 à 100, celui de l'UE-15 s'élevait à 109,6 et celui de la Belgique à 117 (Eurostat, New Cronos-15/03/05).

Lien avec les stratégies européenne et belge de développement durable

Au niveau européen, les gouvernements ont mis l'accent sur l'importance de la croissance économique pour le développement de l'UE lors du Conseil européen de Lisbonne. Ils se sont engagés à faire de l'UE "*l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale*" (Conseil de l'UE, 2000).

Au niveau fédéral belge, le *PFDD 2000-2004* précise que l'indicateur du PIB doit être pris en compte pour suivre la mise en œuvre du plan. Dans le *PFDD 2004-2008*, "*la reprise de la croissance économique*" est mentionnée comme un défi que doit relever une politique de développement durable.

Utilisation de l'indicateur au niveau européen

L'indicateur *PIB* fait partie à la fois de la liste d'indicateurs structurels et de la liste d'indicateurs de développement durable de la Commission européenne.

1. L'expression du PIB en parité de pouvoir d'achat permet de gommer les différences de niveau de prix entre les pays et ainsi d'effectuer des comparaisons en volume significatives du PIB.

4 Consommation de produits labellisés

Pertinence pour un développement durable

La consommation de biens et de services (B&S) a des impacts sur les capitaux humain, environnemental et économique, non seulement lors de son utilisation et de son rejet par les consommateurs mais aussi lors de la production. En choisissant des biens et des services qui respectent des critères relatifs à la protection de l'homme et de l'environnement plus exigeants que la législation en vigueur dans le pays de production, les consommateurs réduisent les pressions exercées sur les capitaux lors de la consommation et de la production de ces B&S. Les consommateurs peuvent par ailleurs via leur choix influencer les modes de production en signalant au travers de leurs achats leurs préoccupations sociétales.

La consommation de biens et de services constitue donc un levier des citoyens pour exprimer leurs préoccupations. L'exercice de ce levier nécessite entre autres d'être informé correctement sur les caractéristiques des B&S. Des labels apposés sur les produits permettent d'informer les consommateurs sur les critères que respectent les B&S mis sur le marché et les aider à faire leur choix.

Définition

En Belgique, il existe différents labels qui garantissent le respect de critères environnementaux, sociaux et/ou économiques afin de contribuer à un développement durable. Il s'agit principalement du label bio pour les produits issus de l'agriculture biologique, du label social¹ qui garantit que les produits sont élaborés dans le respect des 8 conventions fondamentales de l'OIT sur le travail, du label écologique européen, du label commerce équitable et du label FSC (Forest Stewardship Council) relatif à la gestion des forêts pour les produits en bois. Il existe cependant très peu de données disponibles sur la consommation de ces produits labellisés et sur l'évolution de cette consommation.

Deux indicateurs servant de proxy sont présentés pour informer sur la consommation de produits labellisés en Belgique pour des raisons sociales, environnementales et/ou économiques. Il s'agit de:

- la part de produits frais issus de l'agriculture biologique dans les dépenses des ménages en 2004 (tableau 1). L'agriculture biologique est un ensemble de méthodes agricoles qui "*respectent les systèmes autorégulateurs de la nature pour lutter contre les ennemis des cultures et les maladies des plantes et évite de recourir aux pesticides, herbicides, engrais de synthèse ainsi qu'aux hormones de croissance, antibiotiques ou à la manipulation génétique*" (CCE, 2005b). Les données sont issues d'une enquête que GfK Panel Services Benelux publie pour le compte du *Vlaamse Centrum voor Agro- en Visserijmarketing* (Bioforum, 2004). Cette enquête a été effectuée auprès de 3 000 familles belges représentatives, qui ont enregistré tous leurs achats;
- la part de marché de certains produits issus du commerce équitable et labellisés Max Havelaar par catégorie de produits en 2004. Max Havelaar est un label indépendant qui s'applique aux produits satisfaisant aux critères internationaux d'un commerce équitable définis par le *Fair-trade Labelling Organisation International*. Ces critères garantissent que les cultivateurs du Sud reçoivent le juste prix pour leur récolte et que les ouvriers agricoles travaillent dans des conditions correctes.

Evolution

La consommation de produits issus de l'agriculture biologique a augmenté depuis la fin des années '90. En 2004, la part des dépenses consacrées aux produits issus de l'agriculture biologique par les ménages occupe plus de 2 % pour certaines catégories de produits: pain, légumes et oeufs. Pour d'autres produits tels que les fruits, les volailles, les pommes de terre, les dépenses pour des produits bio représentent moins de 2 % des dépenses consacrées respectivement à ces catégories d'aliments par les ménages.

1. Créé en Belgique par la loi du 27/02/2002 visant à promouvoir la production socialement responsable.

Tableau 1 Part des produits frais issus de l'agriculture biologique dans les dépenses de ménages en Belgique, 2004	Tableau 2 Parts de marché des produits labellisés Max Havelaar par catégorie de produit en Belgique, 2004										
<table border="1"> <tr> <td>Volailles, viandes, produits laitiers, fruits, pommes de terre</td> <td><2%</td> </tr> <tr> <td>Pain et légumes</td> <td>>2% et <5%</td> </tr> <tr> <td>Oeufs</td> <td>>5%</td> </tr> </table>	Volailles, viandes, produits laitiers, fruits, pommes de terre	<2%	Pain et légumes	>2% et <5%	Oeufs	>5%	<table border="1"> <tr> <td>Café, jus de fruits, chocolat, poudre de cacao, thé, miel, riz</td> <td><2%</td> </tr> <tr> <td>Bananes, sucre de canne</td> <td>>2% et <5%</td> </tr> </table>	Café, jus de fruits, chocolat, poudre de cacao, thé, miel, riz	<2%	Bananes, sucre de canne	>2% et <5%
Volailles, viandes, produits laitiers, fruits, pommes de terre	<2%										
Pain et légumes	>2% et <5%										
Oeufs	>5%										
Café, jus de fruits, chocolat, poudre de cacao, thé, miel, riz	<2%										
Bananes, sucre de canne	>2% et <5%										
Source Bioforum (2004). <i>Meer dan 2/3 van de Belgische gezinnen blijft verse bioproducten kopen.</i> http://www.bioforum.be/ : Nieuws 24/03/2005	Source Max Havelaar Belgique (2005)										

En Belgique, 139 produits labellisés Max Havelaar sont commercialisés. Les parts de marché des bananes et du sucre de canne labellisés Max Havelaar ont atteint respectivement 4,0 % et 3,9 %. Pour le café, le jus de fruits, le chocolat, la poudre de cacao, le thé, le miel et le riz, les parts de marché de ces produits labellisés Max Havelaar sont inférieures à 2 %.

Signalons également qu'en Belgique, 4 produits ont reçu le label social depuis son entrée en vigueur en 2002.

Lien avec l'évolution internationale

Bien que le segment de marché des produits du commerce équitable soit encore très marginal, ce segment gagne en visibilité dans nombre de pays occidentaux. La consommation totale de produits labellisés Max Havelaar a environ été multipliée par 4 entre 2001 et 2004, passant de 238 millions d'euros à 880 millions d'euros. Il en va de même pour la consommation de produits biologiques qui, bien qu'encore marginale, connaît un succès croissant.

La pénétration de ces produits labellisés sur les marchés de nombreux pays européens est comparable à celle de la Belgique.

Lien avec les stratégies européenne et belge de développement durable

La question de la consommation de produits respectueux de l'environnement et socialement responsables n'est pas abordée explicitement dans la Stratégie européenne de développement durable. Mais différentes initiatives vont bien en ce sens: adaptation des prix du marché suivant des critères de développement durable, amélioration de la sécurité et de la qualité de la chaîne alimentaire.

Dans le *PFDD 2000-2004*, le changement des modes de consommation et de production est un des 4 grands thèmes. Un des objectifs stratégiques pour les produits issus de l'agriculture biologique et les produits avec un label pour la production socialement responsable consiste à ce qu'ils atteignent une part de marché de 4 % en 2003. Dans le *PFDD 2004-2008*, le gouvernement s'engage à promouvoir les labels légaux existants et à défendre l'intégration des labels existants au niveau européen ainsi que le développement d'un label unique relatif au cycle de vie global (social, économique, écologique).

Utilisation de l'indicateur au niveau européen

La part de la consommation de produits pourvus d'un label ne fait pas partie de la liste d'indicateurs structurels. La liste d'indicateurs de développement durable de la Commission européenne reprend l'indicateur *Eco-label awards, by product group*, qui indique combien de produits reçoivent l'éco-label européen dans les pays membres. Il n'y a pas d'indicateur sur la consommation de ces produits.

5 Production selon des normes environnementales et sociales

Pertinence pour un développement durable

La production de biens et de services par des entreprises fait appel aux ressources humaines et aux ressources naturelles comme facteurs de production. Elle exerce ainsi des pressions sur les capitaux environnemental et humain. La consommation d'eau et d'énergie, les émissions de gaz polluants et la production de déchets sont des exemples de pressions qui affectent le capital environnemental. Les discriminations, le travail forcé, l'insalubrité des lieux de travail sont des exemples de pressions qui portent atteinte au capital humain.

Les entreprises qui réalisent cette production sont tenues de respecter les dispositions légales qui visent à réduire au maximum les pressions négatives sur ces capitaux. Elles peuvent également sur base volontaire souscrire à certaines normes standardisées en matière de gestion de l'environnement ou de gestion des ressources humaines. En appliquant de telles normes, les entreprises jouent un rôle proactif en faveur d'un développement durable. Les principales normes agréées de gestion environnementale sont EMAS et ISO 14 001. La norme de gestion sociale la plus connue est SA 8 000.

Définition

Le graphique 5 présente le nombre d'entreprises/organisations en Belgique qui appliquent les normes environnementales EMAS et ISO 14 001.

La certification EMAS (Eco-Management and Audit Scheme), lancée par la Commission européenne en 1995, est un instrument de gestion pour les entreprises et autres organisations désireuses d'évaluer leurs prestations environnementales, de les communiquer et de les améliorer (CCE, 2005c). En participant à un processus de certification, l'entreprise s'engage à planifier, mettre en œuvre, revoir et améliorer constamment sa politique environnementale.

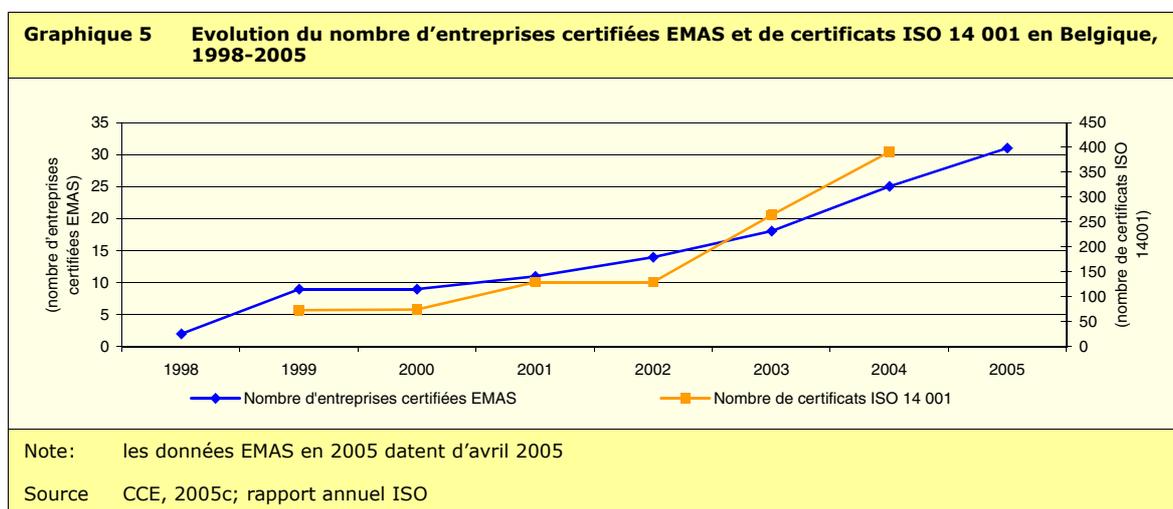
Une procédure EMAS prévoit la mise en œuvre d'un système de management environnemental (SME), à savoir une méthode d'identification et de solution de problèmes visant à permettre de gérer les activités, processus, produits, services, objectifs et obligations légales d'une organisation de manière systématique et dans le respect de l'environnement. La norme ISO 14 001, développée par l'International Standards Organisation (ISO), constitue l'exemple le plus connu d'un tel système (International Standard Organisation website). Depuis 2001, le certificat ISO 14 001 constitue le SME requis dans le cadre de l'EMAS. Certaines entreprises et organisations sont donc enregistrées pour les deux normes.

Quant à la norme de gestion sociale SA 8 000, elle a été créée par l'organisation Social Accountability International (SAI) et est opérationnelle depuis 1998. Cette norme a été élaborée sur la base des conventions fondamentales de l'OIT, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant (Social Accountability International website). La norme couvre neuf domaines: le travail des enfants, le travail forcé, la sécurité et la santé des travailleurs, la liberté d'association, la non-discrimination, la discipline, les horaires de travail, la rémunération et le management. Les entreprises certifiées SA 8 000 s'engagent à ce que leurs fournisseurs et sites de production partout dans le monde assurent des conditions de travail justes et décentes.

Très peu de données sont disponibles pour informer sur la valeur ou sur le volume de production réalisé dans le respect de ces normes de gestion de l'environnement ou de gestion sociale. C'est pourquoi les indicateurs présentés ci-dessous sont définis en nombre d'entreprises.

Evolution

En avril 2005, 33 entreprises ou organisations disposaient d'une certification EMAS en Belgique. Le nombre d'entreprises ou d'organisations certifiées croît constamment: depuis 1998, ce nombre a crû de 0 à 3 unités par trimestre (les retraits étant déduits). En décembre 2003, la Belgique comptait à son actif 391 certificats ISO 14 001. Une évolution similaire est constatée pour la norme ISO: en décembre 2002, la Belgique comptait 264 certificats environnementaux agréés contre 130 seulement fin 2001.



En Belgique, le nombre d'entreprises certifiées SA 8 000 s'élevait à 2 au 30 juin 2005 (Social Accountability International website).

Etant donné que le nombre d'entreprises en Belgique s'élevait à 317 981 unités (hors indépendants et professions libérales) fin 2003, le nombre d'entreprises belges certifiées EMAS, ISO 14 001 et SA 8000 reste très marginal.

Lien avec l'évolution internationale

A l'échelle européenne, 3 124 entreprises ou organisations disposaient d'une certification EMAS en avril 2005. Les chiffres diffèrent sensiblement d'un Etat membre à l'autre. Près de la moitié des entreprises/organisations certifiées (1 605) sont allemandes. Pour les entreprises certifiées ISO 14 001, c'est le Royaume-Uni qui a le plus d'entreprises certifiées dans l'UE-25 (5 460 en 2003).

Dans le monde, le nombre d'entreprises certifiées SA 8 000 était de 710 au 30 juin 2005.

Lien avec les stratégies européenne et belge de développement durable

La Stratégie européenne de développement durable ne traite pas des stratégies de gestion environnementale et sociale des entreprises.

Dans le *PFDD 2000-2004*, la modification des modes de production et de consommation constitue un des quatre grands thèmes. Le Plan ne propose toutefois pas de stimuler les systèmes de gestion de protection de l'environnement étant donné qu'il s'agit d'une compétence régionale. Néanmoins, dans le cadre de ses compétences, le gouvernement fédéral s'engage à introduire à terme un système de gestion de l'environnement dans toutes les administrations publiques fédérales.

Utilisation de l'indicateur à l'échelle européenne

Le nombre d'entreprises/organisations certifiées pour des raisons sociales ou environnementales ne figure pas dans la liste d'indicateurs structurels. Quant à la liste d'indicateurs de développement durable de la Commission européenne, elle comprend un indicateur de ce type *Enterprises with an environmental management system* qui précise combien d'organisations disposent d'une certification EMAS ou ISO 14 001.

6 Consommation et production d'énergies renouvelables

Pertinence pour un développement durable

Les sources d'énergies renouvelables font partie du capital environnemental. Il s'agit par exemple des énergies hydroélectrique, éolienne, solaire, géothermique et marémotrice ainsi que de la biomasse. Ces sources d'énergie permettent d'alimenter en énergie les activités de consommation et de production de biens et de services.

L'utilisation des énergies renouvelables contribue au développement durable, car elles offrent deux avantages par rapport aux sources d'énergie les plus utilisées actuellement que sont les combustibles fossiles (tels que pétrole, gaz et charbon) et l'énergie nucléaire. D'une part, elles n'épuisent pas des ressources naturelles limitées et d'autre part, elles provoquent beaucoup moins de nuisances, que ce soit en terme de pollution atmosphérique, d'émission de gaz à effet de serre ou de gestion des déchets radioactifs. Le développement des énergies renouvelables fait donc pleinement partie du projet de développement durable.

Définition

Deux indicateurs sont présentés pour informer sur la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie en Belgique: la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire (%) et la part de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables dans la consommation d'électricité (%).

Dans ces deux indicateurs, les sources d'énergie renouvelables prises en compte sont les énergies hydroélectrique, éolienne, solaire, géothermique, marémotrice et houlomotrice, la biomasse, les gaz de décharge, le gaz des stations d'épuration d'eaux usées et les biogaz. Pour la biomasse, en théorie seule la part biodégradable des déchets ménagers et autres déchets peut être comptée comme une source d'énergie renouvelable, suivant la Directive européenne 2001/77/EC. En pratique, il n'est pas toujours possible de faire la distinction entre la part biodégradable et les autres composantes des déchets. L'ensemble de la catégorie "déchets ménagers" est donc reprise dans les sources d'énergie renouvelable.

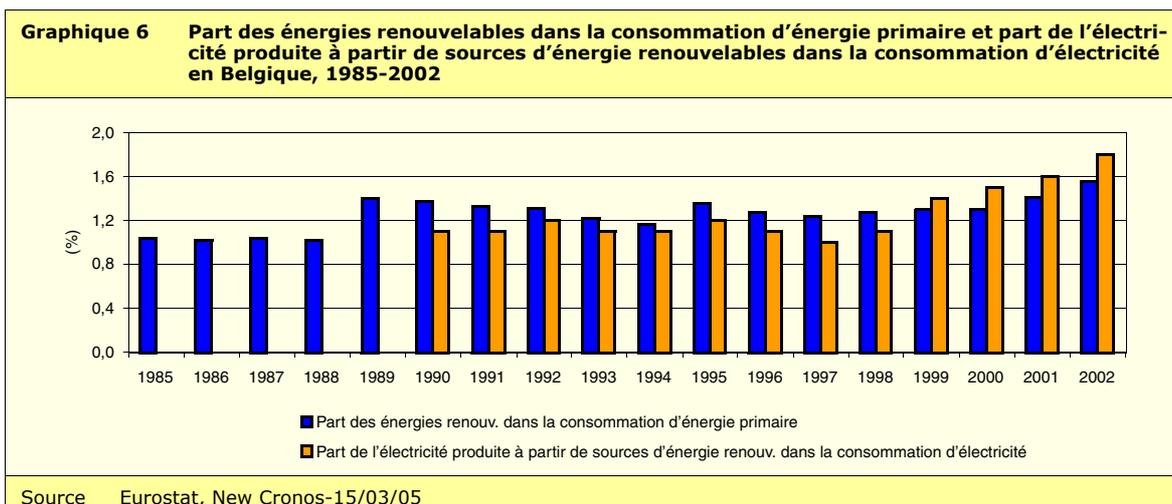
Dans l'indicateur *Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire*, la consommation d'énergie primaire (mesurée en tonnes équivalent pétrole ou en joules) est définie comme l'énergie importée ou produite en Belgique avant toute transformation (principalement le raffinage du pétrole et la production d'électricité).

Dans l'indicateur *Part de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables dans la consommation d'électricité*, la consommation d'électricité est définie comme le total de l'électricité produite en Belgique plus les importations et moins les exportations d'électricité.

Evolution

En Belgique, la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire reste faible. Elle est passée de 1 % en 1985 à 1,6 % en 2002, en étant relativement stable depuis le début des années nonante, autour de 1,5 %. L'augmentation de cette part en 2001 et 2002 correspond en partie à une diminution de la consommation d'énergie primaire (voir fiche n°11) et en partie à une augmentation réelle de l'utilisation des énergies renouvelables.

La part de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables dans la consommation d'électricité est également faible. Elle est passée de 1,1 % en 1990 à 1,4 % en 1999 et 1,8 % en 2002.



Lien avec l'évolution internationale

En 2002, la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire était de 5,7 % dans l'UE-25 et de 5,8 % dans l'UE-15 (1,6 % en Belgique en 2002). La part de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables dans la consommation d'électricité était quant à elle de 12,7 % dans l'UE-25 et de 13,5 % dans l'UE-15 en 2000 (1,5 % en Belgique en 2000) (Eurostat, New Cronos-15/03/05). La Belgique se situe donc en dessous de la moyenne européenne. Cette différence est en partie expliquée par la géographie du pays et par le climat. Il y a peu d'endroits où des barrages peuvent par exemple être installés et le potentiel solaire y est moins élevé que dans les pays du Sud de l'Europe.

Lien avec les stratégies européenne et belge de développement durable

La question des énergies renouvelables fait partie des objectifs de la stratégie européenne de développement durable. Lors du Conseil européen de Göteborg, les gouvernements ont réaffirmé leur "détermination à atteindre d'ici 2010 l'objectif indicatif fixé dans la directive sur les énergies renouvelables (Directive 2001/77/CE) concernant la part d'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables dans la consommation totale d'électricité de la Communauté, soit 22 %" (Conseil de l'UE, 2001). Pour la Belgique, l'objectif fixé dans la directive est une part de 6 % d'électricité d'origine renouvelable en 2010. Dans cette même directive, l'Union européenne a fixé un autre objectif indicatif qui vise à atteindre une part d'énergie renouvelable égale à 12 % de la consommation d'énergie primaire en Europe d'ici à 2010.

En Belgique, le *PFDD 2000-2004* proposait d'atteindre plus de 2 % d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie primaire en 2010. Le *PFDD 2004-2008* prévoit quant à lui d'atteindre 20 % d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie primaire d'ici à 2020.

Utilisation de l'indicateur au niveau européen

Les 2 indicateurs présentés dans le graphique 6 ne font pas partie des indicateurs structurels. Par contre, les indicateurs de développement durable de la Commission européenne incluent l'indicateur *Part de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables dans la consommation d'électricité* en le ventilant par source.

7 Consommation de pesticides

Pertinence pour un développement durable

Les pesticides sont aujourd'hui un intrant chimique important, sinon essentiel, des activités de production agricole, forestière et horticole. Ces activités permettent d'offrir sur le marché des produits de consommation (ex: légumes, céréales, etc.). Plus de 800 pesticides sont enregistrés dans l'Union européenne (OMS-Europe, 2004).

Les pesticides sont souvent (potentiellement et diversement) dangereux pour la santé, non seulement la santé de ceux qui les utilisent mais également la santé de ceux qui les consomment sous forme de résidus présents dans l'eau et les produits alimentaires. En effet, des résidus de pesticides peuvent non seulement se retrouver sur les aliments traités, mais également dans l'eau des rivières et dans l'eau des nappes phréatiques et souterraines. Dès lors, l'eau de boisson comme les poissons peuvent également contenir des résidus de pesticides et nuire à la santé des êtres humains lors de leur consommation. Outre cet impact sur la santé des êtres humains, les pesticides présents dans le sol et dans les eaux ont également un impact sur la diversité biologique présente dans ces milieux.

Définition

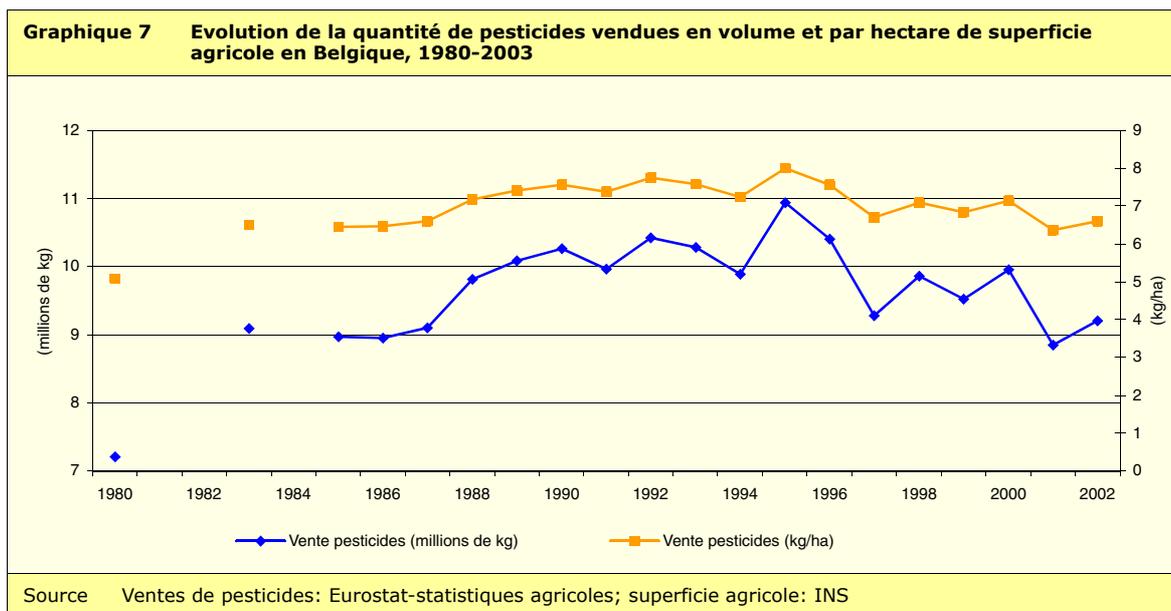
Les pesticides sont des substances chimiques de synthèse principalement utilisées dans l'agriculture pour détruire les êtres nuisibles pour les cultures tels que les champignons, les insectes, les bactéries et les plantes. Ces pesticides sont composés d'un ou de plusieurs ingrédients actifs mélangés à des ingrédients inertes qui permettent d'obtenir un liquide ou une poudre d'utilisation facile.

Le graphique 7 montre l'évolution des quantités de pesticides vendues, exprimée en quantité d'ingrédient actif vendu. Les ventes de pesticides servent de proxy pour informer sur les quantités de pesticides utilisées, étant donné que les données sur ces quantités sont moins complètes. Ce graphique montre également l'évolution de la quantité de pesticide vendue par hectare de superficie agricole, exprimée en kg par hectare.

Evolution

Les ventes de pesticides totales et les ventes de pesticides par hectare ont connu une évolution assez similaire entre 1980 et 2002. Cela est dû au fait que la superficie agricole totale est restée stable au cours de cette période (elle s'élève en moyenne à 1 380 000 hectares entre 1980 et 2002).

Les ventes de pesticides par hectare ont fortement augmenté au début des années '80 et ont continué à augmenter plus modérément jusqu'en 1995. Depuis lors, elles connaissent une tendance à la baisse. Cette tendance à la baisse de la quantité de pesticides vendue est entre autres liée au fait que l'efficacité de ces pesticides, et donc potentiellement aussi leur nocivité, a augmenté. Des recherches sont actuellement en cours afin de développer des indicateurs qui tiendraient non seulement compte des quantités vendues mais également de la nocivité des produits utilisés.



Lien avec l'évolution internationale

Dans l'UE-15, les ventes de pesticides s'élevaient à 5,2 kg par hectare de superficie agricole totale en 1999. La Belgique se situait donc au-dessus de la moyenne européenne avec 6,8 kg de pesticides utilisés par hectare en 1999.

Au milieu des années '90, l'usage des pesticides en Belgique figurait parmi les usages les plus intensifs au sein des pays de l'OCDE.

Lien avec les stratégies européenne et belge de développement durable

La Stratégie européenne de développement durable traite des questions agricoles sous le thème de la gestion plus responsable des ressources naturelles. L'objectif suivant y est formulé par les gouvernements: "*la politique agricole commune (...) devrait viser entre autres à contribuer à un développement durable en encourageant davantage (...) des méthodes de production écologiquement viables*" (Conseil de l'UE, 2001, §31). Cet objectif touche à l'utilisation des pesticides.

En Belgique, le *PFDD 2000-2004* met l'accent sur la limitation de l'utilisation de pesticides en quantité comme en nombre de substances actives ainsi que sur la maîtrise des risques liés à l'utilisation des pesticides. Le *PFDD 2004-2008* reprend également la nécessité de réduire l'utilisation et les risques des pesticides et insiste sur l'importance de fournir des informations complètes aux professionnels comme aux citoyens sur les risques liés à l'utilisation de ces pesticides.

Utilisation de l'indicateur au niveau européen

L'indicateur de consommation de pesticides n'est pas repris dans la liste d'indicateurs structurels, ni dans les indicateurs de développement durable de la Commission européenne. Cette dernière liste reprend néanmoins les quantités utilisées de certains pesticides sélectionnés parmi les substances prioritaires dans la Directive cadre sur l'eau (2000/60/CE).

8 Production de plantes génétiquement modifiées

Pertinence pour un développement durable

Les plantes génétiquement modifiées sont créées en utilisant des biotechnologies. Les biotechnologies sont l'ensemble des technologies qui s'appliquent aux êtres vivants (faisant partie du capital environnemental et du capital humain) pour produire des biens et des services répondant aux besoins des êtres humains. Si les biotechnologies "traditionnelles" se basent essentiellement sur des méthodes d'amélioration des variétés à l'intérieur d'une espèce (ex: sélection de race de chiens), les biotechnologies "modernes" agissent directement sur le matériel génétique des êtres vivants. Elles permettent de plus des échanges génétiques entre espèces éloignées: ainsi des gènes d'une bactérie peuvent être insérés parmi ceux d'une plante.

Les biotechnologies "modernes" offrent de nouvelles possibilités d'utilisation et de mise en valeur des capitaux environnemental et humain disponibles sur notre planète. Elles pourraient, par exemple, contribuer à renforcer la protection de l'environnement par la mise au point de procédés industriels plus efficaces de transformation des matières premières et de détoxification des déchets dangereux. Mais elles génèrent également de nouvelles menaces et suscitent de nouvelles interrogations quant à leur impact sur le patrimoine génétique, à leurs impacts socio-économiques et à la sécurité de leur utilisation et des produits qui en sont issus. Les risques écologiques sont entre autres dignes d'intérêt à cause du risque d'irréversibilité: si des organismes modifiés présentant des caractéristiques dangereuses ou indésirables se mettent à prospérer dans un environnement naturel ou semi-naturel, il peut devenir impossible de faire marche arrière en éliminant ces organismes.

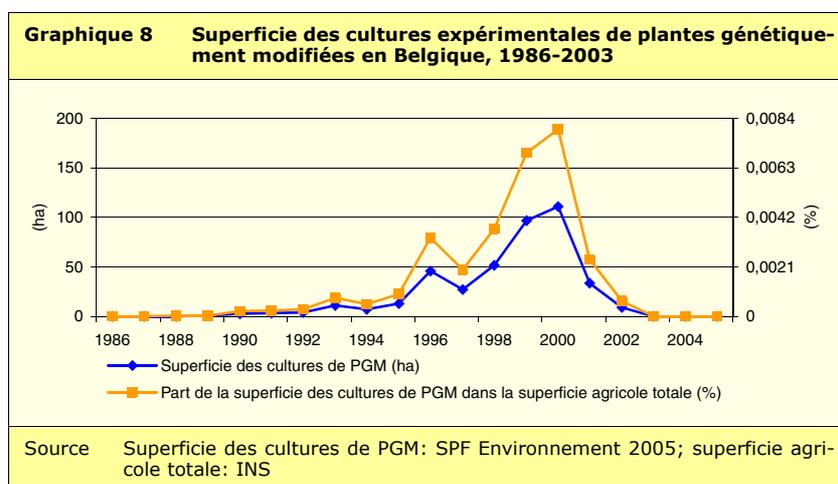
Définition

Une plante génétiquement modifiée (PGM) est une plante "dont le matériel génétique a été modifié d'une manière qui ne s'effectue pas naturellement par multiplication et/ou par recombinaison naturelle" (Directive 2001/18/CE).

En Belgique, la production de PGM est le fait de disséminations expérimentales et non de cultures commerciales. Cette production de PGM est décrite à l'aide de la superficie agricole ensemencée avec des PGM. Le graphique 8 présente cette superficie mesurée en hectares ainsi que la proportion de cette superficie par rapport à la superficie agricole totale en Belgique, exprimée en pourcentage.

Evolution

Etant donné que la superficie agricole belge totale est restée stable (en moyenne à 1 380 000 hectares) entre 1986 et 2002, la superficie des cultures expérimentales ensemencées avec des variétés de PGM exprimée en ha et celle exprimée en % de la superficie agricole totale ont connu des évolutions parallèles sur cette période.

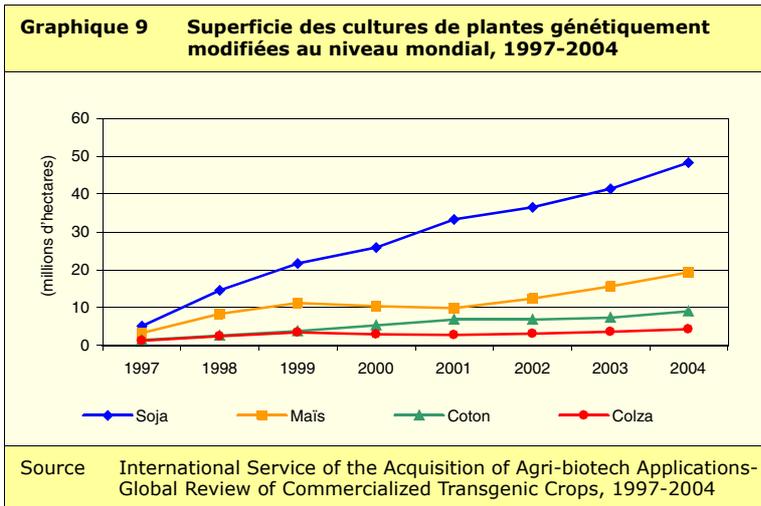


La superficie des cultures ensemencées avec des variétés de PGM est entièrement consacrée à l'expérimentation et a connu son point culminant en 2000: 0,008 % de la superficie agricole totale

en Belgique. Ces expérimentations se font essentiellement par des entreprises du secteur biotechnologique. Suite aux incertitudes liées à la transposition en droit belge de la directive 2001/18/CE relative à la dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés dans l'environnement et aux destructions répétées des expérimentations par des opposants aux PGM, les expériences ont cessé. Cette directive établit, en effet, la procédure par laquelle une dissémination volontaire d'OGM est autorisée et exige une évaluation des risques pour l'environnement pour chaque demande de dissémination volontaire. La transposition de cette directive en 2005 devrait apporter un cadre plus clair, ce qui influencera peut-être l'évolution future de cet indicateur.

Lien avec l'évolution internationale

Si les cultures de PGM sont limitées à l'expérimentation en Belgique, elles prennent de l'essor dans de nombreux autres pays. C'est ce que met en évidence le graphique 9, qui présente l'évolution à l'échelle mondiale des superficies agricoles ensesementées avec des variétés génétiquement modifiées pour différentes plantes de grande culture. L'utilisation croissante de PGM est observée tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement.



Les cultures de soja génétiquement modifiées ont par exemple augmenté de 40 % par an entre 1997 et 2004. Entre 2003 et 2004, la croissance la plus forte a été observée en Inde pour les cultures de coton (400 %), suivi de l'Uruguay (200 %) et de l'Australie (100 %). Globalement, la quasi-totalité des cultures de PGM se concentre sur 17 pays parmi lesquels 14 pays possèdent plus de 50 mille hectares de cultures de PGM.

Lien avec les stratégies européenne et belge de développement durable

La question des biotechnologies est brièvement abordée dans la Stratégie européenne de développement durable. Lors du Conseil européen de Göteborg, les gouvernements ont exprimé leur soutien aux travaux de la Commission sur un projet concernant l'étiquetage et la traçabilité des OGM afin de "réexaminer de manière efficace la stratégie de développement durable" (Conseil de l'UE, 2001).

En Belgique, les deux premiers Plans fédéraux de développement durable ne contiennent pas d'objectifs précis quant à l'utilisation d'organismes ou de plantes génétiquement modifiées, mais contiennent des mesures visant à appliquer le principe de précaution dans le cadre du développement de ces biotechnologies.

Utilisation de l'indicateur au niveau européen

Cet indicateur n'est pas repris dans la liste d'indicateurs structurels, ni dans la liste d'indicateurs de développement durable de la Commission européenne.

9 Consommation d'énergie par habitant

Pertinence pour un développement durable

Les sources d'énergie (ex: bois, pétrole) font partie du capital environnemental. L'accès des êtres humains à l'énergie est essentiel pour répondre à leurs besoins de base (ex: se chauffer). L'énergie permet par ailleurs de produire des biens et des services qui contribuent au développement de la société. Mais au début du XXI^e siècle, un tiers des habitants de la planète, principalement situés dans les pays en développement, n'ont toujours pas un accès suffisant à l'énergie. De plus, la consommation d'énergie exerçant des pressions importantes sur l'environnement (pollutions, changements climatiques et épuisement à long terme de ressources non renouvelables), les niveaux de consommation d'énergie élevés dans les pays industrialisés ne sont pas généralisables à l'échelle de la planète.

Fournir à chaque habitant de la planète une quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins tout en réduisant les pressions exercées par la consommation d'énergie est un défi pour parvenir à un développement durable. Ce défi est d'autant plus urgent que l'Agence internationale de l'énergie prévoit, à politique inchangée, une augmentation de 60 % de la consommation d'énergie mondiale d'ici à 2030 (AIE 2004). Cette croissance quasi continue de la consommation d'énergie met en danger la capacité des générations futures à vivre dans un environnement sain et à satisfaire leurs besoins.

Définition

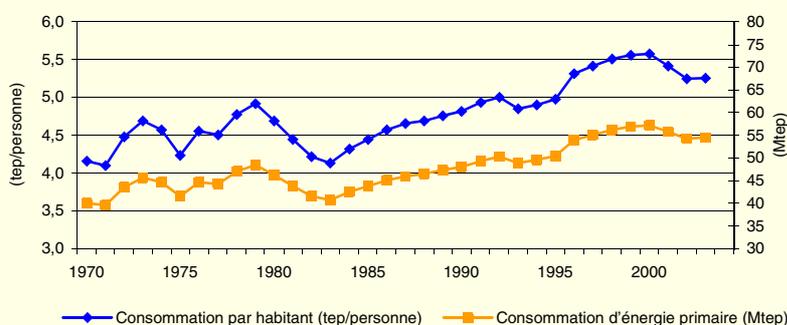
La consommation d'énergie par habitant est égale au rapport entre la consommation d'énergie primaire en Belgique et le nombre d'habitants. Elle est mesurée en tonnes équivalent pétrole (tep) ou en joules (J) par habitant.

L'énergie primaire utilisée pour calculer la consommation d'énergie par habitant correspond à l'énergie importée ou produite en Belgique avant toute transformation (principalement le raffinage du pétrole et la production d'électricité). Comme ces opérations de transformation ont un rendement inférieur à 100 % (ex: le rendement d'une centrale gaz vapeur est de l'ordre de 50 %), la quantité d'énergie disponible pour le consommateur final (la consommation finale d'énergie) est inférieure à la quantité d'énergie primaire dont elle provient.

Evolution

Comme la population belge a connu une croissance lente et régulière entre 1970 et 2003 (voir fiche n°1), la consommation d'énergie primaire et la consommation d'énergie par habitant ont évolué de façon similaire au cours de cette période.

Graphique 10 Consommation d'énergie primaire en valeur absolue et par habitant en Belgique, 1970-2003



Source Bureau fédéral du plan

La consommation d'énergie par habitant a augmenté en moyenne de 0,8 % par an entre 1970 et 2003. Elle est passée de 4,2 tonnes équivalent pétrole (tep) par habitant en 1970 à 5,3 tep/habi-

tant en 2003, en passant par un maximum de 5,6 tep/habitant en 2000. Les seules périodes au cours desquelles elle a diminué sont les deux premiers chocs pétroliers (1974-75 et 1980-83), périodes qui ont enregistré une forte augmentation des prix du pétrole et de l'énergie. La diminution récente en 2001 et 2002 n'est pas due à une augmentation des prix. Cette diminution peut être attribuée à un ralentissement économique (croissance inférieure à 1 % par an ces deux années) et à l'effet de mesures prises dans le cadre des politiques de limitation de notre consommation d'énergie. Il faut noter que lors de la reprise économique de 2003, la consommation a ré-augmenté légèrement.

Lien avec l'évolution internationale

Parmi les pays industrialisés, la Belgique a une des consommations d'énergie par habitant les plus élevées. La présence de nombreuses industries de biens intermédiaires (sidérurgie, chimie) qui consomment beaucoup d'énergie explique notamment cette situation.

La consommation d'énergie par habitant dans les pays de l'OCDE est actuellement plus de 6 fois supérieure à celle des pays en développement.

Dans les pays en développement, la consommation d'énergie primaire par habitant augmente dans les pays dits émergents (par exemple en Asie), tandis qu'elle stagne dans les pays les plus pauvres (notamment la plupart des pays africains). La consommation intérieure brute d'énergie par habitant ne s'élève encore qu'à 0,52 tep/hab en Inde et à 0,69 tep/hab en Afrique. Dans les pays en développement, 2 milliards de personnes ne disposent pas de combustibles propres et sûrs pour les besoins domestiques (alimentation, chauffage) et n'ont accès qu'à des combustibles traditionnels. En outre, 1,7 milliards de personnes n'ont pas accès à l'électricité. Ces manques posent une contrainte sévère au développement de ces populations.

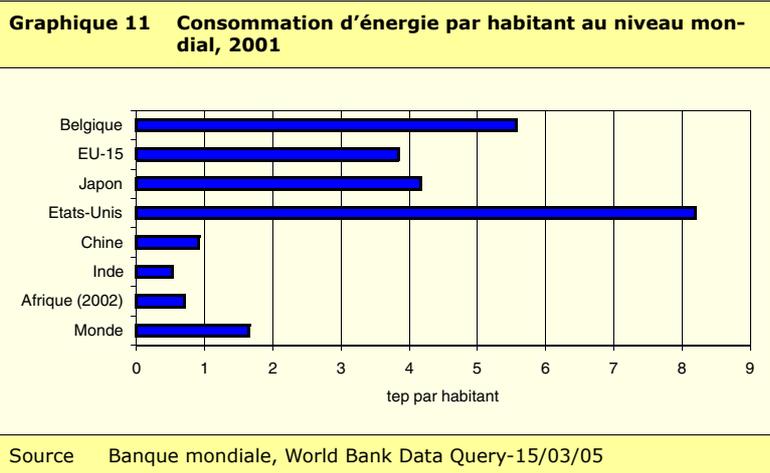
Lien avec les stratégies européenne et belge de développement durable

La question de l'énergie est abordée dans la Stratégie européenne de développement durable dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique et de la gestion des ressources naturelles. Des objectifs relatifs à la consommation d'énergies renouvelables y sont définis (voir fiche n°6), ainsi que des objectifs relatifs à la modification du lien entre la croissance économique et l'utilisation des ressources naturelles (ce qui comprend les sources d'énergie). La consommation d'énergie par habitant n'y fait pas l'objet d'un objectif particulier.

Au niveau fédéral belge, la question de l'énergie est présente dans les deux Plans fédéraux de développement durable. Le *PFDD 2000-2004* met l'accent sur la gestion de la demande et de l'offre de l'énergie et comprend l'objectif de "réduire la consommation d'énergie de 7,5 % en 2010 par rapport à 1990". Le *PFDD 2004-2008* vise à encourager l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Utilisation de l'indicateur au niveau européen

La consommation d'énergie par habitant ne fait pas partie des indicateurs structurels ni des indicateurs de développement durable de la Commission, même si d'autres indicateurs liés à l'énergie y sont repris.



10 Consommation d'eau par habitant

Pertinence pour un développement durable

L'eau est une ressource naturelle. Elle est une nécessité vitale et fait donc partie des besoins de base des êtres humains. Selon l'OMC et l'UNICEF, un accès raisonnable à l'eau est défini comme *"la disponibilité d'au moins 20 litres par personne par jour d'une source située à 1 kilomètre du logement de l'utilisateur. Les camions-citernes, l'eau en bouteille et les autres types de sources qui ne donnent pas un accès raisonnable à l'eau pour l'hygiène domestique ne sont pas inclus"*.

Bien que l'eau soit abondante sur notre planète, c'est une ressource naturelle épuisable, qui est de plus difficile à exploiter et géographiquement mal répartie. Les ressources d'eau douce utilisables (eaux des lacs et rivières et des nappes phréatiques) représentent moins de 1 % des ressources en eau. En effet, 97,5 % des ressources en eau sont des eaux salées. Parmi les 2,5 % d'eau douce, 69 % sont emprisonnés dans les glaces et les neiges situées dans les montagnes et aux pôles, et presque 31 % sont dans les sols (nappes phréatiques, marais et permafrost). Seuls 0,3 % sont des eaux des lacs et des rivières. Par ailleurs, les ressources d'eau douce utilisables sont souvent localisées loin des populations et de nombreux très grands bassins de rivières se trouvent dans des régions à faible densité de population.

Cela explique les grandes inégalités dans l'accès à l'eau parmi les habitants de la planète. Ces inégalités sont la source de conflits et mettent en danger la vie des êtres humains là où les ressources sont insuffisantes. Pour s'orienter vers un développement durable, des efforts doivent être faits tant au niveau de l'amélioration de l'offre d'eau qu'au niveau de la maîtrise de la demande.

Définition

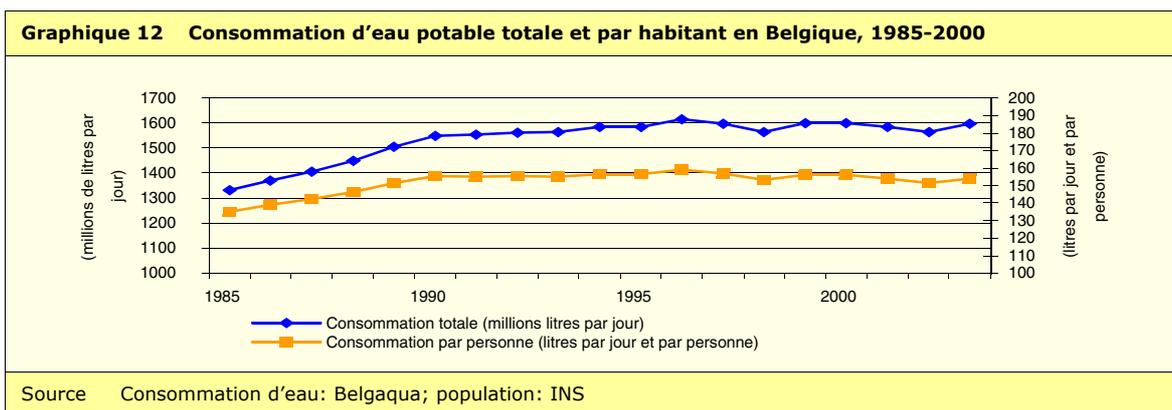
C'est la consommation d'eau potable de distribution, dite consommation d'eau potable, qui est présentée dans le graphique 12. Elle correspond à la quantité d'eau potable fournie par les distributeurs d'eau, qui est consommée dans les habitations domestiques, dans les commerces, dans les bâtiments publics, dans l'industrie et dans l'agriculture. Les utilisations d'eau par certains services publics locaux (telles qu'incendie, entretien de voiries communales, purges du réseau) ne sont pas comptabilisées, de même que les utilisations d'eau faites par les ménages qui ont des citernes d'eau de pluie et celles faites par certaines industries qui ont leur propre captage d'eau (notamment les captages d'eau de rivière à des fins de refroidissement pour les centrales électriques). En Belgique, la consommation d'eau potable de distribution provenait en 2004 à 34 % des eaux de surface et à 66 % des eaux souterraines.

Le graphique 12 présente la consommation totale d'eau potable de distribution (exprimée en m³ par jour), ainsi que la consommation d'eau potable de distribution par habitant, obtenue en divisant la consommation totale d'eau potable de distribution par la population belge.

Evolution

La consommation d'eau potable exprimée en m³ et la consommation d'eau potable exprimée en m³ par habitant ont connu entre 1985 et 2000 une évolution assez similaire étant donné que la population belge est restée stable sur cette période (voir fiche n°1). Après une augmentation notable pendant les années '80, la consommation d'eau potable par habitant a eu tendance à se stabiliser. Depuis 1990, la consommation d'eau potable s'élève en moyenne à 155l par habitant et par jour.

La part de la consommation moyenne des ménages et des autres petits consommateurs (PME, artisans, etc.) dans la consommation totale d'eau potable est très élevée. Elle s'élevait selon Belgaqua à 107 litres par habitant et par jour en 2003, soit 69 % de la consommation totale. Les gros consommateurs que sont essentiellement l'industrie, l'agriculture et certains grands bâtiments publics ne représentent que 31 % de la consommation d'eau potable.



Lien avec l'évolution internationale

Les données internationales suivantes sont fournies à titre indicatif. Une grande prudence est en effet nécessaire lors de la comparaison des données de consommation d'eau entre pays, car les méthodologies utilisées pour calculer les consommations d'eau varient sensiblement d'un pays à l'autre.

Au sein de l'OCDE, la consommation d'eau potable de distribution des ménages varie considérablement d'un pays à l'autre, la fourchette allant de 100 à 300l par personne par jour (OECD, 2002). Par exemple, en Allemagne et aux Pays-Bas, la consommation d'eau potable des ménages se situe autour de 128l par personne par jour (OECD, 2002). Chaque habitant de l'OCDE consomme ainsi trois fois plus en moyenne que les habitants de l'Asie de l'Est, de l'Amérique latine, de l'Afrique ou de l'Inde. Dans de nombreux pays sub-sahariens, la consommation des ménages ne dépasse pas 10-20l par personne par jour (World Water Council, 2000). Au niveau mondial, la situation est d'ailleurs critique. L'UNESCO estime qu'1,1 milliard de personnes, réparties sur 40 pays, n'ont pas un accès suffisant à l'eau potable (UNESCO, 2003).

Lien avec les stratégies européenne et belge de développement durable

La Stratégie européenne de développement durable ne traite pas de la problématique de l'eau en tant que telle, mais elle prévoit de "*modifier le lien entre la croissance économique, l'utilisation de ressources naturelles (...)*" (Conseil de l'UE 2001, §31).

Au niveau fédéral belge, la problématique de l'eau est présente dans les deux Plans fédéraux de développement durable. Le *PFDD 2000-2004* met l'accent, d'une part, sur la diminution de la consommation d'eau et d'autre part, sur l'accès à l'eau. Le *PFDD 2004-2008* se limite quant à lui à ce dernier aspect.

Utilisation de l'indicateur au niveau européen

Cet indicateur n'est pas repris dans la liste d'indicateurs structurels, ni dans les indicateurs de développement durable de la Commission européenne. Par contre, cette dernière liste reprend le rapport entre la quantité d'eau extraite et la quantité d'eau disponible.

11 Intensité énergétique de l'économie

Pertinence pour un développement durable

L'énergie, issue du capital environnemental, est nécessaire à l'activité économique. Elle permet la production de biens et de services qui s'échangent sur les marchés pour répondre aux besoins des êtres humains. Mais les énergies actuellement utilisées sont principalement non renouvelables (à 99 % en Belgique) et posent de graves problèmes environnementaux. Il s'agit des énergies fossiles et de l'énergie nucléaire.

- Les réserves d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) sont limitées et leur combustion émet notamment du dioxyde de carbone (CO₂). Les émissions de CO₂ liées à l'utilisation de l'énergie sont responsables de 80 % du réchauffement climatique.
- L'énergie nucléaire comporte des risques d'accident grave, de fuite radioactive et pose la question de la gestion à long terme (100 000 ans) des déchets nucléaires.

Pour qu'un développement soit durable, l'accroissement de la production de biens et de services doit se faire tout en réduisant les quantités de ressources non-renouvelables consommées pour assurer cette production. En particulier, la croissance économique (voir fiche n°3) doit être découplée de la croissance de la consommation d'énergie non-renouvelable.

Définition

Le graphique 13 fournit l'évolution de l'intensité énergétique, la consommation d'énergie primaire et le PIB en Belgique entre 1970 et 2003.

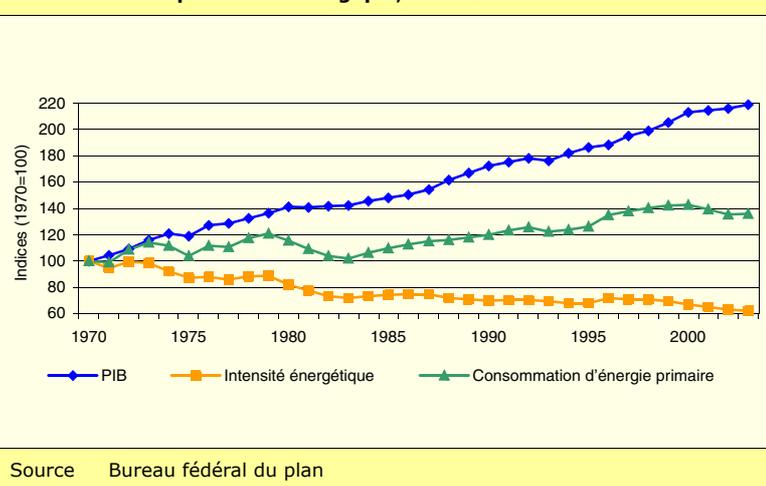
L'intensité énergétique indique la quantité d'énergie nécessaire à la production d'un euro ou d'une unité de produit intérieur brut. Elle est mesurée par le rapport entre la consommation d'énergie primaire exprimée en tonnes équivalent pétrole (tep) et le produit intérieur brut (PIB) exprimé à prix constants. L'intensité énergétique est exprimée en tep par euro.

L'énergie primaire correspond à l'énergie importée ou produite en Belgique avant toute transformation (principalement le raffinage du pétrole et la production d'électricité). Comme ces opérations de transformation ont un rendement inférieur à 100 % (le rendement d'une centrale gaz vapeur, par exemple, est de l'ordre de 50 %), la quantité d'énergie disponible pour l'utilisation par son consommateur final (la consommation finale d'énergie) est inférieure à la quantité d'énergie primaire dont elle provient.

Evolution

Depuis 1970, le PIB augmente de 2,4 % par an en moyenne, tandis que la consommation d'énergie augmente de 1 % par an. Il y a donc un découplage faible entre la croissance économique et la croissance de la consommation d'énergie. L'économie belge utilise l'énergie de moins en moins intensément. L'intensité énergétique diminue de 1,4 % par an en moyenne depuis 1970. Cette évolution a deux raisons principales: la modification structurelle de l'économie belge et les progrès technologiques.

Graphique 13 Intensité énergétique, PIB et consommation d'énergie primaire en Belgique, 1970-2003

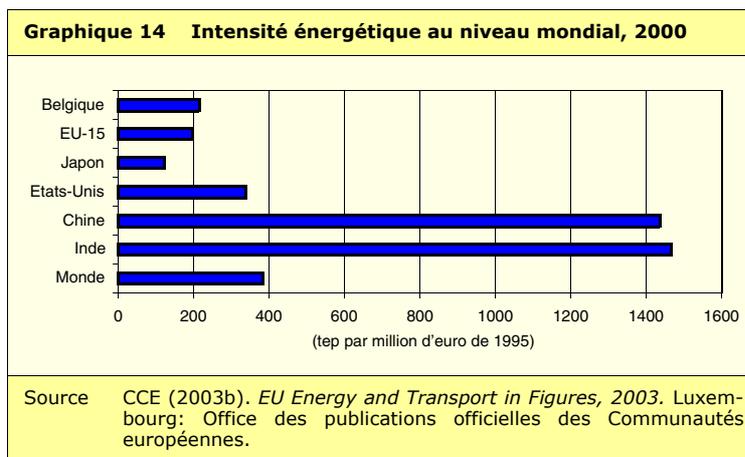


Cette baisse de l'intensité énergétique ne doit pas occulter le fait que la consommation d'énergie primaire continue en moyenne d'augmenter depuis 1970. Elle est passée de 40 millions de tonnes équivalent pétrole (tep) en 1970 à environ 55 millions en 2003. Les seules périodes au cours desquelles la consommation d'énergie primaire a diminué sont les deux premiers chocs pétroliers (1974-75 et 1980-83), périodes qui ont connu une forte augmentation des prix du pétrole et de l'énergie.

En 2001 et 2002, la consommation d'énergie primaire a diminué, alors que les prix n'avaient pas augmenté préalablement. Cette diminution peut être attribuée à un ralentissement économique (croissance inférieure à 1 % par an ces deux années) et à l'effet de mesures prises dans le cadre des politiques de limitation de notre consommation d'énergie. Lors de la reprise économique de 2003, la consommation d'énergie primaire a ré-augmenté légèrement.

Lien avec l'évolution internationale

Parmi les pays industrialisés, la Belgique a l'une des intensités énergétiques les plus élevées (213 tep par million d'euro). Son intensité énergétique est supérieure à celle de l'UE-15 (194 tep par million d'euro) et comparable à celle de l'UE-25 (212 tep par million d'euro). Cette situation est due à de nombreuses industries de biens intermédiaires (sidérurgie, chimie) qui sont de grosses consommatrices d'énergie.



Les pays en développement présentent des intensités énergétiques encore plus élevées. Cela reflète l'utilisation dans ces pays de technologies plus vieilles et moins éco-efficaces.

Lien avec les stratégies européenne et belge de développement durable

La question de l'énergie est abordée dans 2 thèmes de la Stratégie européenne de développement durable: la lutte contre le réchauffement climatique et la gestion plus responsable des ressources naturelles. Pour lutter contre le réchauffement climatique, les gouvernements ont défini des objectifs relatifs à la consommation d'énergies renouvelables (voir fiche n°6). Pour gérer les ressources naturelles de façon plus responsable, les gouvernements se sont engagés à modifier le lien entre la croissance économique et l'utilisation des ressources naturelles (ce qui comprend les sources d'énergie).

Au niveau fédéral belge, les Plans fédéraux de développement durable traitent la problématique de l'énergie. Le *PFDD 2000-2004* a comme objectif de "réduire la consommation d'énergie de 7,5 % en 2010 par rapport à 1990", mais ne met pas en parallèle cet objectif avec le taux de croissance économique attendu. Dans le *PFDD 2004-2008*, l'objectif mis en avant dans le cadre d'une politique énergétique durable est l'utilisation rationnelle de l'énergie, ainsi que le développement des énergies renouvelables.

Utilisation de l'indicateur au niveau européen

L'intensité énergétique fait partie des indicateurs structurels et de la liste d'indicateurs pour un développement durable de la Commission européenne.

12 Intensité en transport routier de l'économie

Pertinence pour un développement durable

Le transport routier permet de répondre aux besoins de mobilité des êtres humains et permet d'acheminer des biens et des services échangés sur les marchés d'un endroit à l'autre. Il constitue un secteur important de l'économie.

Mais le transport routier pose des problèmes sociaux et environnementaux importants: bruit, pollution, émissions de gaz à effet de serre, accidents, morcellement du territoire, saturation croissante du réseau routier. Certaines des nuisances liées au transport routier posent des problèmes présentant des risques graves et irréversibles, tels que le réchauffement climatique. Et l'extension des infrastructures routières n'est pas envisageable indéfiniment pour des raisons de coût et d'espace disponible. De plus, l'augmentation du transport que généreraient ces infrastructures augmenterait la plupart des nuisances citées ci-dessus.

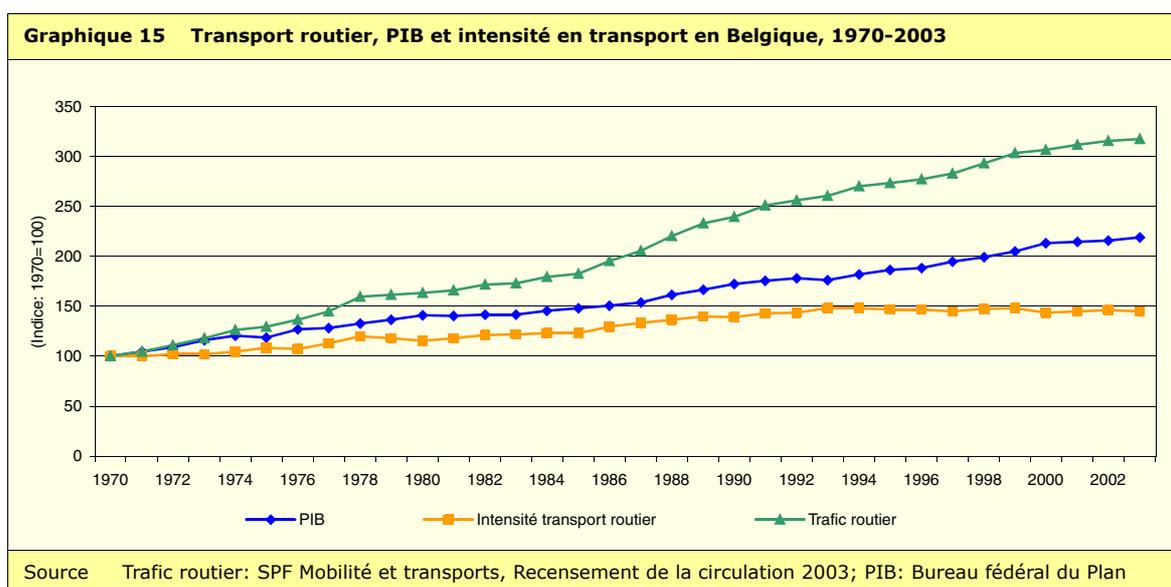
C'est pourquoi il est essentiel pour promouvoir un développement durable "d'assurer des transports efficaces, sûrs et abordables, d'accroître l'efficacité énergétique, de réduire la pollution, les encombrements et les effets néfastes pour la santé et de limiter l'expansion urbaine" (UN-CSD, 2002).

Définition

Le transport routier est mesuré par le nombre de kilomètres parcourus par l'ensemble des véhicules (voitures, bus, camionnettes et camions) sur le réseau routier belge. Il est exprimé en véhicule-kilomètre. Les autres modes de transport ne sont pas inclus dans cet indicateur car la route est le mode de transport qui domine largement (93 % pour les passagers, 71 % pour le fret) en Belgique.

L'intensité en transport est mesurée par le rapport entre le nombre de km parcourus par l'ensemble des véhicules sur le réseau routier belge et le PIB exprimé à prix constants. Elle est exprimée en véhicule-km par euro.

Dans le graphique 15 sont indiqués, en indices normalisés à 100 en 1970, le nombre de véhicule-km, le PIB à prix constants et l'intensité en transport.



Evolution

Entre 1970 et 2003, l'intensité en transport a augmenté de 1,1 % par an en moyenne. Elle est passée de 40,1 véhicule-km/euro en 1970 à 54,5 véhicule-km/euro en 2003.

Sur cette période, la croissance du transport a été plus rapide que celle du PIB, respectivement 3,6 % par an et 2,4 % par an. Il n'y a donc pas eu de découplage entre la croissance économique et celle du transport.

Le nombre de kilomètres parcourus sur les routes belges a plus que triplé entre 1970 et 2003, passant de 29 milliards à 93 milliards de véhicule-kilomètre (+217 %). Cette évolution montre la dépendance de plus en plus grande de nos sociétés au transport routier, tandis que les autres modes de transport (rail, voie d'eau) voient leur part modale diminuer.

Lien avec l'évolution internationale

La même évolution est observée dans tous les pays européens et dans le monde. C'est la grande flexibilité offerte à un coût économique relativement faible qui explique le succès du transport routier. Ainsi, entre 1970 et 2001, le trafic routier de marchandises a triplé dans l'UE-15. Il a augmenté de 3,4 % par an dans l'UE-25 entre 1995 et 2002¹. Quant au trafic de passagers, il a été multiplié par 2,3 dans l'UE-15 entre 1970 et 2001 et a augmenté de 1,9 % par an dans l'UE-25 entre 1995 et 2002 (CCE, 2004).

Lien avec les stratégies européenne et belge de développement durable

Le développement d'un système de transport durable est une des six thèmes de la Stratégie européenne de développement durable, qui a comme objectif de découpler significativement la croissance du transport de celle du PIB.

Minimiser les nuisances du transport et permettre une circulation fluide des véhicules est un des objectifs des Plans fédéraux de développement durable. Le *PFDD 2000-2004* entend favoriser le transfert modal pour réduire les nuisances du transport routier. Le *PFDD 2004-2008* consacre 5 de ses 31 actions à la politique du transport. Les objectifs sont de maîtriser la demande de mobilité, de favoriser d'autres modes de déplacement que le transport routier, d'améliorer l'offre de transports en commun, de favoriser le développement et l'utilisation de véhicules moins polluants et d'améliorer l'expertise et les données sur la mobilité.

Utilisation de l'indicateur au niveau européen

L'intensité en transport routier de l'économie n'est pas reprise dans les indicateurs structurels, qui toutefois incluent un indicateur relatif au volume de fret (tous modes de transport confondus). Les indicateurs de développement durable de la Commission européenne incluent par contre cet indicateur, comme de nombreux autres sur le transport.

1. Les données pour l'UE-25 ne sont disponibles qu'à partir de 1995.

III.2 Pressions sur les capitaux

Type de pressions	N° de la fiche	Nom de l'IDD
Pressions sur le capital humain	13	Durée du travail dans le secteur marchand
	14	Stress au travail
	15	Fumeurs selon le genre et selon le niveau d'instruction
Pressions sur le capital environnemental	16	Emissions de gaz à effet de serre
	17	Emissions de substances polluantes dans l'atmosphère
	18	Emissions de métaux lourds dans l'air et dans l'eau
	19	Emissions d'azote dans l'eau
	20	Production de déchets municipaux
Pressions sur le capital économique	21	Investissement physique des entreprises et des administrations publiques
	22	Investissement financier éthique

13 Durée effective annuelle du travail

Pertinence pour un développement durable

Pour produire des biens et des services, les entreprises font appel au capital humain comme facteur de production. Les êtres humains qui participent à la production de biens et services prestent plusieurs heures par jour au sein d'entreprises. Le nombre d'heures de travail prestées constitue un flux entre le capital humain et la production. C'est aussi une pression exercée par les modes de production sur le capital humain. Au plus le nombre d'heures est élevé, au plus l'état du capital humain peut être fragilisé. C'est pourquoi la durée du travail est réglementée en Belgique ainsi que dans les pays de l'Union européenne. En Belgique, la durée hebdomadaire maximum s'élève à 38 heures par semaine.

La durée du travail demeure une préoccupation essentielle des acteurs sociaux étant donné son rôle significatif pour les modes de production et pour l'état du capital humain. C'est à la fois un déterminant des conditions de vie et des conditions de travail. La durée du travail est largement débattue dans le cadre des politiques à mener pour réduire le taux de chômage: est-ce qu'une baisse de la durée du travail permettrait de réduire le taux de chômage? Elle est également débattue dans le cadre des objectifs européens visant à améliorer la compétitivité des entreprises: est-ce qu'une augmentation de la durée du travail permettrait d'accroître la compétitivité des entreprises? est-ce que des formules souples de travail permettraient aux entreprises de *"s'adapter aux mutations industrielles, d'atteindre l'équilibre nécessaire entre souplesse et sécurité et d'améliorer la qualité des emplois"* (Conseil européen 2002)?

Définition

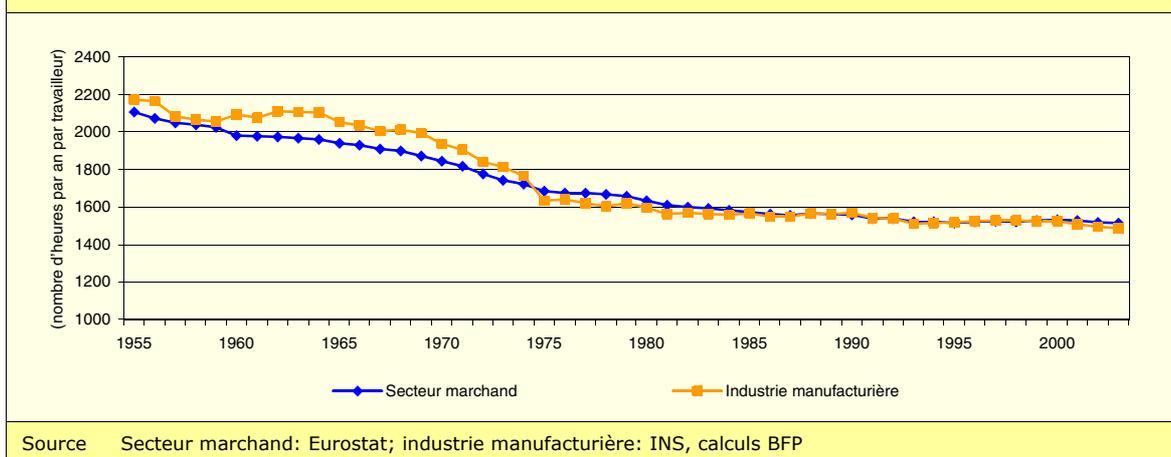
La mesure du nombre d'heures de travail effectivement prestées par les travailleurs pendant une année s'appelle la durée effective annuelle du travail. Elle est mesurée en nombre d'heures par an par travailleur. Cet indicateur calcule une moyenne de la durée effective des travailleurs à temps plein et des travailleurs à temps partiels et prend en compte les heures supplémentaires (payées et non payées).

Deux sources de données basées sur des méthodologies différentes, permettent d'informer sur cette durée effective:

- les statistiques industrielles de l'INS. Ces statistiques couvrent la durée effective payée du travail dans l'industrie manufacturière des ouvriers ainsi que des employés depuis 1999.
- les résultats des enquêtes sur les forces de travail publiés par Eurostat. Elles couvrent l'ensemble des salariés du secteur marchand et incluent les heures supplémentaires.

Evolution

Comme le montre le graphique 16, la durée annuelle effective du travail a été fortement réduite entre 1955 et le milieu des années '70 tant dans l'industrie manufacturière (ouvriers) que dans le secteur marchand. Elle y a été réduite respectivement de 25 % et de 20 % en moyenne entre 1955 et 1975. Depuis le milieu des années '70, la durée annuelle effective du travail baisse encore mais à un rythme plus faible. Fin 2003, elle s'élevait à 1 488,4 heures pour les ouvriers et les employés de l'industrie manufacturière et à 1 514,8 heures dans le secteur marchand.

Graphique 16 Durée effective annuelle du travail dans le secteur marchand et dans l'industrie manufacturière en Belgique, 1995-2003

Lien avec l'évolution européenne

Les enquêtes sur les forces de travail publiées par Eurostat fournissent des données sur la durée habituelle de travail hebdomadaire qui peuvent être comparées entre pays. Il s'agit du nombre d'heures pendant lesquelles la personne travaille normalement, y compris les heures supplémentaires normalement effectuées (payées ou non payées). En 2001, la durée habituelle de travail hebdomadaire s'élevait chez les travailleurs à temps pleins de l'UE-15 en moyenne à 39,9 heures, contre 39,2 heures en Belgique. La durée habituelle de travail hebdomadaire est donc en moyenne plus élevée dans l'UE-15 qu'en Belgique. Elle était encore plus élevée dans les pays candidats à cette date-là: 41,5 heures en moyenne pour la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la Hongrie.

Lien avec les stratégies européenne et belge de développement durable

La question du temps de travail est abordée dans la Stratégie européenne de développement durable dans les engagements relatifs à l'éducation et à la formation tout au long de la vie. Les gouvernements encouragent "les partenaires sociaux à conclure des accords sur l'innovation et sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, en exploitant, grâce à une gestion souple du temps de travail et à l'alternance formation-emploi, la complémentarité entre cette éducation et cette formation et la capacité d'adaptation (...)" (Conseil de l'UE, 2001, §29).

Dans les Plans fédéraux de développement durable belge, la question de la durée du travail n'est pas abordée.

Utilisation de cet indicateur au niveau européen

Ni la liste des indicateurs structurels ni la liste d'indicateurs de développement durable de la Commission européenne ne comprennent d'indicateurs relatifs à la durée du travail.

14 Prévalence du stress au travail

Pertinence pour un développement durable

Le stress au travail est un ensemble de réactions provoquées par certaines caractéristiques du travail. Ces réactions sont dues au fait que les connaissances et les compétences des travailleurs ne leur permettent pas de répondre aux demandes du travail et mettent en péril leur capacité à réagir efficacement. Le stress au travail est donc une pression exercée par les modes de production (cadences, délais, responsabilités, etc.) sur le capital humain. Il a des effets négatifs sur la santé des travailleurs. Par ailleurs, les effets du stress sur le capital humain peuvent avoir des impacts économiques, tels que l'absentéisme et la diminution de productivité.

La définition première du stress inclut les effets positifs (excitation, envie de se dépasser), causés par un stress limité. Le sens le plus courant du terme ne comprend que les effets négatifs, liés à un stress important, de longue durée. Ces effets sont physiologiques (augmentation du rythme cardiaque, de la pression sanguine, hyperventilation), émotionnels (sensation de nervosité ou d'irritation), cognitifs (diminution de l'attention, de la perception, tendance à l'oubli) et comportementaux (agressivité, impulsivité, erreurs dans le travail). En fonction notamment des caractéristiques personnelles, les effets du stress seront plus ou moins grands. Ils peuvent par exemple favoriser le tabagisme, l'alcoolisme et même les maladies cardiovasculaires ou les accidents de travail.

Définition

Compte tenu aussi bien de la relative nouveauté de l'intérêt pour la question du stress au travail que de la subjectivité de la sensation de stress, les données chiffrées sur ce sujet sont récentes, peu nombreuses et parcellaires. L'indicateur de stress au travail présenté dans cette fiche provient des enquêtes sur les conditions de travail réalisées tous les 5 ans (1990, 1995, 2000) par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail à Dublin. Il regroupe 3 variables issues de ces enquêtes: une variable générale sur le stress au travail qui est la part des travailleurs souffrant du stress (uniquement disponible dans les résultats de l'enquête 2000) et deux variables relatives aux déterminants du stress au travail: taux de travailleurs soumis à des cadences élevées plus de la moitié de leur temps de travail et taux de travailleurs soumis à des délais courts plus de la moitié de leur temps de travail (ces variables existent pour les enquêtes de 1995 et 2000).

Evolution

Selon l'enquête européenne sur les conditions de travail, le taux de travailleurs belges souffrant de stress était de 31,1 % en 2000, soit presque un travailleur sur 3. Le taux de travailleurs belges soumis à des cadences élevées et à des délais courts plus de la moitié de leur temps de travail est en augmentation depuis 1990 et est en 2000 plus élevée que le taux de travailleurs belges souffrant de stress. Entre 1990 et 2000, le taux de travailleurs belges soumis à des cadences élevées a augmenté de 7 % et celui des travailleurs soumis à des délais courts de 14,4 %. Ces chiffres laissent supposer que le taux de travailleurs souffrant de stress au travail a elle aussi augmenté entre 1990 et 2000.

Cette augmentation du stress au travail est à mettre en relation avec les changements des modes de production: restructurations et licenciements, sous-traitance, cadences plus élevées, délais très serrés, augmentation de la prise de responsabilités avec un temps réduit pour l'apprentissage, etc.

Tableau 3 Taux des travailleurs souffrant du stress, soumis à des cadences élevées et des délais très serrés plus de la moitié du temps de travail en Belgique, 1990 et 2000

	1990	2000
Taux de travailleurs souffrant du stress	/	31,10%
Taux de travailleurs soumis à des cadences élevées plus de la moitié de leur temps	31,60%	38,60%
Taux de travailleurs soumis à des délais très serrés plus de la moitié de leur temps	26,30%	40,70%

Source Paoli & Merlié (2001). *Third Working Conditions Survey, 2000*. European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions.

Lien avec l'évolution internationale

Toujours selon l'enquête européenne sur les conditions de travail, les travailleurs belges souffrent plus du stress que la moyenne des travailleurs européens (31,1 % en Belgique pour 28,0 % dans l'UE-15). Mais, les chiffres relatifs aux deux déterminants pris en considération y sont moins élevés que dans l'UE-15. Ainsi la proportion des travailleurs soumis à des cadences élevées était de 5 % plus élevée dans l'UE-15 qu'en Belgique (respectivement 43,6 % et 38,6 %). Le taux de travailleurs ayant à travailler avec des délais courts est de 7,1 % plus élevée dans l'UE-15 qu'en Belgique (respectivement 47,8 % et 40,7 %).

Ces différences dans les taux de travailleurs souffrant de stress et souffrant de cadences élevées et de délais serrés peuvent être dues au fait que d'autres facteurs peuvent influencer les résultats en matière de stress. De tels facteurs sont par exemple le risque de chômage ou la définition du stress qui peut varier d'un pays à l'autre.

Lien avec les stratégies européenne et belge de développement durable

Ni la Stratégie européenne de développement durable, ni les Plans fédéraux de développement durable belge ne traitent du stress au travail. Néanmoins, le *PFDD 2000-2004* reprend dans ses objectifs la diminution des causes de maladies professionnelles.

Utilisation de cet indicateur au niveau européen

La liste des indicateurs structurels ne cite aucun indicateur portant sur le stress. Par contre, la liste d'indicateurs de développement durable de la Commission européenne reprend l'indicateur *Travail avec un haut niveau de tension/stress*.

15 Fumeurs selon le genre et selon le niveau d'instruction

Pertinence pour un développement durable

Fumer du tabac nuit à la santé des êtres humains. La personne qui fume une cigarette inhale de la nicotine, une substance excitante. Elle inhale aussi divers produits de la combustion du tabac, qui peuvent provoquer des maladies telles que des cancers ou des bronchites chroniques. La fumée présente dans l'air ambiant est aussi cancérigène pour les non fumeurs qui la respirent.

Le tabagisme a des implications financières élevées pour les différents acteurs de la société. Pour l'Etat, le tabagisme génère à la fois des recettes fiscales (les accises sur le tabac) et des dépenses. Les coûts des soins de santé pour guérir les maladies liées au tabagisme pèsent lourd sur le budget de la sécurité sociale. Pour les entreprises, les fumeurs représentent un coût supplémentaire, car ils sont plus souvent absents pour maladie que les non-fumeurs. Enfin, le tabagisme coûte cher aux ménages: achat de cigarettes, soins médicaux, coûts liés aux incendies. Ces coûts réduisent le budget des ménages qui est disponible pour satisfaire d'autres besoins, ce qui est particulièrement lourd de conséquences pour les ménages les plus pauvres.

Le tabagisme est d'autant plus difficile à gérer au niveau individuel et collectif que les maladies causées par le tabagisme (même passif) peuvent apparaître 20 ou 30 ans après le contact avec les produits toxiques. Ce délai reporte les coûts à charge d'une génération sur la suivante.

Définition

Les données relatives au nombre de fumeurs proviennent d'enquêtes. La définition du fumeur varie d'une enquête à l'autre. Les données présentées dans les graphiques 17 et 18 proviennent de 2 enquêtes différentes et utilisent chacune une définition différente du fumeur.

Dans le graphique 17, le fumeur est une personne de plus de 15 ans qui reconnaît fumer tous les jours. Ce graphique montre l'évolution du nombre de personnes de plus de 15 ans qui reconnaissent fumer tous les jours, en pourcentage de la population belge. Les données sont présentées séparément pour les hommes et pour les femmes.

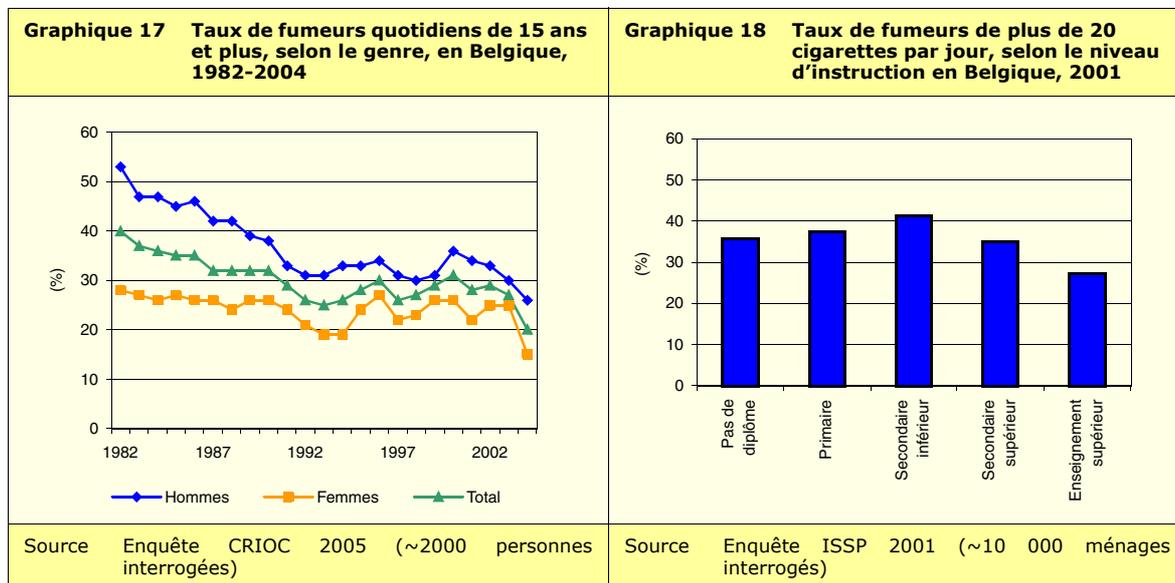
Dans le graphique 18, le fumeur est défini comme une personne qui fume plus de 20 cigarettes par jour. Ce graphique montre la répartition du pourcentage de fumeurs ventilés selon le niveau d'instruction de la personne la plus diplômée du ménage.

Evolution

Entre 1982 et 1993, le taux de fumeurs quotidiens de 15 ans et plus a connu une baisse régulière (voir graphique 17). Cette baisse est en grande partie due à la baisse de la proportion de fumeurs chez les hommes. Entre 1993 et 2003, le taux de fumeurs quotidiens de 15 ans et plus a fluctué autour de 28 % en moyenne. Cette moyenne s'élève à 32 % chez les hommes et à 23 % chez les femmes. Ce graphique 17 met donc aussi en évidence que les femmes sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes à fumer, mais qu'entre 1982 et 2003, c'est essentiellement chez les hommes que le taux de fumeurs quotidiens de 15 ans a été réduit. Entre 2003 et 2004, le taux de fumeurs quotidiens de 15 ans et plus a fortement baissé, mais ces données doivent encore être confirmées pour faire état d'une tendance significative à la baisse.

Les données sur la part de la population qui fume plus de 20 cigarettes par jour ventilée selon le niveau d'instruction (graphique 18) montrent que le taux de fumeurs est plus élevé dans les ménages au sein desquels le niveau d'instruction est faible et moyen (pas de diplôme, diplôme primaire, diplôme secondaire inférieur) que dans les ménages au sein desquels le niveau d'instruction est élevé (diplôme secondaire, enseignement supérieur). C'est dans les ménages au sein desquels une personne au moins dispose d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur que le taux de fumeurs quotidiens est le plus élevé. Elle s'élève autour de 40 %, alors qu'elle n'est que

de 27 % chez les ménages au sein desquels une personne au moins dispose d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Ce constat correspond aux informations extraites de l'enquête sur le budget des ménages. Celle-ci montre qu'en 2002 ce sont les ménages les plus pauvres qui consacrent la part la plus élevée de leur budget à l'achat de tabac, cigarettes et cigares (2,0 % contre 0,8 % pour un ménage moyen).



Lien avec l'évolution internationale

La situation observée en Belgique est comparable à celle d'autres pays industrialisés, où le tabagisme est ancien. Dans ces pays, la proportion de fumeurs dans la population connaît en général une diminution (OMS, 2005). Les différences dans l'évolution du tabagisme entre pays sont notamment liées à l'intensité des politiques en matière de lutte contre le tabagisme (prix, campagnes de sensibilisation, interdictions de fumer plus ou moins étendues).

Dans les pays où le tabagisme est plus récent, la proportion de fumeurs tend à augmenter rapidement. L'exemple le plus marquant est la Chine, où la consommation est en pleine croissance: 1790 cigarettes par habitant en 2000 contre 782 cigarettes par habitant en 1970 (TFDD, 2002). Ces chiffres ne tiennent pas compte de la contrebande, qui peut atteindre un tiers de la consommation totale.

Lien avec les stratégies européenne et belge de développement durable

La Stratégie européenne de développement durable ne fixe pas d'objectifs relatifs au tabagisme. En Belgique, le *PFDD 2000-2004* reprend les objectifs mondiaux et européens de lutte contre le tabagisme.

Utilisation de cet indicateur au niveau européen

Cet indicateur n'est pas repris dans la liste d'indicateurs structurels. La liste d'indicateurs de développement durable de la Commission européenne contient quant à elle l'indicateur *Pourcentage de fumeurs par genre et par âge*.

16 Emissions de gaz à effet de serre

Pertinence pour un développement durable

Les gaz à effet de serre (GES) sont présents naturellement dans l'atmosphère. Ils créent un effet de serre naturel qui maintient la température de l'atmosphère à son niveau historique. Par ailleurs, les activités de consommation et de production de biens et de services émettent des gaz à effet de serre. Il y a désormais un large consensus scientifique pour reconnaître que les émissions de GES liées aux activités humaines augmentent la température sur terre.

Au cours du XX^e siècle, la température moyenne sur terre s'est élevée d'environ 0,6°C. D'après les experts du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, ce réchauffement global se poursuivra au cours du XXI^e siècle. Ces changements climatiques affecteront l'environnement: augmentation des sécheresses, inondations et tornades, montée du niveau des océans, extension des zones de propagation de maladies tropicales, disparition d'espèces animales et végétales, etc. Ils se répercuteront aussi sur les conditions économiques et sociales: pertes de zones agricoles, déplacements de populations, coûts élevés de catastrophes plus fréquentes, etc. En outre, les populations les plus défavorisées sont en général les plus affectées par ces changements, car elles vivent dans les zones les plus exposées et ont surtout moins de possibilités de s'adapter ou de se protéger. Il est donc important de réguler les émissions humaines de GES pour éviter toute "*perturbation anthropique dangereuse du système climatique*".

Définition

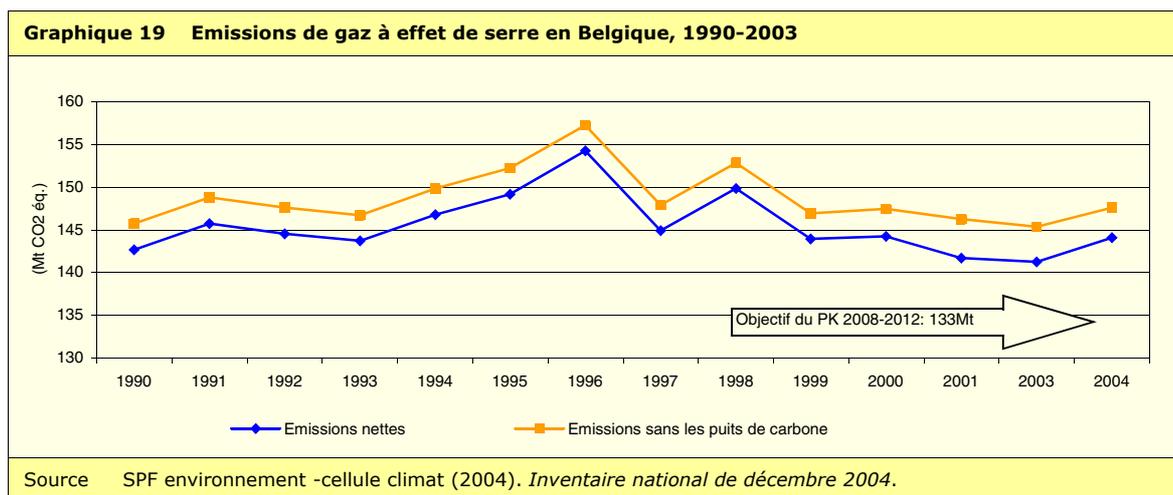
Les GES présentés dans le graphique 19 sont les GES couverts par le Protocole de Kyoto. Il s'agit du dioxyde de carbone (CO₂), de l'oxyde nitreux (N₂O), du méthane (CH₄) et de trois familles de gaz fluorés. Le principal gaz à effet de serre est le dioxyde de carbone (CO₂), notamment émis lors de l'utilisation des combustibles fossiles (pétrole, charbon, gaz). Le CO₂ est responsable d'environ 80 % de l'effet de serre. D'autres gaz fabriqués par l'homme contribuent également à l'effet de serre. Il s'agit des CFC (chlorofluorocarbones). Comme ils sont régulés par le protocole de Montréal pour la protection de la couche d'ozone, ils ne sont pas inclus dans le Protocole de Kyoto.

Les émissions de GES sont mesurées en million de tonnes de CO₂ équivalent, c'est-à-dire en quantité de CO₂ donnant une contribution équivalente à l'effet de serre.

Le graphique 19 présente les émissions nettes de GES, c'est-à-dire en prenant en compte l'absorption des GES par les puits de carbone. Ce sont les émissions régulées par le Protocole de Kyoto (PK). Il présente aussi les émissions de GES sans l'absorption des GES par les puits de carbone. Les puits de carbone sont liés aux capacités d'absorption du dioxyde de carbone par les végétaux. Des modifications des techniques de culture agricole ou forestière ou de l'aménagement du territoire permettent de capturer du CO₂, et créent ainsi des "puits de carbone".

Evolution

Au début des années '90, les émissions belges de GES étaient en augmentation. Le maximum fut atteint en 1996, année au cours de laquelle l'hiver rigoureux a particulièrement stimulé la consommation de chauffage, ce qui s'est traduit par des émissions accrues de GES. Les émissions ont ensuite diminué. Cette diminution s'explique par un effet combiné de mesures prises pour réduire les émissions de GES et d'un ralentissement économique. Au début du XXI^e siècle, les émissions de GES avaient environ retrouvé leur niveau de 1990. En 2003, la Belgique a émis 147,7 millions de tonnes de CO₂ équivalent (sans tenir compte des puits de carbone, 144,1 Mt en les incluant), un niveau proche de celui de 1990, qui était de 145,6 Mt CO₂ (142,7 Mt avec les puits de carbone). Le taux de croissance annuel des émissions nettes entre 1990 et 2003 a été de 1,4 %.



Lien avec l'évolution internationale

Les émissions de GES ont diminué de 7,3 % dans l'UE-25 et de 2,6 % dans l'UE-15 entre 1990 et 2002 (-1 % en Belgique entre 1990 et 2002) (Eurostat, New Cronos-15/03/05). Cette réduction dans l'UE-15 s'explique principalement par la récession qui a frappé l'ancienne Allemagne de l'Est au début des années '90 et par le remplacement de centrales électriques au charbon par des centrales au gaz en Angleterre. La forte diminution enregistrée pour l'UE-25 est quant à elle principalement due à la récession économique enregistrée par les pays en transition qui ont rejoint l'UE en 2004.

Lien avec les stratégies européenne et belge de développement durable

Tant la Stratégie européenne de développement durable que la Stratégie fédérale belge de développement durable reprennent les objectifs que se sont fixés les gouvernements dans le cadre de la Convention cadre sur les changements climatiques (CCCC).

C'est en effet dans le cadre de la CCCC mise en place en 1992 par les Nations unies que des engagements sont pris au niveau international pour diminuer les émissions de GES et limiter autant que possible le réchauffement de la planète. Les gouvernements qui ont ratifié cette Convention (188 Etats dont la Belgique et tous les pays de l'UE) se sont engagés à "*stabiliser les concentrations de GES dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique*".

Lors de la Conférence des Parties à cette Convention en 1997 à Kyoto, les parties adoptèrent un protocole juridiquement obligatoire, qui fut signé par 158 pays et la Communauté européenne: le protocole de Kyoto. Il fixe des plafonds d'émissions de GES pour la plupart des pays industrialisés pour arriver à une diminution de leurs émissions collectives de 5,2 % entre le niveau des émissions en 1990 et la moyenne annuelle des émissions sur la période 2008-2012. Pour l'UE-15, l'objectif de réduction est de 8 %. Pour la Belgique, il est de 7,5 %, ce qui signifie que le niveau des émissions devrait s'élever à 133 Mt¹ en moyenne entre 2008 et 2012.

Utilisation de l'indicateur au niveau européen

Les émissions de GES font partie des indicateurs structurels et des indicateurs de développement durable de la Commission européenne.

1. Dans le cas des gaz fluorés, la Belgique a choisi, comme le Protocole de Kyoto l'autorise à prendre 1995 comme année de référence. Le niveau des émissions à atteindre en 2008-2012 n'est donc pas exactement de 7,5 % plus bas que le niveau de 1990.

17 Emissions de substances polluantes dans l'atmosphère

Pertinence pour un développement durable

L'utilisation des combustibles fossiles pour la consommation et la production de biens et de services rejette différentes substances polluantes dans l'atmosphère, ce qui modifie l'état du capital environnemental. Ces substances sont toxiques pour l'homme, la faune ou la flore, et certaines dégradent les bâtiments. Elles peuvent donc aussi affecter les capitaux humain et économique.

Les effets de ces substances sur les capitaux humain, économique et environnemental peuvent être directs, par exemple lors de l'émission d'une substance cancérigène (ex: le benzène, un composé organique volatil) qui met en danger la santé des êtres humains. Ils peuvent aussi être indirects, par exemple quand les composés organiques volatils et les oxydes d'azote réagissent dans l'atmosphère pour produire de l'ozone (voir fiche n°32). Lors de concentrations élevées d'ozone dans l'atmosphère, les êtres humains peuvent souffrir d'irritation des yeux et de problèmes respiratoires.

Définition

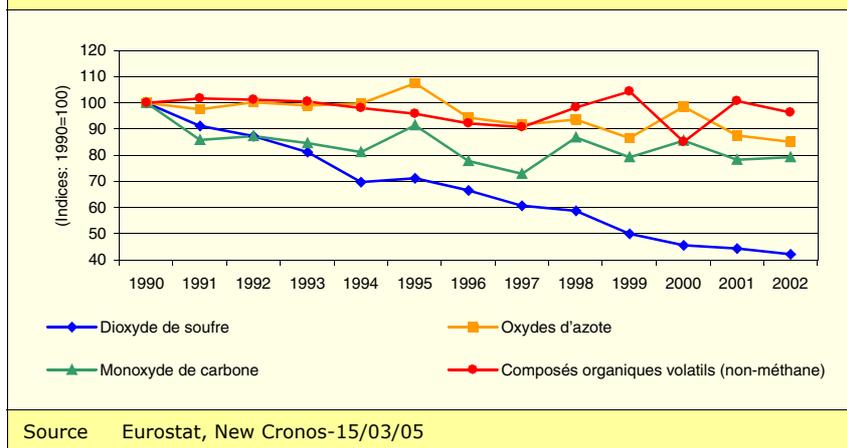
Pour informer sur l'évolution des émissions de ces polluants en Belgique, le graphique 20 présente les polluants atmosphériques suivants: le dioxyde de soufre (SO_2), les oxydes d'azote (NO_x), le monoxyde de carbone (CO) et les composés organiques volatils non-méthane (COV-NM). Les émissions de ces polluants sont mesurées en tonnes par an. A l'exception des particules fines, ce sont les polluants atmosphériques qui causent directement ou indirectement le plus de dommages. Les particules fines (PM10 et PM2,5) ne sont pas incluses, car leurs mesures sont plus récentes.

L'ensemble des sources émettant ces polluants est prise en compte, notamment l'utilisation d'énergie pour le transport, les industries et le chauffage, mais aussi les émissions provenant de processus industriels, comme par exemple les évaporations de solvants.

Evolution

En moyenne, les émissions de polluants présentées dans le graphique 20 sont en baisse. La baisse est considérable dans le cas du dioxyde de soufre (-58 % entre 1990 et 2002), car le contenu en soufre des carburants, notamment pour le transport et le chauffage, a fortement diminué. La baisse est plus modérée pour les autres polluants.

Graphique 20 Emissions annuelles de plusieurs substances polluantes dans l'atmosphère en Belgique, 1990-2002



Une des sources principales de pollution est le transport routier. La baisse des émissions est le résultat de l'amélioration rapide des normes d'émissions par kilomètre pour les véhicules, avec l'introduction successive des normes de pollution Euro I (1993), Euro II (1996), Euro III (2000) et Euro IV (2005).

Cette amélioration est toutefois tempérée par deux facteurs. Le premier est le remplacement progressif des anciens véhicules: comme ces normes de pollution ne s'appliquent qu'aux véhicules

neufs, les progrès sont lents car les véhicules anciens ne sont remplacés que progressivement. Le deuxième facteur est celui de l'augmentation du trafic routier qui compense en partie la réduction des émissions dues aux normes de pollution plus strictes appliquées aux véhicules.

Lien avec l'évolution internationale

La tendance à la baisse des émissions de substances atmosphériques polluantes est également observée dans l'UE, car beaucoup de normes d'émissions sont décidées et appliquées au niveau de l'Union. Toutefois, la diminution est en moyenne plus faible en Belgique que dans l'UE, comme indiqué dans le tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4 Réduction des émissions de plusieurs substances polluantes dans l'atmosphère en Belgique et dans l'Union européenne entre 1990 et 2002			
	Belgique	UE-25	UE-15
Dioxyde de soufre	-58%	-65%	-66%
Oxydes d'azote	-15%	-31%	-29%
Monoxyde de carbone	-21%	-45%	-43%
Composés organiques volatiles (non-méthane)	-4%	-38%	-38%

Source Eurostat, New Cronos-15/03/05

Lien avec les stratégies européenne et belge de développement durable

La Stratégie européenne de développement durable ne précise aucun objectif de réduction d'émissions de polluants. Cependant, pour atteindre les objectifs formulés pour les grands thèmes de cette Stratégie (lutte contre les changements climatiques, transports écologiquement viables, limitation des risques pour la santé publique et intégration de l'environnement dans les politiques communautaires), il est nécessaire de réduire les émissions de ces polluants.

En Belgique, l'objectif de réduction des émissions polluantes est présent dans les deux Plans fédéraux de développement durable. Dans le *PFDD 2000-2004*, le gouvernement fédéral s'est engagé à respecter les engagements internationaux pris dans la Convention LRTAP (*Long range transboundary air pollution*, convention qui définit le cadre des obligations internationales en matière de pollution de l'air en Europe) et plus particulièrement ceux du Protocole de Göteborg concernant l'acidification et l'ozone dans l'air. Les engagements pris dans ce Protocole visent entre autres à réduire les émissions de COV de 56 %, celles de NO_x de 47 %, celles de SO₂ de 72 % entre 1990 et 2010. Dans le *PFDD 2004-2008*, des mesures spécifiques au secteur transport sont prévues.

Utilisation de l'indicateur au niveau européen

Les émissions de ces polluants atmosphériques ne sont pas reprises dans les indicateurs structurels. La liste d'indicateurs de développement durable de la Commission européenne ne comprend pas les émissions totales de ces polluants, mais inclut les émissions de ces polluants par le secteur transport.

18 Emissions de métaux lourds dans l'air et dans l'eau

Pertinence pour un développement durable

Les métaux lourds, tels que le cadmium, le mercure et le plomb, existent à l'état naturel dans l'environnement. Ils sont également émis dans l'air, l'eau et le sol lors de la consommation et de la production de biens et de services. L'industrie ainsi que les secteurs de l'énergie et du transport sont responsables de la grande majorité des émissions de métaux lourds.

La présence de métaux lourds dans l'environnement est très dangereuse pour la santé des êtres humains. Les trois métaux lourds les plus dangereux sont le cadmium, le plomb et le mercure. Leur présence peut par exemple entraîner des lésions rénales (cadmium, plomb, mercure), des déficiences mentales (plomb, mercure) et des malformations congénitales (plomb, mercure) (OMS, 2002; Inchem, 1999 et 2001). Ces effets sur la santé des êtres humains sont dus à la bioaccumulation des métaux lourds dans les plantes et les animaux. En effet, comme les métaux lourds ne sont pas dégradés dans l'environnement, ils subissent un phénomène de bioaccumulation dans les plantes et les animaux (OMS, 19997) et peuvent donc se retrouver à des niveaux élevés dans les plantes consommées (ex: la plante de tabac contient une grande quantité de cadmium). Outre les effets de bioaccumulation dans les plantes et les animaux, le mercure a des effets toxiques sur les animaux (problèmes aux reins, aux intestins, etc.).

Par ailleurs, les effets de ces pollutions ne se répartissent pas toujours équitablement au sein de la population. Les enfants sont en particulier plus vulnérables à ces métaux et les familles pauvres y sont en moyenne plus exposées. Les familles pauvres habitent en effet souvent des logements anciens non rénovés. Or, dans les logements anciens du plomb a été utilisé dans les peintures ainsi que dans les canalisations et tuyaux.

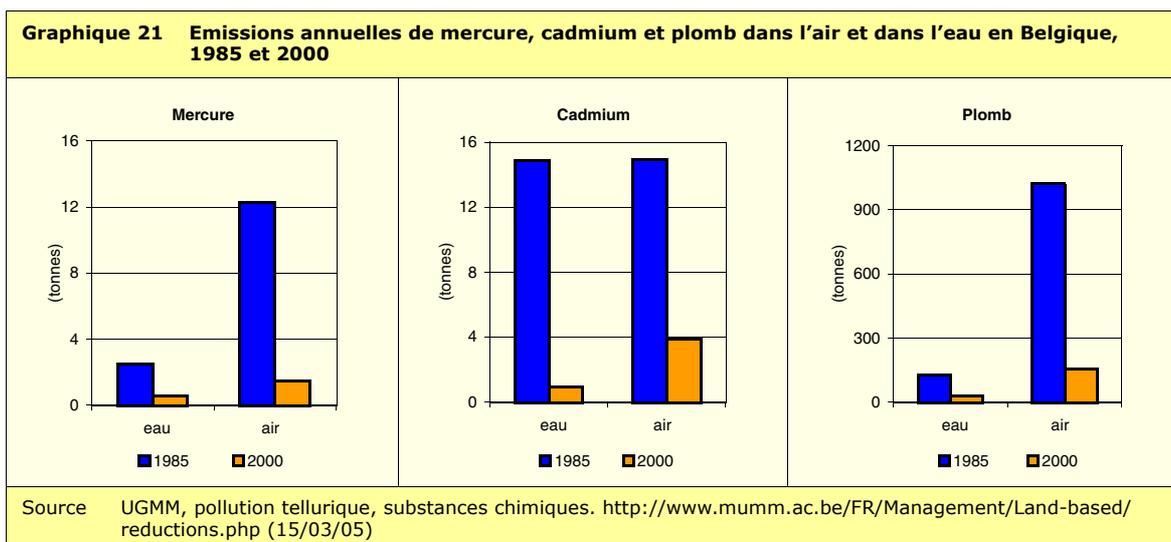
Définition

Les émissions de mercure, cadmium et plomb dans l'air et dans l'eau correspondent aux quantités émises dans l'air et dans l'eau à l'endroit de la source d'émission. Elles sont mesurées en tonnes de métaux émis.

Le graphique 21 montre l'évolution des émissions de ces trois métaux lourds dans l'air et dans l'eau en Belgique entre 1985 et 2000.

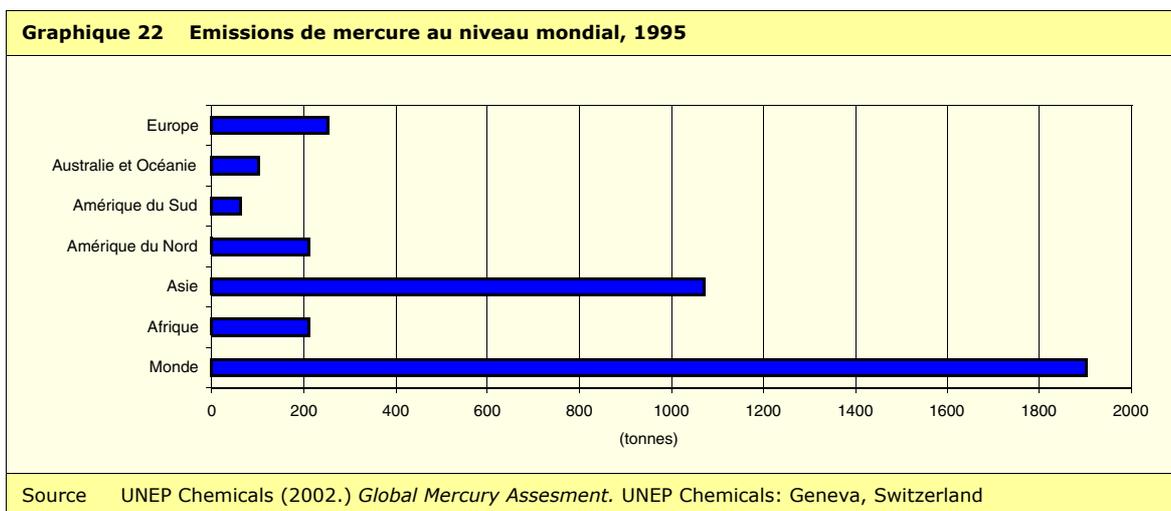
Evolution

Depuis 1985, une réduction considérable est observée tant pour le plomb, que pour le mercure et le cadmium. Cette réduction est observée tant au niveau des émissions dans l'air qu'au niveau des rejets dans l'eau. Les taux de réduction entre 1985 et 2000 s'élèvent autour des 80 % pour les 3 métaux lourds. Cette réduction est probablement liée aux engagements de réduction de 70 % de ces émissions pris lors de la troisième Conférence de la mer du Nord.



Lien avec l'évolution internationale

Etant donné les faibles disponibilité et comparabilité des données sur les émissions de métaux lourds au niveau mondial, seule la situation relative aux émissions de mercure en 1995 est présentée ci-dessous. Au niveau mondial, c'est l'Asie qui était responsable de la grande majorité des émissions de mercure en 1995. Les émissions des autres régions sont nettement moins élevées, et ont encore diminué depuis 1995, notamment en Europe et en Amérique du Nord.



Lien avec les stratégies européenne et belge de développement durable

Ni la Stratégie européenne de développement durable, ni les deux Plans fédéraux de développement durable belges ne fixent d'objectifs par rapport aux émissions de métaux lourds. Ceci est probablement lié aux progrès considérables déjà réalisés.

Utilisation de l'indicateur au niveau européen

Cet indicateur n'est pas repris dans la liste d'indicateurs structurels, ni dans les indicateurs de développement durable de la Commission européenne.

19 Emissions d'azote dans l'eau

Pertinence pour un développement durable

Les émissions d'azote dans l'eau proviennent soit des ménages via leurs déjections (en absence de système d'épuration des eaux comprenant l'élimination d'azote), soit des activités de production agricole (via l'utilisation d'engrais et la production de fumier) et industrielle. Ces émissions modifient l'état du capital environnemental: l'azote émis est rejeté dans l'eau et modifie la qualité de cette eau, au travers d'un processus qui s'appelle "eutrophisation". L'eutrophisation est un enrichissement des eaux en nutriments (essentiellement le phosphore et l'azote) qui favorisent une croissance rapide des végétaux (algues par exemple), ce qui détériore la qualité de l'eau.

L'eutrophisation a un impact important sur la diversité biologique aquatique, qu'elle soit d'eau douce ou marine. L'eutrophisation marine, par exemple, provoque le développement d'efflorescences de phytoplancton, toxiques ou indésirables. La forte croissance puis la décomposition du phytoplancton peut ensuite entraîner la formation de vastes zones subissant un appauvrissement saisonnier des eaux en oxygène. Ce phénomène est observable en mer du Nord, au niveau de la côte belge. Outre un effet direct sur la diversité biologique, l'eutrophisation peut avoir des répercussions économiques indirectes sur les pêcheries, sur l'aquaculture et sur le tourisme (UNEP, 2001; Commission technique mer du Nord, 1995).

"Favoriser le contrôle des rejets d'azote et de phosphore résultant de l'activité humaine qui créent dans les eaux côtières des phénomènes, par exemple l'eutrophisation, qui menacent le milieu ou les richesses marines" est un des objectifs du chapitre sur la protection des océans et des mers d'Action 21.

Définition

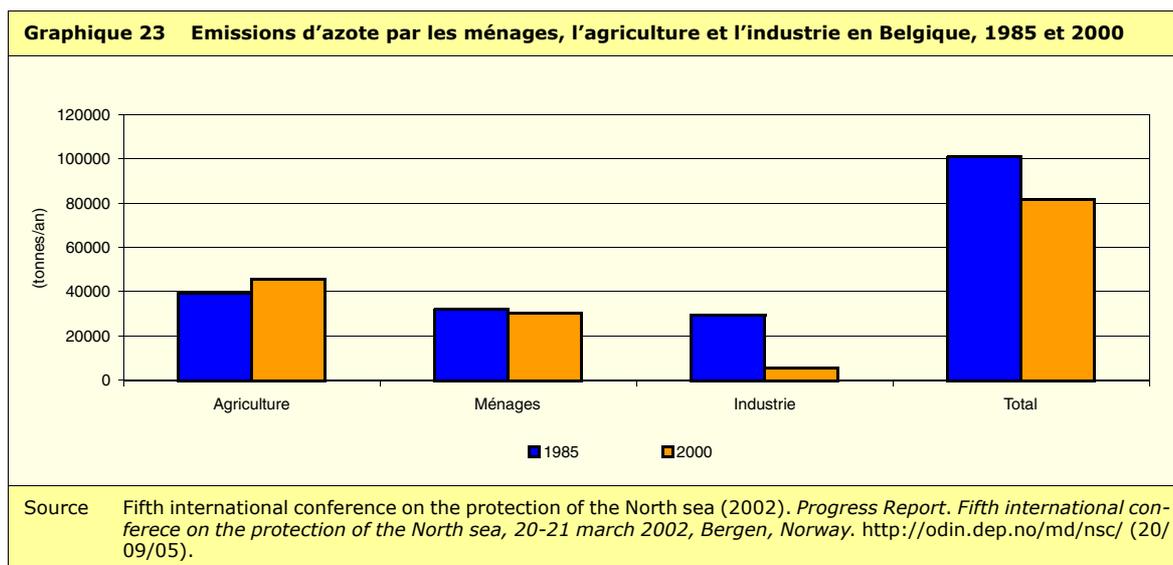
Les émissions d'azote dans l'eau correspondent aux quantités émises à l'endroit de la source. Ces quantités sont exprimées en tonnes.

Le graphique 23 présente l'évolution des émissions d'azote en différenciant les trois sources d'émissions d'azote: les ménages, l'agriculture et l'industrie.

Evolution

L'évolution des émissions d'azote dans l'eau entre 1985 et 2000 présente un profil différent selon la source de ces émissions. Les quantités d'azote émises par l'industrie ont diminué de 80 % entre 1985 et 2000, grâce à une optimisation des processus et une meilleure épuration des eaux. Les émissions provenant du secteur agricole ont quant à elles augmenté de 15 % sur cette période. Les émissions des ménages n'ont que légèrement baissé: -4 % entre 1985 et 2000. Cette diminution devrait s'accroître suite à l'obligation, depuis 1995, de prévoir progressivement des systèmes d'épuration des eaux d'égouttage éliminant l'azote.

Globalement et tous secteurs confondus, les émissions d'azote dans l'eau en Belgique ont diminué de 19 % entre 1985 et 2000, ce qui est bien en dessous de l'objectif de réduction de 50 % fixé lors de la deuxième Conférence de la mer du Nord.



Lien avec l'évolution internationale

Les émissions totales d'azote en mer du Nord ont diminué entre 1985 et 2000, de 21 % pour l'agriculture et de 79 % pour l'industrie. Dans l'industrie, cette diminution totale est équivalente à la diminution des émissions belges. Dans l'agriculture par contre, les émissions totales en mer du Nord ont diminué alors que les émissions belges ont augmenté.

La tendance observée pour la mer Baltique (une autre mer européenne) entre la fin des années '80 et 1995 est la même que la tendance observée globalement en mer du Nord, mais dans des proportions différentes: une diminution des émissions de l'agriculture de 38 % et de l'industrie de 28 % (EEA, 2004).

Lien avec les stratégies européenne et belge de développement durable

La Stratégie européenne de développement durable ne traite pas spécifiquement des émissions d'azote, mais prévoit que "*la politique agricole commune, dans ses formes actuelle et future, devrait viser entre autres à contribuer à un développement durable en encourageant davantage (...) des méthodes de production écologiquement viables, y compris la production biologique, les matières premières renouvelables et la protection de la biodiversité*" (Conseil de l'UE, 2001, §31).

Au niveau belge, le *PFDD 2000-2004* reprend explicitement l'objectif de réduction des émissions d'azote de 50 % fixé lors de la deuxième conférence pour la protection de la mer du Nord qui rassemble l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, la France, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Commission européenne.

Utilisation de l'indicateur au niveau européen

Au niveau européen, cet indicateur n'est pas repris dans la liste des indicateurs structurels. La liste d'indicateurs de développement durable de la Commission européenne ne contient pas cet indicateur mais inclut l'indicateur *Surplus d'azote*, qui est lié à l'indicateur présenté dans cette fiche.

20 Production de déchets municipaux

Pertinence pour un développement durable

Les déchets sont produits lors de la production et de la consommation de biens échangés sur les marchés (ex: déchets d'emballages). La production de déchets exerce des pressions importantes sur l'état de l'environnement. Ces pressions ont lieu soit quand les déchets sont directement rejetés dans l'eau et les sols (ex: excédents de peinture déversés dans l'eau), soit lors de leur transport et de leur traitement.

Les déchets peuvent subir différents traitements: mise en décharge, incinération, compostage, réutilisation, récupération, recyclage. Si les pressions exercées sur l'environnement par certains de ces traitements sont moins élevées que par d'autres, tous ces traitements affectent l'environnement. Des exemples de ces pressions sont les pollutions des sols, de la nappe aquifère ou de l'atmosphère auprès des décharges, les nuisances visuelles et olfactives des décharges, les pollutions de l'atmosphère liées aux incinérateurs, les émissions de poussière et la mise en décharge des résidus finaux lors du recyclage. Ces pollutions environnementales peuvent à leur tour entraîner des problèmes de santé (ex: les émissions de dioxines provenant de l'incinération peuvent causer des cancers, des atteintes au système immunitaire, des troubles du système endocrinien et de la fonction de reproduction).

Pour limiter les pressions exercées par la production de déchets, il est important de réduire le volume de déchets produits et d'opter pour des systèmes de traitement qui réduisent aux maximum les pressions exercées sur l'environnement. La prévention de la production de déchets, de même que la récupération, la réutilisation et le recyclage permettent en outre de réduire l'utilisation de ressources naturelles.

Définition

Les déchets municipaux sont les déchets collectés par les communes ou pour les communes. Ils englobent les déchets des ménages, des activités commerciales, des bureaux et des institutions, ainsi que les déchets ayant des caractéristiques similaires provenant des entreprises et des services communaux. Ils sont mesurés en kg. Les principales catégories de déchets couverts sont le papier, le carton, le plastique, le verre, les métaux, le textile, les déchets de jardinage et de cuisine, des langes et autres matières complexes ainsi que d'autres déchets similaires à l'exclusion des déchets inertes (matériaux de construction). Les statistiques relatives à la collecte des déchets au niveau municipal, en porte à porte avec ou sans ramassage sélectif et dans les parcs à container, fournissent une estimation de la production de déchets à ce niveau.

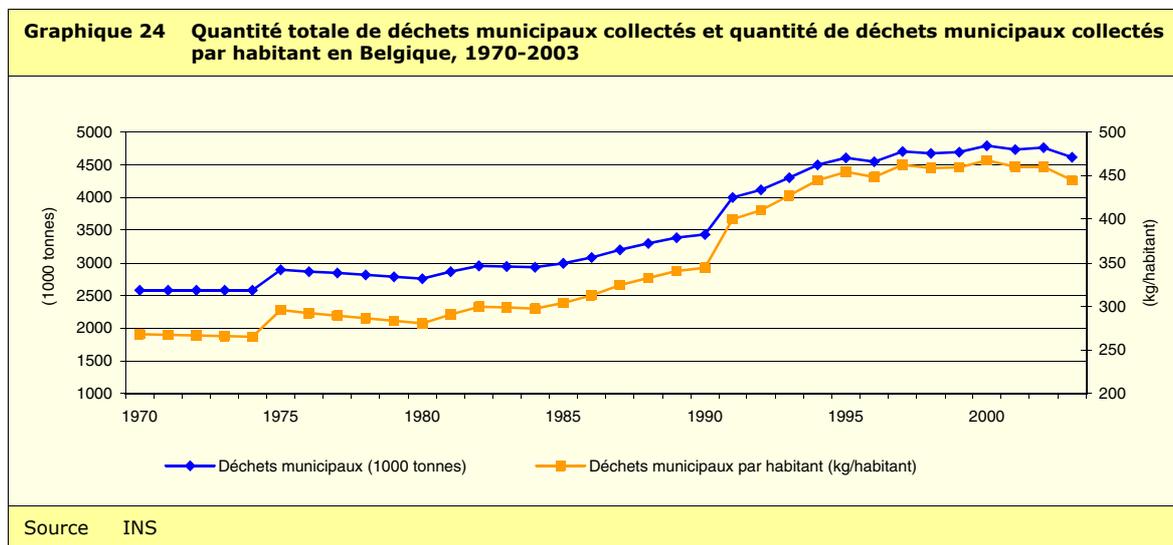
Il faut remarquer que si les données relatives aux déchets municipaux paraissent relativement précises, elles sont cependant peu comparables entre communes et régions et dans le temps, entre autres parce que les définitions varient avec les systèmes de collecte et surtout parce que les déchets de PME sont inclus: une zone résidentielle produira en apparence moins de déchets par habitant qu'une zone à forte concentration de restaurants par exemple. C'est cependant les seules données actuellement disponibles qui permettent d'approcher la production de déchets par habitant.

Evolution

Les évolutions des quantités totales de déchets municipaux collectés et des quantités de déchets municipaux collectés par habitant présentent un profil très similaire depuis 1970 (voir graphique 24), étant donné que la population belge a augmenté lentement au cours de cette période (voir fiche n°1).

Les quantités de déchets municipaux collectés par habitant en Belgique ont connu une croissance très rapide entre 1985 et 1995, passant de 303,9 kg/habitant en 1985 à 454,35 kg/habitant en

1995. Cette augmentation représente une augmentation annuelle moyenne de 1,6 % par an. Depuis 1995, le taux de croissance s'est ralenti. Il est en moyenne de 0,9 % entre 1995 et 2000. Et depuis 2000, une baisse de la quantité de déchets municipaux collectés par habitant est observée. Elle s'élevait en 2003 à 445,1 kg/habitant. Cette réduction du taux de croissance des déchets municipaux collectés, et plus récemment de la baisse des quantités de déchets municipaux collectés, est due aux politiques menées de sensibilisation et de tarification des sacs poubelles, ainsi qu'à une limitation croissante de l'accès des entreprises aux collectes municipales.



Lien avec l'évolution internationale

Dans l'UE, la production de déchets municipaux par habitant était estimée en 2002 à 519 kg par habitant dans l'UE-25 (et à 559 kg par habitant dans l'UE-15), c'est à dire un niveau supérieur à la production de déchets municipaux par habitant en Belgique (445,1 kg/habitant en 2003). Elle a augmenté de 13 % dans l'UE-25 (15,7 % dans l'UE-15) entre 1995 et 2002, soit de 1,8 % en moyenne par an sur cette période (2,1 % dans l'UE-15).

Lien avec les stratégies européenne et belge de développement durable

La question de la production des déchets est explicitement abordée dans la Stratégie européenne de développement durable. Dans cette stratégie, les gouvernements se sont engagés à "*modifier le lien entre la croissance économique, l'utilisation des ressources naturelles et la production de déchets. Une économie performante doit aller de pair avec une utilisation durable des ressources naturelles et une production viable de déchets [...]*" (Conseil de l'UE, 2001).

En Belgique, les Plans fédéraux de développement durable ne traitent pas de la gestion des déchets étant donné qu'il s'agit d'une compétence régionale. Néanmoins, des objectifs relatifs à la production des déchets des administrations publiques sont fixés dans le cadre de la gestion environnementale des administrations publiques fédérales.

Utilisation de l'indicateur au niveau européen

La liste d'indicateurs structurels ne contient pas d'indicateur relatif aux déchets. La liste d'indicateurs pour un développement durable de la Commission européenne inclut quant à elle l'indicateur *Déchets municipaux collectés par habitant*.

21 Investissement physique des entreprises et des administrations publiques

Pertinence pour un développement durable

Les investissements constituent une demande de biens de capital économique (ex: machines, logements, logiciels, etc.) de la part des agents économiques sur le marché. Les investissements permettent de renouveler des biens de capital usés et obsolètes (investissements de remplacement), ainsi que d'acquérir de nouveaux biens de capital (investissements d'expansion). Les investissements réalisés informent ainsi sur l'accumulation de capital économique au sein d'un pays. Ils contribuent à la croissance économique et sont susceptibles de créer des emplois, d'améliorer la satisfaction des besoins de la population, de promouvoir de nouvelles technologies, etc.

L'investissement dans des infrastructures et des technologies contribuant à un développement durable est encouragé au niveau international pour s'orienter vers un développement durable: "*Dans notre recherche commune de la croissance, de l'éradication de la pauvreté et du développement durable, un défi crucial est de faire en sorte que soient réunies les conditions internes nécessaires (...) au maintien de niveaux adéquats d'investissements productifs (...)*" (ONU 2002, §83).

Définition

L'investissement correspond en comptabilité nationale à la formation brute (ou nette) de capital fixe. La formation brute de capital fixe (FBCF) est "*égale aux acquisitions moins les cessions d'actifs fixes réalisés par les producteurs résidents au cours de la période de référence (augmentées de certaines plus values sur actifs non produits découlant de l'activité de production des unités productives ou institutionnelles)*" (Eurostat, 1996). Elle est mesurée en euros.

Les actifs fixes sont "*des actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant une durée d'au moins un an*". Il s'agit essentiellement des machines, des équipements, des bâtiments, du matériel de transport, mais aussi des biens immatériels tels que des logiciels, des œuvres artistiques, etc. Les producteurs résidents peuvent être des ménages, des entreprises ou des administrations publiques.

Le graphique 25 présente la FBCF des entreprises et des administrations publiques, le PIB ainsi que la part de FBCF des entreprises et des administrations publiques public dans le PIB (exprimée en %). La FBCF des ménages n'est pas reprise dans le graphique car la FBCF des ménages correspond à leurs acquisitions de logement, et ces derniers ne sont pas des investissements productifs.

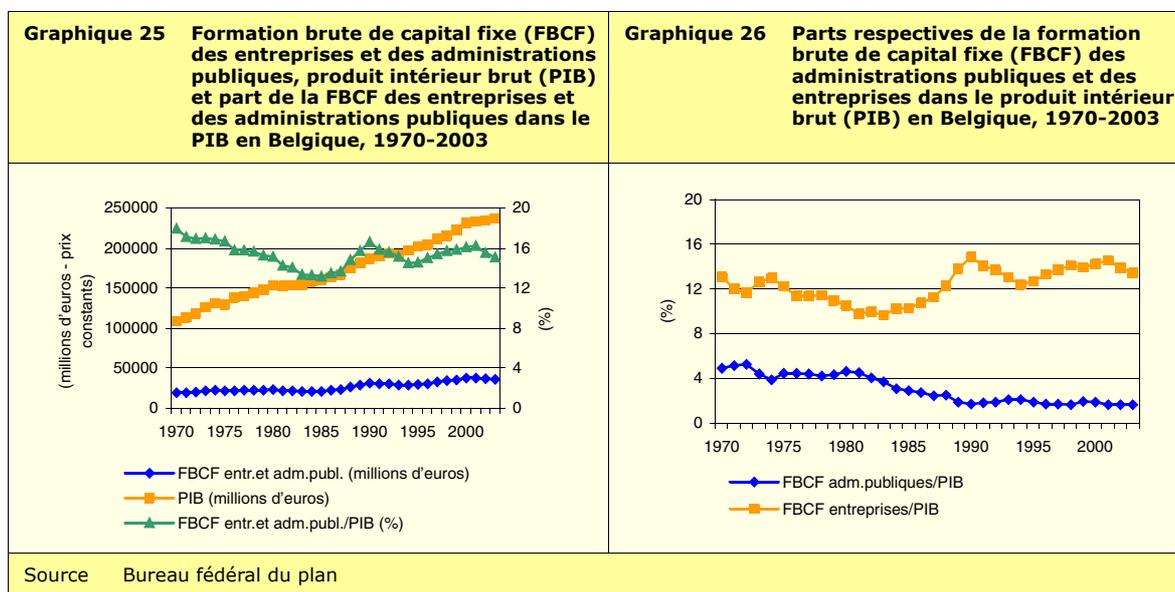
Le graphique 26 montre l'évolution respective de la part de la FBCF des entreprises dans le PIB et de la part de la FBCF des administrations publiques dans le PIB. La distinction entre l'investissement des entreprises et celle des administrations publiques permet d'apprécier les efforts réalisés par chacun de ces acteurs dans l'accumulation de capital économique au sein d'un pays.

Evolution

Entre 1970 et 2003, la FBCF des entreprises et des administrations publiques a augmenté de 1,9 % par an en moyenne. Cette augmentation est nettement moins élevée que celle du PIB (2,4 % par an en moyenne). Par conséquent, la part de la FBCF dans le PIB s'est réduite entre 1970 et 2003. Elle a surtout fortement baissé entre 1970 et la fin des années '90, passant de 18,0 % à 15,7 %. Depuis lors, elle oscille autour de 15,5 % en moyenne.

L'analyse des parts respectives de la FBCF des administrations publiques et des entreprises dans le PIB (graphique 26) met en évidence des évolutions sensiblement différentes. Les administrations publiques ont significativement réduit leur investissement entre 1970 et la fin des années '80, passant de 4,9 % du PIB en 1970 à 1,7 % du PIB en 1990. Le niveau de leur investissement fluctue en moyenne autour de 1,8 % du PIB depuis 1990 (1,6 % en 2003). L'investissement ef-

fectué par les entreprises en % du PIB (qui est fortement lié à l'évolution conjoncturelle) a quant à lui été plus important que celui des administrations publiques. S'il a connu une baisse entre 1970 et 1985 comme l'investissement des administrations publiques exprimé en % du PIB, il a en revanche à nouveau augmenté fin des années '80 et début des années '90. Il s'élève en moyenne à 13,6 % du PIB depuis 1990 (13,4 % en 2003).



Lien avec l'évolution internationale

La comparaison de la FBCF en Belgique et dans l'UE est faite sur la base des statistiques d'Eurostat. Ces dernières ne correspondent pas tout à fait aux données présentées dans les graphiques 25 et 26. D'après ces statistiques, la FBCF de l'ensemble des acteurs (entreprises, administrations publiques et ménages) exprimée en % du PIB a été assez similaire en Belgique et dans l'UE-15 entre 1995 et 2003, respectivement 19,8 % et 20,2 % en moyenne. La part de la FBCF des entreprises dans le PIB a été en moyenne légèrement supérieure en Belgique que dans l'UE-15 sur cette période, respectivement 18,5 % et 17,4 % (Eurostat-New Cronos, 15/09/05).

Lien avec les stratégies européenne et fédérale de développement durable

La nécessité d'accroître les investissements dans différents domaines est bien présente dans la stratégie européenne de développement durable. D'une part, les gouvernements insistent sur la nécessité de créer un environnement favorable à l'investissement et sur la mobilisation des ressources disponibles pour investir dans différents domaines (Conseil de l'UE, 2000). D'autre part, ils invitent "*la Banque européenne d'investissement à promouvoir la stratégie de développement durable*" (Conseil de l'UE, 2001).

Au niveau fédéral belge, le *PFDD 2004-2008* ne comprend pas d'objectif spécifique sur le niveau d'investissement à atteindre par les entreprises et les administrations publiques, mais entend encourager l'investissement dans différents domaines, en particulier dans l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE), les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Il prévoit également de stimuler le système du tiers investisseur pour encourager les investissements en matière d'URE.

Utilisation de l'indicateur au niveau européen

La liste d'indicateurs structurels et la liste d'indicateurs pour un développement durable de la Commission européenne comprennent chacune un indicateur relatif à l'investissement. Il s'agit respectivement de la *Part de la FBCF des entreprises dans le PIB* et des *Parts respectives de la FBCF des entreprises et des administrations publiques dans le PIB*.

22 Investissement financier éthique

Pertinence pour un développement durable

Les investissements financiers dans des produits financiers éthiques ou socialement responsables (comptes d'épargne, produits de placement, etc) servent à financer des projets ou des entreprises satisfaisant à des critères sociaux (emploi, relation avec la communauté locale, relation avec les pays en développement, risques pour la santé, etc.), à des critères environnementaux (pollution de l'air, pollution de l'eau, etc.) ainsi qu'à des critères économiques et financiers classiques de rendement et de risque. Ces produits financiers permettent ainsi sur une base volontaire d'inciter les entreprises à adopter des modes de production plus respectueux des ressources humaines et environnementales et de sensibiliser les épargnants au développement durable.

Les produits financiers éthiques constitue un levier actionnable par divers acteurs (épargnants, intermédiaires financiers, entreprises, gouvernement) pour mettre en place un développement durable. Plus le marché de ces produits sera important et plus les critères pris en compte seront exhaustifs et exigeants, plus l'investissement financier éthique pourra favoriser un développement durable. L'évolution des montants investis dans ces produits financiers éthiques informe sur l'intérêt et la volonté de certains acteurs de rendre les modes de production plus durables au travers du financement de cette production.

Définition

L'évolution des investissements financiers dans des produits financiers éthiques est indiquée au graphique 27 par l'évolution de l'encours des produits de placement éthiques en Belgique¹. Les produits de placement éthiques sont des parts d'organismes de placement collectif à valeurs mobilières (OPCVM), telles que les sociétés d'investissement (SICAV, SICAF, etc.) et les fonds de placement (fonds d'épargne-pension, autres), qui ont été constitués en investissant leurs capitaux dans des entreprises respectant non seulement des critères économiques et financiers, mais aussi des critères sociaux et/ou environnementaux. L'encours de ces produits de placement est exprimé en euros.

Le graphique 28 décrit la répartition des fonds de placement éthique entre les différentes générations. La génération 1 correspond aux fonds qui se basent sur des critères négatifs, excluant par exemple les entreprises actives dans le tabac. Les générations suivantes sont caractérisées par des critères positifs, relatifs par exemple au respect de l'environnement, à la politique sociale de l'entreprise vis-à-vis de ses travailleurs, de ses fournisseurs ou encore au respect des conventions de base de l'Organisation internationale du travail. La génération 2 prend en compte quelques critères positifs relatifs à une ou deux des composantes du développement durable. La génération 3 se base sur un éventail de critères positifs plus large et plus complet. La génération 4 se base sur un set de critères aussi complet que la génération 3, mais de plus, le respect des critères fait l'objet d'une analyse approfondie par une institution spécialisée et d'un dialogue avec l'entreprise et les parties prenantes pour en garantir l'exactitude et pour améliorer les performances de l'entreprise.

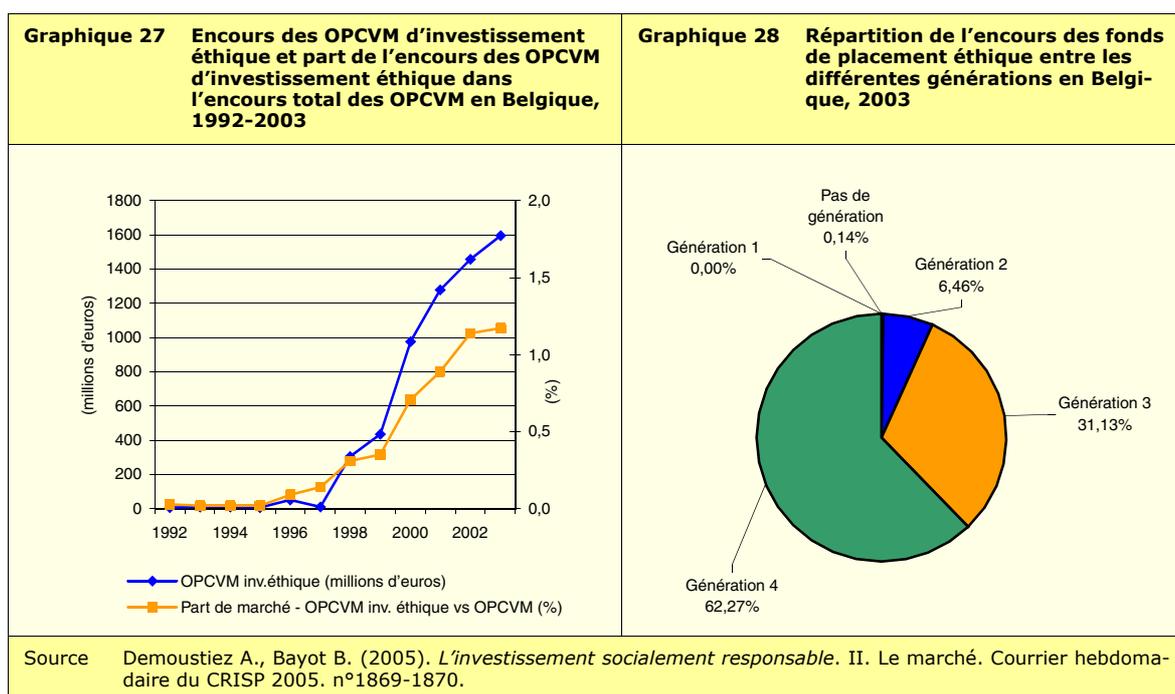
Evolution

En Belgique, les capitaux investis dans les fonds de placement éthiques ont connu une croissance considérable au milieu des années '90: ils sont passés de 8,5 millions d'euros en 1992 à 1 595,1 millions d'euros en 2003. Ils ont augmenté en moyenne sur cette période 55 fois plus que l'encours de l'ensemble des produits de placement OPCVM. C'est entre 1995 et 2000 que le taux de croissance a été le plus élevé. A partir de 2000, le taux de croissance s'est ralenti, ce qui est lié à la morosité du marché belge des fonds de placement (baisse de l'encours de l'ensemble des OPCVM à cette période).

1. Pour l'évolution de l'encours des produits d'épargne éthique et solidaire, nous renvoyons le lecteur à Demoustiez & Bayot, 2005.

Cette augmentation considérable des capitaux investis dans les fonds de placement éthiques entre 1992 et 2003 a été plus rapide que celle du total des capitaux investis dans les OPCVM, ce qui a permis d'accroître leur part de marché dans l'encours total des OPCVM. Cette part de marché est passée de 0,03 % en 1992 à 1,17 % en 2003. Elle reste cependant très marginale. Signalons par ailleurs que le nombre total de fonds de placement offerts par les organismes financiers sur le marché belge est passé de 2 en 1992 à 50 en 2003.

La répartition de l'encours des fonds de placement éthique entre les différentes générations montre une prédominance des générations 3 et 4, respectivement 31 % et 62 % de l'encours total des fonds de placement éthique (voir graphique 28). Il s'agit des générations qui sont caractérisées par les critères les plus complets par rapport à l'objectif de développement durable. Cela correspond à l'offre de fonds de placement éthique: le nombre de fonds de troisième et quatrième génération représentait 84 % du total des fonds en 2003.



Lien avec l'évolution internationale

D'après le rapport *Green, social and ethical funds in Europe 2003* du SiRi Group, la Belgique est un des pays européens avec la Suisse où l'investissement financier éthique est le plus développé. Mi 2003, selon la méthodologie développée par le SiRi Group pour comparer l'encours des fonds de placement éthiques au niveau européen, les fonds de placement éthique représentaient 0,36 % en Europe de l'encours de l'ensemble des fonds de placement. En Belgique, cet encours s'élevait à 1,67 % de l'encours de l'ensemble des fonds de placement.

Lien avec les stratégies européenne et belge de développement durable

La Stratégie européenne de développement durable ne traite pas de l'investissement financier éthique.

Au niveau fédéral belge, la *PFDD 2000-2004* prévoit d'"encourager les fonds d'investissement éthiques", mais ne comprend pas d'objectifs plus précis. Le *PFDD 2004-2008* consacre une action aux placements éthiques dont le but est d'encourager leur développement.

Utilisation de l'indicateur au niveau européen

La liste d'indicateurs structurels ne comprend pas d'indicateur relatif à l'investissement financier éthique. La liste d'indicateurs de développement durable de la Commission européenne comprend quant à elle un indicateur à développer sur l'investissement financier éthique.

III.3 Etat des capitaux

Type d'états	N° de la fiche	Nom de l'IDD
Etat du capital humain	23	Pauvreté
	24	Emploi
	25	Chômage
	26	Chômage de longue durée
	27	Espérance de vie à la naissance et espérance de vie en bonne santé
	28	Prévalence de l'asthme chez les enfants
	29	Malades dûs à l'amiante
Etat du capital environnemental	30	Espèces menacées
	31	Stocks de poissons commerciaux à l'intérieur des valeurs de précaution
	32	Concentrations de précurseurs d'ozone
Etat du capital économique	33	Stock net de capital fixe
	34	Dettes des ménages
	35	Dettes des administrations publiques

23 Pauvreté

Pertinence pour un développement durable

L'éradication de la pauvreté est une condition essentielle pour un développement durable. La pauvreté porte sur plusieurs aspects de la vie en société, pas uniquement sur les revenus. Par conséquent, une approche intégrée de la problématique de pauvreté est préconisée pour parvenir à un développement durable.

Le niveau de vie d'un ménage et son éventuelle situation de pauvreté sont toutefois généralement mesurés par les revenus dont dispose un ménage. Disposer d'un revenu suffisant permet d'acheter les biens et les services inhérents aux modes de vie socialement acceptés. Sous un seuil de revenus déterminé, il devient difficile d'adopter ces modes de vie et de satisfaire les besoins de chacun. Une situation de pauvreté peut alors se développer, qui a des conséquences sur tous les domaines de la vie en société comme la santé, l'éducation ou le travail. De plus, les personnes bénéficiant de faibles revenus risquent davantage que d'autres de supporter les retombées sociales et environnementales des modes de vie actuels.

Dans beaucoup d'Etats-providence comme la Belgique, un système d'aide sociale octroie, sous certaines conditions, une allocation aux plus démunis pour les aider à garder la tête hors de l'eau. En Belgique, cette allocation est appelée revenu d'intégration (pour certaines catégories sociales, il existe des régimes d'assistance spécifiques).

Définition

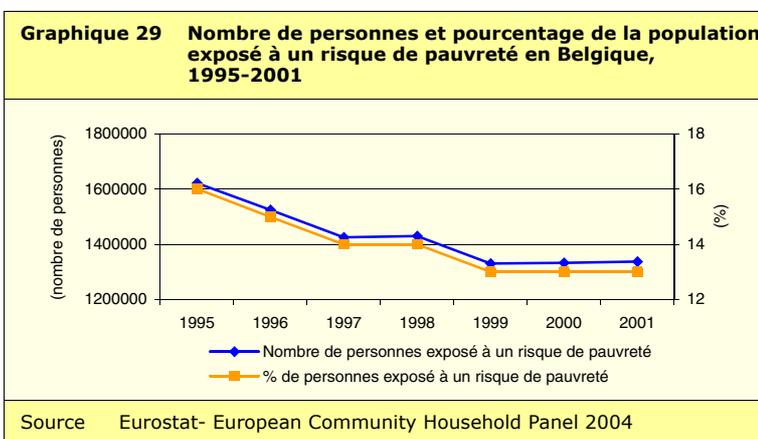
Tout comme l'Union européenne, la Belgique utilise un seuil de pauvreté relative pour mesurer le pourcentage de personnes exposées à un risque de pauvreté. Ce seuil est défini comme suit: un ménage est exposé à un risque de pauvreté quand son revenu disponible, compte tenu de sa taille et de sa composition, est inférieur à 60 % du revenu médian calculé à l'échelle nationale. Cet indicateur se fonde sur des enquêtes et est désigné par le terme "risque de pauvreté".

Au niveau mondial, la pauvreté est mesurée à l'aune d'un autre indicateur basé sur le revenu journalier: une personne est considérée pauvre si elle doit vivre avec moins d'un dollar US par jour. Cet indicateur est mesuré sur base d'estimations de la Banque mondiale et d'enquêtes portant notamment sur le niveau du revenu du ménage. Le terme d'extrême pauvreté renvoie plus spécifiquement à cet indicateur.

Ces deux indicateurs ne peuvent être comparés puisque différents seuils de revenus sont utilisés. Etant donné que les deux indicateurs sont basés sur des données provenant d'enquêtes, leurs évolutions dans le temps doivent être interprétées avec une certaine prudence.

Evolution

En Belgique, le nombre de personnes exposé à un risque de pauvreté a diminué entre 1995 et 2001, passant de 1,6 à 1,3 million. Etant donné la faible croissance de la population belge sur cette période, le pourcentage de la population exposé à un risque de pauvreté a connu une évolution similaire au nombre de personnes exposé à un risque de pauvreté. Entre 1995 et 2001, le pourcentage de la population avec un risque de pauvreté est passé de 16 % à 13 %.



Lien avec l'évolution internationale

Le pourcentage de personnes exposé à un risque de pauvreté est plus élevé dans l'UE-15 (15 % en 2001) qu'en Belgique (13 % en 2001). Entre 1995 et 2001, l'évolution de ce pourcentage a été similaire en Belgique et dans l'UE-15 (diminution entre 1995 et 1999, suivie par une stabilisation)¹.

Le tableau 5 montre le pourcentage de la population des grandes régions du monde devant vivre avec moins de un dollar US par jour. En 1990 comme en 1999, près de la moitié de la population d'Afrique subsaharienne vit dans un état d'extrême pauvreté. En Asie du Sud, ce pourcentage passe de 44 % à 37 %. Dans les pays de l'Asie de l'Est et de l'Océan Pacifique, l'extrême pauvreté diminue de moitié au cours de cette même période: elle tombe de 28 % en 1990 à 14 % en 1998. Par contre, la situation reste pratiquement inchangée en Amérique latine et aux Caraïbes, où le pourcentage baisse légèrement de 17 % (1990) à 15 % (1998). Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, l'extrême pauvreté se maintient à 2 %.

En 1990, 25 % de la population mondiale vit dans une pauvreté extrême contre 20 % en 1998. En termes absolus, cette évolution représente une baisse de l'ordre de 100 millions de personnes (de 1,3 à 1,2 milliard).

Tableau 5 Pourcentage de la population dans les grandes régions du monde vivant avec moins de un dollar US par jour^a en 1990 et 1999 et objectif fixé par les Nations Unies pour 2015			
	1990	1999	Objectif en 2015
Moyen-Orient et Afrique du Nord	2%	2%	1%
Afrique subsaharienne	48%	47%	24%
Amérique latine et Caraïbes	17%	15%	9%
Asie de l'Est et Océan Pacifique	28%	14%	14%
Asie du Sud	44%	37%	22%
Monde	25%	20%	12,5%

Source ONU (2004). *Mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire*. Rapport du Secrétaire général. Données basées sur des estimations de la Banque mondiale.

a. En équivalents pouvoir d'achat

Liens avec les stratégies européenne et belge de développement durable

La lutte contre la pauvreté est l'un des objectifs de la Stratégie européenne de développement durable. Elle est aussi au centre de toutes les mesures, plans et processus politiques qui ont été approuvés dans le cadre de la Méthode ouverte de coordination pour l'inclusion sociale. Toutefois, un objectif concret visant à réduire le pourcentage de risque de pauvreté à un horizon déterminé n'a pas encore été défini.

En Belgique, le *PFDD 2000-2004* mentionne que des objectifs chiffrés en matière de réduction progressive de la pauvreté doivent être définis au cours de la décennie à venir. Quant au *PFDD 2004-2008*, il considère la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale comme une importante priorité politique. Il se réfère aux mesures du Plan d'action national pour l'inclusion sociale 2003-2005 en déclarant qu'elles seront mises en œuvre. Les mesures de ce plan visent au final à réduire le pourcentage de risque de pauvreté.

Utilisation de l'indicateur à l'échelle européenne

L'indicateur *Pourcentage de risque de pauvreté* compte parmi les indicateurs structurels et figure dans la liste des indicateurs de développement durable de la Commission européenne.

1. Le risque de pauvreté sera calculé à partir de 2003 pour la plupart des pays de l'UE-25 sur la base de l'Enquête sur les revenus et conditions de vie (*Survey on Income and Living Conditions*).

24 Emploi

Pertinence pour un développement durable

Avoir un emploi permet aux êtres humains de prendre part aux activités de production et de bénéficier en échange d'un revenu professionnel. Ce revenu leur permet de consommer des biens et des services qui répondent à leurs besoins. L'emploi favorise ainsi l'intégration sociale des êtres humains en leur offrant la possibilité d'appartenir à un groupe, de se sentir utile au sein de la société et de prendre part à la consommation de biens et de services. C'est pourquoi l'objectif de plein emploi, reconnu au niveau international lors du Sommet mondial sur le développement social en 1995, joue un rôle essentiel dans la perspective d'un développement durable.

Cependant pour contribuer à un développement durable, les emplois doivent être décents. L'emploi décent *"résume les aspirations des êtres humains au travail. Il regroupe divers éléments: possibilité d'exercer un travail productif et convenablement rémunéré; sécurité au travail et protection sociale pour les familles; amélioration des perspectives de développement personnel et d'intégration sociale; liberté pour les êtres humains d'exprimer leurs préoccupations, de s'organiser et de participer à la prise des décisions qui influent sur leur vie; égalité de chances et de traitement pour l'ensemble des femmes et des hommes"*. L'emploi décent *"joue un rôle fondamental dans les efforts tendant à lutter contre la pauvreté et constitue un moyen de réaliser un développement durable fondé sur l'équité et l'inclusion"* (Organisation internationale du travail).

Définition

Cette fiche est limitée à la description de la quantité d'emploi en Belgique. La quantité d'emploi ou population active occupée est mesurée par le nombre de *"personnes âgées de 15 ans au minimum et qui ont travaillé au moins une heure au cours de la période de référence, soit comme salarié avec un contrat de travail dans le secteur privé ou dans le secteur public, soit comme non-salarié (indépendant ou aidant), dans une unité de production"* (SPF Emploi sur base de la définition du Bureau international du travail). Elle couvre l'emploi intérieur et le solde des travailleurs frontaliers.

Le nombre d'emplois peut être calculé selon 2 méthodes: une méthode administrative et une méthode statistique. La méthode administrative consiste à comptabiliser le nombre de personnes qui paient une cotisation sociale ou pour lesquels une cotisation sociale est payée. Ces données sont collectées par les organismes de sécurité sociale. La méthode statistique consiste quant à elle à mener une enquête pour estimer le nombre de personnes qui ont un emploi. Les données de ces enquêtes sont notamment utilisées au niveau européen pour effectuer des comparaisons entre pays.

La population active occupée peut aussi être exprimée en % de la population en âge de travailler. La population en âge de travailler correspond à la population âgée de 15 ans à 64 ans. Ce ratio entre la population active occupée et le nombre de personnes en âge de travailler s'appelle le taux d'emploi et est exprimé en %. Le graphique 30 présente l'évolution du taux d'emploi, de l'emploi total et de la population en âge de travailler en Belgique entre 1970 et 2003. Les données utilisées sont basées sur la méthode administrative.

Evolution

Le taux d'emploi, relativement stable de 1954 à 1970 (entre 60 % et 62 %), a connu une forte diminution au cours des années '70 et au début des années '80. Entre 1974 et 1980, cette forte baisse du taux d'emploi est corrélée à l'augmentation de la population en âge de travailler. Entre 1980 et 1986, elle est due à l'effet combiné de l'augmentation de la population en âge de travailler et de la baisse de l'emploi total. Cette dernière baisse s'explique entre autres par le taux de croissance faible, voire négatif, du PIB pendant ces années, le marché du travail belge étant très sensible à la conjoncture économique.

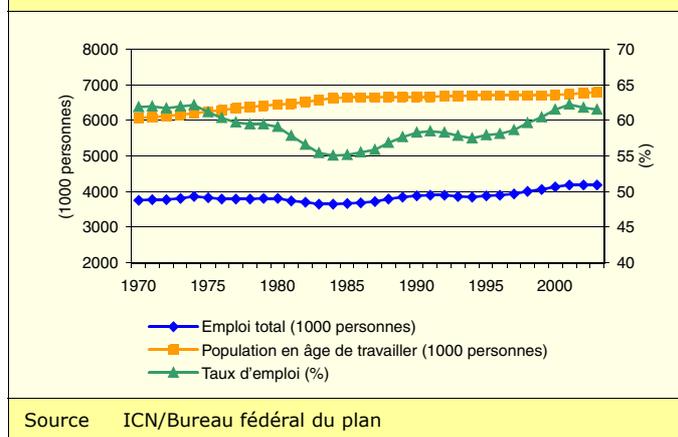
A partir de 1986, le taux d'emploi est reparti à la hausse. Cette augmentation correspond à une augmentation de l'emploi total et à une augmentation faible de la population en âge de travailler. Cependant depuis 2001, le taux d'emploi est en baisse. Il s'élevait à 61,6 % en 2003.

Lien avec l'évolution internationale

Les données utilisées pour comparer le taux d'emploi au niveau de l'Union européenne (graphique 31) sont issues d'une enquête européenne sur les forces de travail (méthode statistique). Les données belges provenant de cette enquête diffèrent structurellement des données administratives présentées dans le graphique 30, mais présentent la même tendance.

La Belgique souffre, en matière d'emploi, d'un retard important vis-à-vis de l'Union européenne: en 2002, le taux d'emploi était de 59,6 % pour la Belgique et de 63 % dans l'UE-25 (64,2 % dans UE-15). Le taux d'emploi belge demeure donc largement inférieur à celui qui prévaut en moyenne dans l'UE. Par ailleurs, depuis le début du 21ème siècle, le taux d'emploi baisse en Belgique alors qu'il augmente dans l'UE.

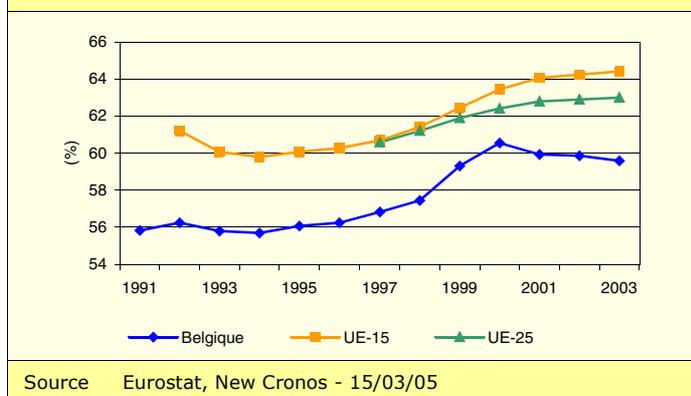
Graphique 30 Emploi et taux d'emploi en Belgique, 1970-2003



Lien avec les stratégies européenne et belge de développement durable

La création d'emploi est au centre de la Stratégie européenne de développement durable. Lors du Conseil européen de Lisbonne, les gouvernements se sont engagés à améliorer quantitativement et qualitativement l'emploi. Ils ont pris l'engagement d'augmenter le taux d'emploi global de l'UE à 70 % et le taux d'emploi des femmes à plus de 60 % d'ici 2010. Lors du Conseil européen de Stockholm, ils ont ajouté deux objectifs intermédiaires et un objectif supplémentaire: le taux d'emploi global et celui des femmes doivent atteindre respectivement 67 % et 57 % d'ici 2005, tandis que le taux d'emploi des travailleurs âgés (55-64 ans) doit atteindre 50 % d'ici 2010.

Graphique 31 Taux d'emploi dans l'Union européenne et en Belgique, 1990-2003



Au niveau fédéral belge, la question de l'emploi est traitée transversalement dans la plupart des thèmes du *PFDD 2000-2004*. L'accent est surtout mis sur la promotion de l'emploi pour sortir de l'exclusion sociale. Dans le *PFDD 2004-2008*, plusieurs actions sont consacrées à l'emploi. Elles visent à créer des emplois décents, à maintenir les travailleurs âgés sur le marché du travail et à favoriser la création d'emploi en soutenant les indépendants et les PME.

Utilisation de l'indicateur au niveau européen

Le taux d'emploi est un indicateur qui est repris à la fois dans la liste d'indicateurs structurels et dans la liste d'indicateurs de développement durable de la Commission européenne.

25 Chômage

Pertinence pour le développement durable

Les chômeurs ne participent pas aux activités de production et ne perçoivent donc pas de revenu professionnel. Ils peuvent par conséquent rencontrer certaines difficultés à satisfaire leurs besoins via la consommation de biens et de services. Dans l'objectif d'un développement durable, le suivi de l'évolution du chômage est important pour diverses raisons. Premièrement, un travail rémunéré favorise l'intégration des personnes dans la société. Les sans-emploi peuvent tomber dans un certain isolement si leur période d'inactivité professionnelle se prolonge. Deuxièmement, les chômeurs sont davantage confrontés à un risque de pauvreté. Le revenu de remplacement dont disposent ces chômeurs est en effet inférieur au revenu qu'ils auraient s'ils avaient un travail. Troisièmement, les chômeurs n'ont pas la possibilité de mettre leurs connaissances au service de la société. Une importante source de connaissances et d'expérience reste ainsi sous-exploitée.

Dans des Etats providence comme la Belgique, les chômeurs perçoivent une indemnité de chômage financée par les cotisations patronales et personnelles de sécurité sociale. Ces Etats ont donc développé un filet de sécurité pour limiter les conséquences négatives – et principalement la perte de revenus – inhérentes à la situation de chômage. Les conséquences du chômage se font d'autant plus sentir lorsqu'un tel filet social fait défaut. Le développement d'un système de sécurité sociale qui protège contre les risques collectifs tels que le chômage a dès lors toute son importance dans une perspective de développement durable.

Définition

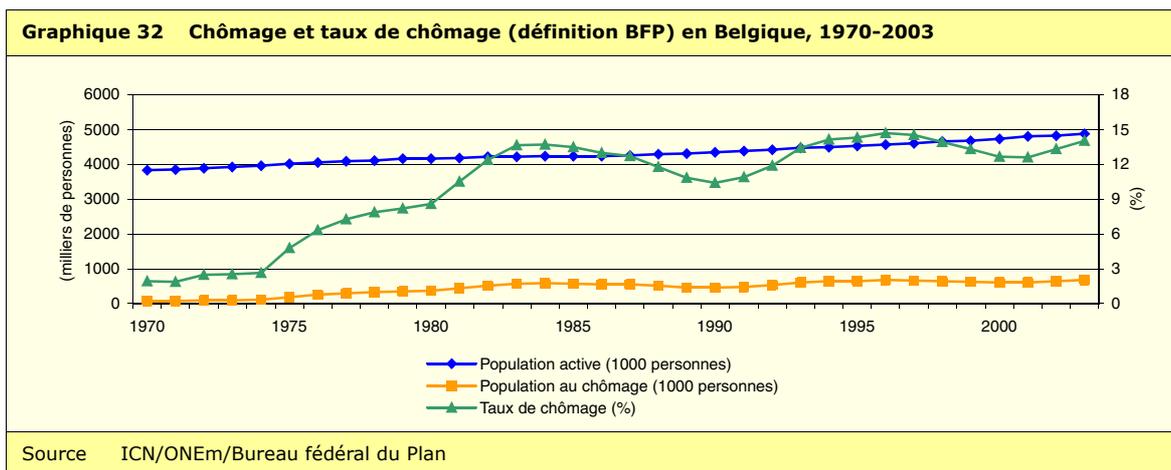
Deux méthodes peuvent être utilisées pour mesurer le nombre de chômeurs. La méthode administrative qui considère comme chômeur toute personne qui perçoit une indemnité de chômage et/ou qui est inscrite en tant que demandeur d'emploi auprès des instances compétentes: l'Office national de l'emploi et les services régionaux pour l'emploi. Il s'agit des demandeurs d'emploi administratifs. Quant à la méthode statistique, elle tente d'estimer le nombre de chômeurs à partir d'enquêtes. Cette méthode sert surtout à comparer la situation du chômage dans différents pays.

La définition du chômage utilisée dans le graphique 32 est celle du Bureau fédéral du plan basée sur la méthode administrative. Elle inclut le nombre de demandeurs d'emploi administratifs et les chômeurs âgés ("chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi"). Le graphique présente également la population active qui englobe toute personne présente sur le marché du travail, à savoir les personnes disposant d'un emploi rémunéré et les personnes en recherche d'emploi. Le taux de chômage représente la part de la population au chômage dans la population active.

Evolution

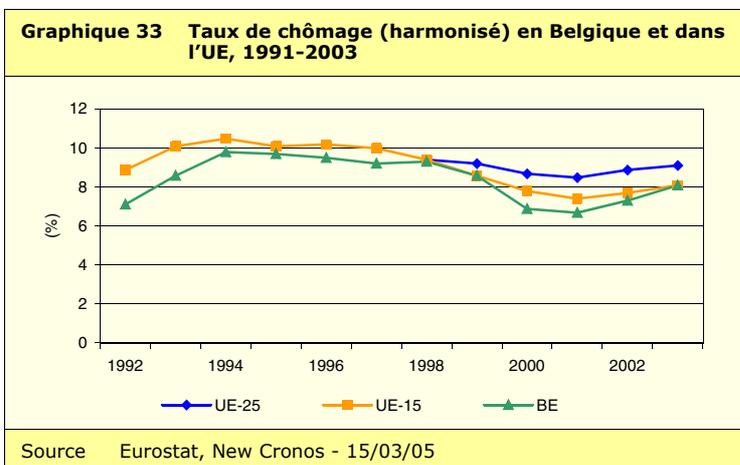
Le taux de chômage est passé de 1,9 % en 1970 à 13,7 % en 1984. Entre 1984 et 1990, le taux de chômage a baissé jusqu'à 10,4 % pour progresser à nouveau jusqu'à 14,7 % en 1996. Une diminution est ensuite intervenue: le taux était de 12,7 % en 2001, mais de 14,0 % en 2003.

L'évolution de ce taux de chômage est liée à la croissance constante de la population active entre 1970 et 2003: elle est en effet passée de 3,8 millions à 4,9 millions en 2003. De plus en plus de personnes se sont présentées sur le marché du travail. Entre 1970 et 1984, ce nombre a crû de 74 000 à 580 000 personnes pour ensuite baisser à 450 000 personnes en 1990. Par la suite, le nombre de chômeurs a évolué comme suit: 670 000 en 1996, 599 000 en 2000 et 684 000 en 2003.



Lien avec l'évolution internationale

En Belgique, l'évolution du taux de chômage, calculé selon la méthode administrative, comme mentionné dans le graphique 32, et du taux de chômage, calculé sur base de la méthode statistique et représenté dans le graphique 33, est la même au cours de la période étudiée. L'évolution structurelle est toutefois différente. La méthode statistique donne un nombre moins élevé de chômeurs en Belgique que la méthode administrative.



Au cours de la période considérée, le taux de chômage en Belgique reste en dessous de la moyenne européenne, à savoir 8,4 % contre 9,1 % dans l'UE-15 et dans l'UE-25 (entre 1998 et 2002 pour l'UE-25). Les seules exceptions sont 1999 et 2003, années au cours desquelles le taux de chômage en Belgique et dans l'UE-15 était en moyenne identique.

Lien avec les stratégies belge et européenne pour le développement durable

La question du chômage est traitée dans la Stratégie européenne pour le développement durable au travers des objectifs formulés pour promouvoir l'emploi (voir fiche n°24). Il en est de même dans les deux Plans fédéraux de développement durable en Belgique. Le PFDD 2004-2008 met plus spécifiquement l'accent sur les liens entre la pauvreté et le chômage.

Utilisation de l'indicateur à l'échelle européenne

Le taux de chômage est un indicateur qui figure à la fois dans la liste d'indicateurs structurels et dans la liste d'indicateurs de développement durable de la Commission européenne.

26 Chômage de longue durée

Pertinence pour le développement durable

Les chômeurs de longue durée comme les autres chômeurs ne participent pas aux activités de production et ne perçoivent donc pas un revenu professionnel. Ils peuvent par conséquent éprouver certaines difficultés à satisfaire leurs besoins par la consommation de biens et de services. Il est important de suivre spécifiquement l'évolution du chômage de longue durée car les chômeurs de longue durée ressentent les mêmes problèmes que tous les chômeurs, mais de façon plus aiguë. Ces problèmes ont trait au risque accru de pauvreté et d'isolement prolongé. De plus, les possibilités de trouver un emploi diminuent avec la durée du chômage. Dans des Etats providence comme la Belgique, les chômeurs perçoivent une allocation de chômage. En Belgique, cette allocation n'est pas limitée dans le temps mais le montant diminue en cas de chômage de longue durée.

Définition

Les chômeurs de longue durée sont au chômage depuis un an au moins. Le nombre de chômeurs de longue durée peut être mesuré par deux méthodes. La méthode administrative qui considère comme chômeurs de longue durée tous les chômeurs complets indemnisés (CCI) qui sont en inactivité depuis un an déjà. La définition du taux de chômage de longue durée du Bureau fédéral du plan y ajoute tous les CCI âgés non demandeurs d'emploi. Est considéré comme chômeur toute personne qui est inscrite auprès des instances compétentes, à savoir l'Office national de l'emploi et les services régionaux pour l'emploi, et/ou qui perçoit une allocation de chômage (voir fiche n°25).

La méthode statistique mesure le nombre de chômeurs de longue durée par le biais d'enquêtes. Cette méthode est surtout utilisée pour comparer la situation du chômage dans différents pays.

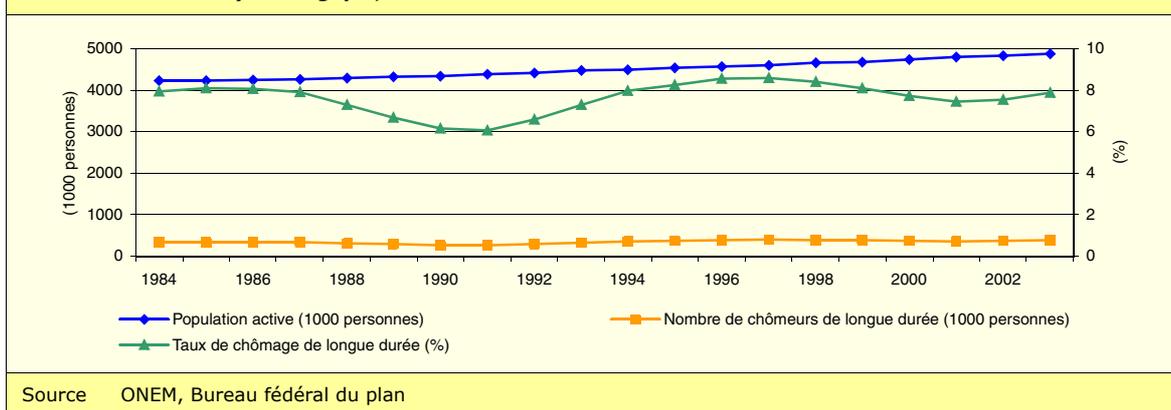
Le graphique 34 présente le nombre de chômeurs de longue durée, mesuré sur base de la méthode administrative, la population active, ainsi que le taux de chômage de longue durée.

Le taux de chômage de longue durée est le rapport entre le nombre de chômeurs de longue durée et la population active. La population active englobe toutes les personnes présentes sur le marché du travail, à savoir les personnes disposant d'un emploi rémunéré et les personnes en recherche d'emploi.

Evolution

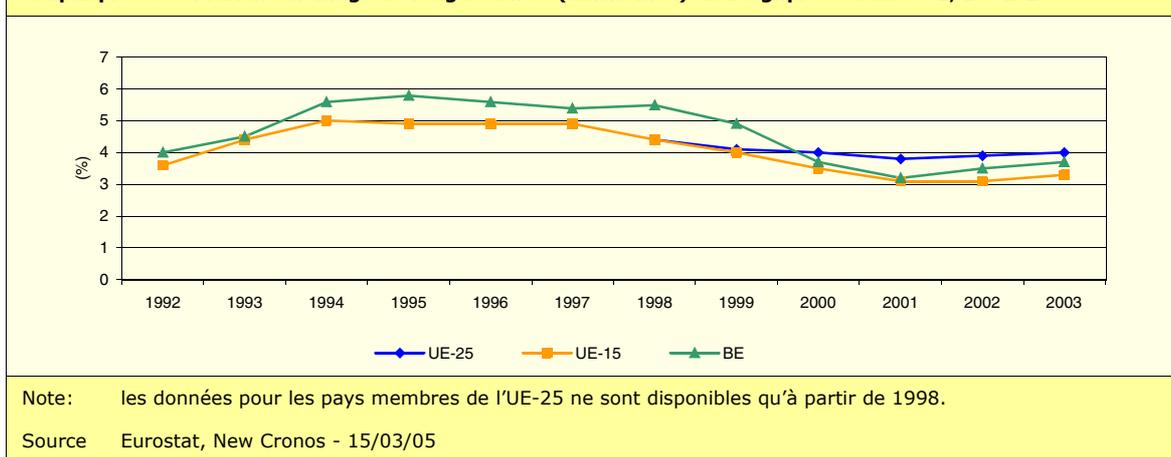
Le taux de chômage de longue durée diminue à partir du milieu des années quatre-vingt, passant de 7,9 % en 1984 à 6,1 % en 1991. Ensuite, il augmente jusqu'à 8,6 % en 1996 pour de nouveau baisser à 7,4 % en 2001. Depuis lors, la tendance est de nouveau à la hausse et le taux de chômage de longue durée atteint 7,9 % en 2003.

Cette évolution se traduit, en termes absolus, par une baisse du nombre de chômeurs de longue durée de 340 000 au milieu des années quatre-vingt à 266 000 unités en 1991. Ensuite, ce nombre augmente de nouveau jusqu'à 395 000 en 1997 pour ensuite redescendre à 357 000 en 2001. En 2003, le nombre de chômeurs de longue durée est de 385 000.

Graphique 34 Chômage de longue durée et taux de chômage de longue durée (définition Bureau fédéral du Plan) en Belgique, 1984-2003

Lien avec l'évolution internationale

Le graphique 35 montre le taux de chômage de longue durée en Belgique et dans l'Union européenne, mesuré selon la méthode statistique.

Graphique 35 Taux de chômage de longue durée (harmonisé) en Belgique et dans l'UE, 1992-2003

L'évolution du taux de chômage de longue durée en Belgique est semblable sur la période étudiée, qu'il soit mesuré selon la méthode administrative (voir graphique 34) ou la méthode statistique (graphique 35). Néanmoins, le taux de chômage de longue durée, mesuré selon la méthode statistique, est sensiblement plus bas que celui mesuré par la méthode administrative.

Le taux de chômage de longue durée a été en Belgique en moyenne supérieur au taux moyen dans l'UE-15 entre 1992 et 2003. Comparé à l'UE-25, la Belgique a depuis 2000 un taux de chômage de longue durée moins élevé que le taux moyen dans l'UE-25, respectivement 3,3 % et 4,0 % en 2003.

Lien avec la stratégie européenne et belge de développement durable

Le chômage de longue durée n'est pas abordé en tant que tel dans la Stratégie pour le développement durable de l'Union européenne. Il est évoqué indirectement par le biais des objectifs formulés en vue de stimuler l'emploi (voir fiche n°25). Il en va de même en Belgique pour les deux Plans fédéraux en matière de développement durable (voir fiche n°25). Le *PFDD 2004-2008* met spécifiquement l'accent sur les liens entre la pauvreté et le chômage, ce qui est particulièrement pertinent pour la population en chômage de longue durée.

Utilisation de l'indicateur à l'échelle européenne

Le taux de chômage de longue durée figure à la fois dans la liste des indicateurs structurels et dans la liste d'indicateurs de développement durable de la Commission européenne.

27 Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé à la naissance

Pertinence pour un développement durable

L'espérance de vie est un marqueur de l'état du capital humain qui intègre l'ensemble des déterminants de la santé d'un individu: nutrition, hygiène, accès aux soins, guerres, accidents, violences, épidémies, pollutions, conditions de travail, tabagisme, etc.

Sans sous-estimer l'importance des accidents ou suicides chez les jeunes principalement, les principaux déterminants de l'espérance de vie sont en Belgique et dans les pays riches les maladies non contagieuses. Il s'agit notamment de maladies liées aux modes de consommation: maladies cardiovasculaires, cancers, diabète. L'allongement important et récent de la vie fait par ailleurs apparaître des cas toujours plus nombreux de maladies physiques et mentales liées à la dégénérescence. Dans les pays pauvres, ce sont les conditions de vie (nutrition, hygiène, épidémies) qui sont les principaux déterminants de l'espérance de vie. Néanmoins, le nombre de personnes souffrant de maladies liées aux modes de consommation augmente dans le monde entier.

Définition

L'espérance de vie à la naissance est généralement mesurée comme le nombre d'années que vivrait un nouveau-né s'il connaissait à chaque âge les caractéristiques de mortalité observées dans la population au moment de sa naissance. Elle est généralement présentée selon le genre, comme sur le graphique 36, car les déterminants de l'espérance de vie des femmes sont en partie différents de ceux des hommes (différences à la naissance, différences dans les conditions de travail et de vie, importance de la santé génésique¹). Les probabilités de décès, qui permettent de mesurer l'espérance de vie à la naissance, sont calculées sur la base des déclarations de décès et d'inscription de population dans les communes. Ces données sont collectées par le Registre national.

L'espérance de vie en bonne santé est quant à elle calculée en tenant compte de la proportion de personnes s'estimant en bonne et en mauvaise santé à chaque âge. Les données présentées ci-dessous pour cet indicateur proviennent de l'enquête *European Community Household Panel* menée au niveau européen.

Evolution

L'espérance de vie, tant pour les femmes que pour les hommes, a crû de plus de 30 ans entre la fin du XIX^e siècle et le début du XXI^e en Belgique, passant de 43 à 75 ans pour les hommes et de 46 à 81 ans pour les femmes (graphique 36). L'amélioration de l'hygiène et des conditions de vie est essentiellement à la base de cette évolution. Elle a permis de réduire drastiquement la mortalité infantile (de 180 pour mille en 1886 à 7 pour mille en 1997) et la mortalité des femmes en couches (de 200 en 1886 à 0,1 pour mille naissances en 1997). La réduction de la mortalité des femmes en couches combinée à un style de vie moins exposé aux accidents et au tabagisme chez les femmes que chez les hommes peut expliquer le doublement de la différence d'espérance de vie entre les femmes et les hommes: 3 ans de différence en 1885, 6 ans de différence en 2000.

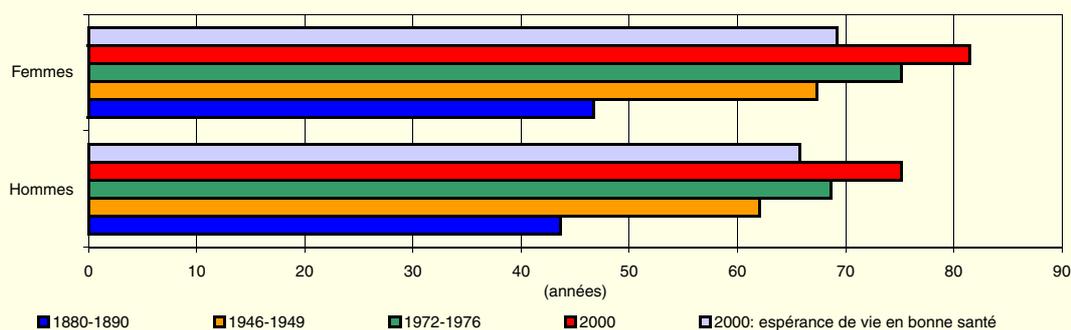
Quant à l'espérance de vie en bonne santé, elle était égale à 69,1 ans chez les femmes et à 65,7 ans chez les hommes en 2000.

Lien avec l'évolution internationale

L'espérance de vie des Belges est très comparable à l'espérance de vie moyenne de l'UE, respectivement 77,8 années en Belgique et 76,7 années dans UE-25 (78,2 années dans UE-15) en 2000. Elle est néanmoins nettement supérieure à la moyenne mondiale, qui s'élevait en 2002 à 66,9 années. C'est en Afrique sub-saharienne que l'espérance de vie est la plus faible, 46,3 années, soit 30,8 années de moins que dans les pays de l'OCDE et 16,9 années de moins qu'en Asie du Sud (graphique 37).

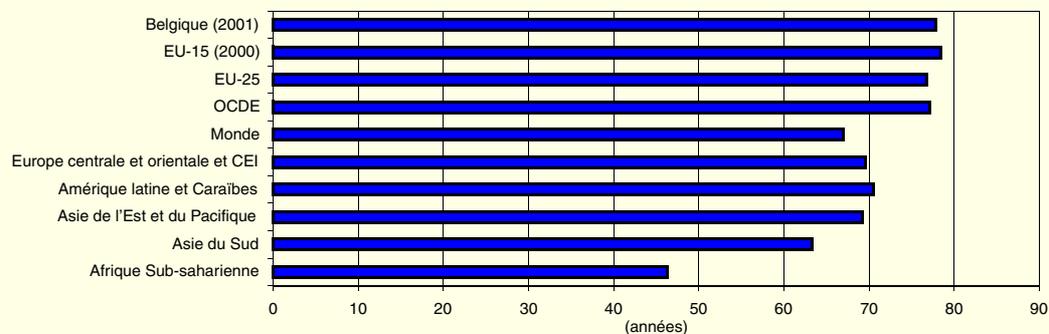
1. Génésique: relatif à la reproduction (Petit Robert).

Graphique 36 Espérance de vie à la naissance, par genre, en Belgique, 1880 à 2000 et espérance de vie en bonne santé, par genre, en Belgique, en 2000



Source M. Lambrecht (2004). *Le vieillissement démographique: nature, causes et perspectives*. Note interne-ADDG6511. Bureau fédéral du Plan.

Graphique 37 Espérance de vie à la naissance dans le monde et en Belgique, en 2002



Source Belgique et EU-15: Eurostat, New Cronos-15/03/05; autres régions au monde et EU-25: UNDP (2004). *Human Development report*.

Quant à l'espérance de vie en bonne santé, il ressort des données collectées au niveau de l'UE par Eurostat que l'espérance de vie en bonne santé des Belges est légèrement supérieure à la moyenne européenne (EU-15). Elle est chez les hommes de 65,7 années en Belgique et de 63,5 années dans l'UE-15, et chez les femmes de 69,1 années en Belgique et de 64,4 années dans l'UE-15. Les hommes belges bénéficient de 2 ans d'espérance de vie en bonne santé de plus que la moyenne européenne et les femmes belges de 4 ans de plus.

Lien avec les stratégies européenne et belge de développement durable

Ni la Stratégie européenne de développement durable, ni les Plans fédéraux de développement durable belge ne fixent d'objectifs en matière d'espérance de vie. Mais les objectifs de santé publique contribuent à allonger l'espérance de vie en bonne santé.

Utilisation de cet indicateur au niveau européen

L'indicateur d'espérance de vie n'est pas repris tel quel dans les indicateurs structurels, mais bien l'espérance de vie en bonne santé, par genre. La liste d'indicateurs de développement durable de la Commission européenne inclut quant à elle l'indicateur *Nombre d'années en bonne santé vécues après 65 ans, par genre*.

28 Prévalence de l'asthme chez les enfants

Pertinence pour un développement durable

L'asthme est une affection des voies respiratoires qui porte atteinte à la santé des êtres humains. Les décès sont rares. Cependant, il s'agit d'une maladie chronique handicapante, suscitant l'absentéisme, la réduction des capacités physiques et menant parfois à des hospitalisations répétées. L'asthme est la maladie chronique la plus fréquente chez les enfants. Elle compromet leur scolarité, leur capacité à mener une vie normale et à pratiquer des activités sportives ou culturelles.

Le traitement de cette maladie génère par ailleurs des coûts à charge de différents acteurs de la société: l'Etat (coûts à charge de la sécurité sociale), les entreprises et les familles qui doivent faire face aux coûts d'une maladie chronique, en ce compris les coûts nécessaires pour rendre l'habitation moins allergène.

Des facteurs génétiques seraient à l'origine de la prédisposition à l'asthme et des facteurs environnementaux interviendraient dans le développement de la maladie et dans le déclenchement des crises. Ces facteurs peuvent provenir de l'habitat (acariens, moisissures, fumée de tabac...) ou de l'air extérieur (pollens, ozone, particules émises par les moteurs diesel, oxydes d'azote...). Des corrélations entre le tabagisme passif et une aggravation de l'asthme ont par exemple été mises en évidence (WHO, 2002a). D'autres facteurs tels que l'obésité peuvent aussi intervenir dans le développement de l'asthme (WHO, 2002b). Les interactions entre ces différents facteurs rendent l'étude de la prévalence et de l'évolution de l'asthme particulièrement difficile.

Définition

Le problème de l'asthme n'a pas suscité beaucoup d'études jusqu'ici. Les données commencent seulement à être récoltées et sont encore très parcellaires. Les données utilisées dans cette fiche sont celles de l'enquête de santé par interview menée en 2001. Elles sont complétées par plusieurs études scientifiques ponctuelles.

Evolution

Selon les études, la proportion de la population belge souffrant d'asthme se situe entre 2 et 8 %. D'après l'enquête de santé par interview de 2001, 4,5 % de la population belge souffrait d'asthme en 2001, dont 4,3 % des enfants de 0 à 14 ans et 5,2 % des jeunes de 15 à 24 ans.

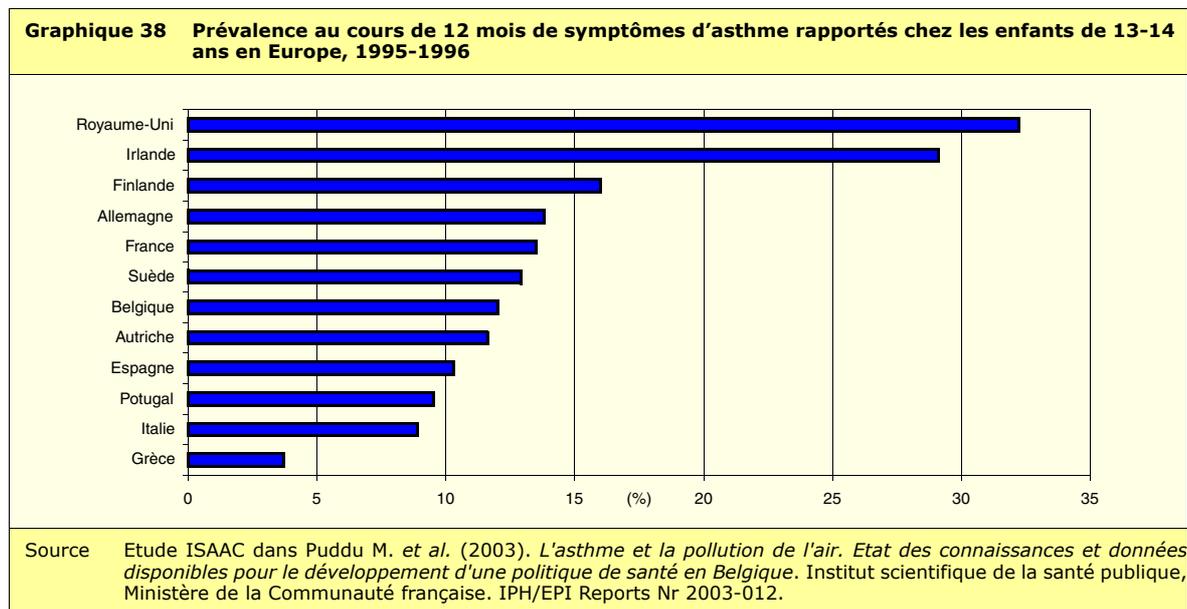
Lors d'une étude sur la prévalence de l'asthme en 1999, chez les enfants d'environ 10 ans dans les écoles bruxelloises fréquentées surtout par des enfants provenant d'un milieu socio-économique défavorisé, 6,8 % des enfants se sont dits asthmatiques (et prenant des médicaments spécifiques). Par ailleurs, 7 % d'enfants qui ne se savaient pas asthmatiques, ont été diagnostiqués comme tels. La part des enfants asthmatiques était donc de 13,8 %.

Lien avec l'évolution internationale

Diverses études menées dans différents pays montrent une augmentation de l'asthme, principalement chez les enfants. Les problèmes de définitions des symptômes rendent difficiles les comparaisons. Mais le mode de vie occidental semble être un déterminant important de l'asthme, sans que des éléments précis puissent être mis en évidence.

L'étude ISAAC (*International Study of Asthma and Allergies in Childhood*), considérée comme une étude de référence dans le domaine, fournit une comparaison européenne de la prévalence de l'asthme chez les enfants des 13 à 14 ans. Dans cette étude, le symptôme de l'asthme utilisé est la présence de *wheezing*, terme qui désigne un bruit respiratoire (sifflement) anormal, perceptible en dehors de périodes de crise d'asthme. Selon cette étude, les pays les plus touchés par l'asthme étaient en 1995-1996 le Royaume-Uni et l'Irlande. Venaient ensuite les pays scandinaves, les pays d'Europe moyenne comme la Belgique puis les pays d'Europe du Sud. L'interprétation de ces ré-

sultats doit tenir compte du fait que plusieurs facteurs peuvent influencer les résultats, comme les niveaux de sensibilisation des populations à la question de l'asthme et la compréhension de la définition des symptômes.



Lien avec les stratégies européenne et belge de développement durable

La Stratégie européenne de développement durable ne traite pas de l'asthme dans les priorités de santé. Le Plan d'action environnement-santé 2004-2010 de l'UE place l'asthme dans les 4 maladies prioritaires pour lesquelles des indicateurs doivent être développés et demande que des recherches soient menées sur ses causes et leurs interactions complexes.

Le *PFDD 2000-2004* a comme objectif, en matière de santé environnementale, de diminuer les facteurs de causalité ou d'aggravation des maladies allergiques y compris liées au travail.

Utilisation de cet indicateur au niveau européen

Ni la liste des indicateurs structurels, ni la liste d'indicateurs de développement durable de la Commission européenne ne contiennent d'indicateur sur l'asthme.

29 Malades de l'amiante

Pertinence pour un développement durable

La santé au travail est un des éléments constitutifs de la santé. Les maladies dues à l'amiante illustrent bien les problèmes de santé au travail car la relation entre le produit (l'amiante) et les maladies qu'il provoque est établie et des données fiables sont par conséquent disponibles. Ce n'est pas le cas pour de nombreux autres problèmes de santé liés à l'environnement de travail, ce qui les rend partiellement invisibles.

L'exposition à la poussière d'amiante peut provoquer des maladies, allant de diminution de la capacité respiratoire aux cancers. Certaines de ces maladies se déclarent avec un délai important: 20 à 40 ans après l'exposition. Ce sont en particulier les travailleurs qui sont exposés aux poussières d'amiante lors d'activités de production.

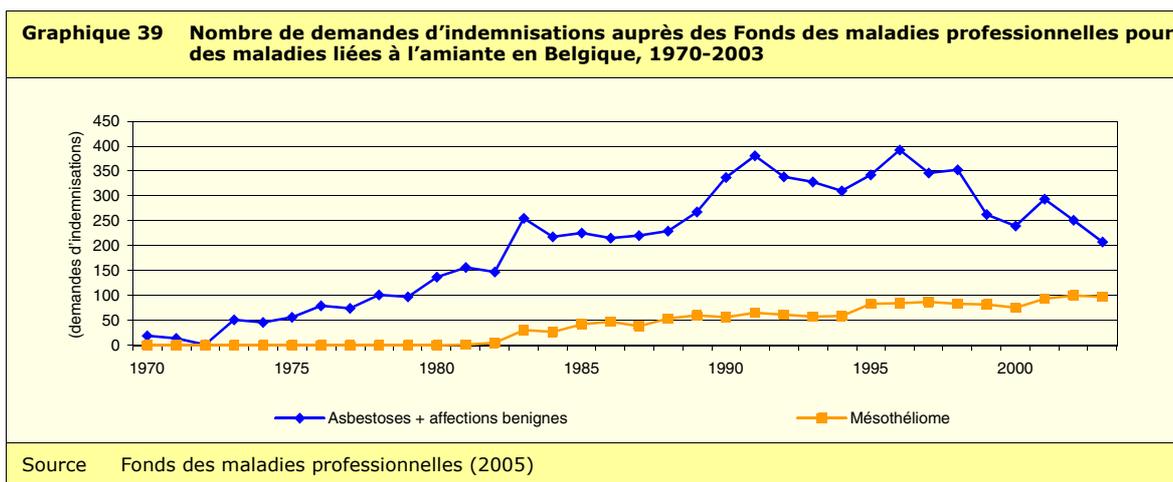
Bien que les dangers de l'amiante pour les travailleurs aient été pour la première fois dénoncés en 1898, l'amiante a été largement utilisé, surtout dans les années '60 et '70, en raison de ses nombreux avantages (excellent isolant thermique, ignifuge, bon marché), sans prendre assez en considération ses effets néfastes et parfois mortels à moyen terme sur la santé des travailleurs. La survenance actuelle de maladies liées à l'exposition passée à l'amiante affecte non seulement le capital humain, mais génère aussi des coûts économiques élevés: coûts des soins à charge de l'Etat et des familles, coûts dus à l'absentéisme dans les entreprises, coûts du désamiantage. Le cas de l'amiante illustre ainsi particulièrement bien la nécessité de prendre en considération les effets à moyen long terme sur le capital humain de décisions économiques.

Définition

Le nombre de personnes souffrant de maladies liées à l'amiante est estimé grâce aux demandes d'indemnisation (graphique 39). Il est mesuré par le nombre des premières demandes d'indemnisation faites par des travailleurs auprès du Fonds des maladies professionnelles (FMP) pour être reconnus comme souffrant de maladies liées à l'amiante (parmi les maladies de la liste des maladies professionnelles). Les maladies liées à l'amiante reconnues sont les affections bénignes de la plèvre et du péricarde provoquées par l'amiante, l'asbestose (irritation des poumons entraînant l'apparition de zones cicatricielles sur les tissus où devraient se faire les échanges gazeux nécessaires à la respiration), le mésothéliome (cancer de la plèvre), l'asbestose associée à un cancer du poumon, le cancer du poumon provoqué par l'amiante et le cancer du larynx provoqué par l'amiante. Seuls les employés du secteur privé sont couverts par le Fonds des maladies professionnelles. Le nombre de personnes souffrant des effets de l'amiante est donc certainement sous-estimé.

Evolution

Depuis le début des années '70, une progression marquée du nombre de demandes d'indemnisation pour des affections bénignes est observée, avec un pic de près de 400 demandes par an au début des années '90. Depuis les années '80, ce sont les demandes d'indemnisations pour des cancers liés à l'amiante qui augmentent peu à peu. En 2002, le nombre de ces demandes d'indemnisation s'élevait à près de 170. Cette différence dans l'évolution des demandes d'indemnisation pour des affections bénignes et pour des cancers est due à la différence de temps de latence entre l'exposition et l'apparition de la maladie. Ce temps est plus court pour les affections bénignes que pour les cancers. Ceci permet d'expliquer qu'un trentaine d'années après le pic d'utilisation de l'amiante (années 60'-70'), les affections bénignes reculent, alors que les cancers sont encore en augmentation.



Lien avec l'évolution internationale

Il n'existe pas de données européennes et/ou internationales harmonisées sur le nombre de malades liés à l'amiante. L'OIT estime cependant que le nombre de morts dus à l'amiante dans le monde s'élève à 100 000 chaque année et que l'épidémie due à l'utilisation de l'amiante est encore en développement au niveau mondial.

La Convention de l'OIT N°162 sur l'amiante n'a encore été signée que par 27 pays et elle ne porte que sur les précautions à prendre pour protéger les travailleurs manipulant de l'amiante. Seuls quelques pays, dont ceux de l'UE, interdisent toute utilisation de l'amiante. Dans de nombreux pays en développement, l'amiante est encore couramment utilisée.

Lien avec les stratégies européenne et belge de développement durable

La Stratégie européenne de développement durable ne fixe pas d'objectifs relatifs à l'amiante.

En Belgique, le *PFDD 2000-2004* comprend l'objectif de diminuer les causes de maladies respiratoires, cancers et autres maladies professionnelles.

Utilisation de l'indicateur au niveau européen

Ni la liste d'indicateurs structurels, ni la liste d'indicateurs de développement durable de la Commission européenne ne contiennent d'indicateur en matière d'amiante ou de maladies liées à l'usage d'amiante.

30 Espèces menacées

Pertinence pour un développement durable

Les activités humaines de consommation et de production provoquent une érosion importante de la diversité biologique. Cette érosion appauvrit le capital environnemental: disparitions d'espèces, appauvrissement du patrimoine génétique et appauvrissement des écosystèmes.

Au cours des cent dernières années, les pressions exercées sur la flore, la faune et les écosystèmes ont augmenté avec la pollution de l'air, de l'eau et des sols, avec le morcellement des écosystèmes et plus récemment avec l'intensification de l'agriculture et de la pêche marine (voir fiche n°31). A moyen et long terme, les changements climatiques (voir fiche n°16) pourraient aussi avoir des conséquences imprévisibles sur l'état de la diversité biologique.

Les disparitions d'espèces ont un caractère irréversible et sont donc susceptibles de priver les générations actuelles et futures de ressources importantes (connues ou inconnues à ce jour). L'appauvrissement du patrimoine génétique et les disparitions d'espèces sont susceptibles de diminuer les possibilités d'adaptation et la résilience des écosystèmes. Cela peut mettre gravement en péril le développement humain. Beaucoup de produits et de services essentiels offerts par notre planète dépendent en effet de la diversité biologique et de sa préservation. La diversité biologique est de plus susceptible de fournir des services nouveaux non encore connus à ce jour tel que, par exemple, de nouveaux médicaments, de nouvelles fibres végétales, des gènes permettant aux plantes cultivées de résister aux maladies.

Définition

L'état de la diversité biologique est particulièrement difficile à saisir au travers d'un indicateur. C'est l'indicateur *Pourcentage d'espèces menacées* qui est utilisé dans cette fiche pour décrire l'état de la diversité biologique en Belgique. Il correspond au rapport entre le nombre d'espèces menacées et le nombre d'espèces connues.

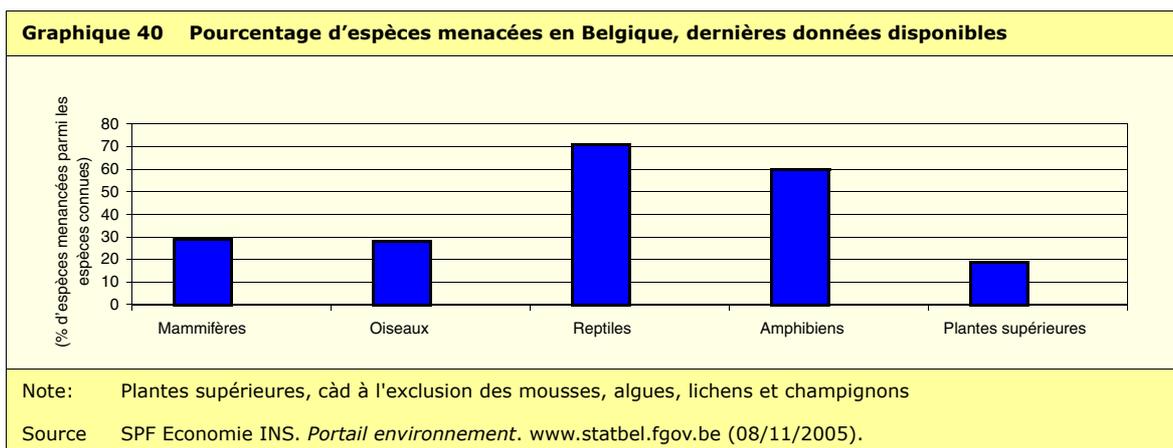
Le nombre d'espèces menacées se réfère à la somme des espèces suivantes:

- espèces gravement en danger, c'est à dire les espèces confrontées à un risque d'extinction à l'état sauvage extrêmement élevé et à court terme;
- espèces en danger, c'est à dire les espèces qui, sans être gravement en danger, sont néanmoins confrontées à un risque d'extinction à l'état sauvage très élevé et à court terme;
- espèces vulnérables, c'est à dire les espèces qui, sans être gravement en danger ni en danger, sont néanmoins confrontées à un risque d'extinction à l'état sauvage élevé et à moyen terme.

L'indicateur est calculé pour les espèces spécifiques à la Belgique. Le graphique 40 montre le pourcentage d'espèces menacées en Belgique chez les mammifères, les oiseaux, les reptiles, les amphibiens et les plantes supérieures (càd à l'exclusion des mousses, algues, lichens et champignons). Les données sont des estimations provenant de l'INS qui a agrégé les statistiques régionales pour les différentes espèces. Les données fournies correspondent aux données disponibles les plus récentes pour chaque espèce. Comme les inventaires d'espèces ne sont faits qu'environ tous les 10 ans, certaines données peuvent dater du milieu des années '90.

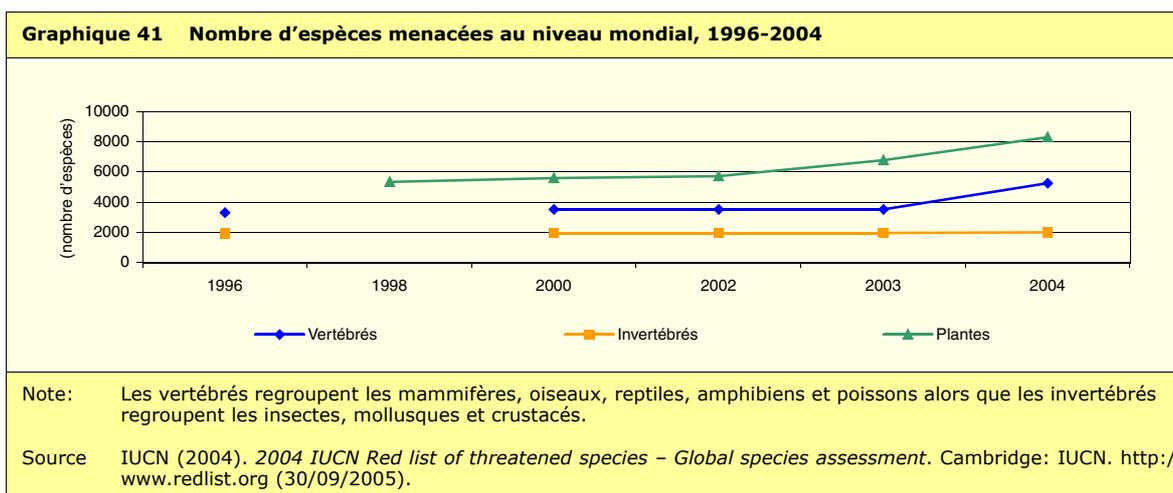
Evolution

Le pourcentage d'espèces menacées en Belgique est particulièrement élevé chez les reptiles (71 %) et chez les amphibiens (60 %). Chez les mammifères et les oiseaux, il s'élève respectivement à 29 % et à 28 %. Enfin, le pourcentage d'espèces de plantes supérieures menacées est estimé à 19 %.



Lien avec l'évolution internationale

Au niveau mondial, d'après les statistiques de l'*International Union for the Conservation of Nature*, le nombre d'espèces menacées est resté plus ou moins constant entre 1996 et 2003. Il s'élève en moyenne sur cette période à 3 466 vertébrés, à 1 927 invertébrés et à 5 857 plantes. Entre 2003 et 2004, une nette augmentation du nombre d'espèces menacées de vertébrés (5 274) et de plantes (8 321) est observée.



Lien avec les stratégies européenne et belge de développement durable

La Stratégie européenne de développement durable a pour objectif de "mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité (...) d'ici 2010" (Conseil de l'UE 2001, §31).

Au niveau belge, un des objectifs stratégiques du *PFDD 2000-2004* est "la restauration d'espèces menacées ou disparues". Le *PFDD 2004-2008* prévoit d'élaborer des plans d'action afin d'assurer la protection de la diversité biologique.

Utilisation de cet indicateur au niveau européen

Au niveau européen, cet indicateur n'est pas repris tel quel dans la liste des indicateurs structurels, mais cette liste reprend un *Indice de biodiversité*, en cours d'élaboration. La liste d'indicateurs de développement durable de la Commission européenne reprend un indicateur relatif aux espèces menacées et aux espèces protégées.

31 Stocks de poissons commerciaux à l'intérieur des valeurs de précaution

Pertinence pour un développement durable

La satisfaction de la demande croissante de poissons et d'autres produits issus de la pêche a mené à un état de surexploitation et à la diminution, ou même la disparition, de certaines espèces. Des exemples notoires en sont le cabillaud dans le Nord-ouest de l'Océan Atlantique, la plupart des espèces de thons et diverses espèces de requins en haute mer. L'effondrement des stocks de poissons et la disparition d'espèces posent des problèmes économiques et sociaux non négligeables dans les régions où la pêche constitue une activité économique importante.

Les activités de pêche ont aussi un impact sur la diversité biologique marine au sens large, que ce soit directement, suite à la surexploitation des espèces sur lesquelles la pêche s'est concentrée, ou indirectement, suite aux captures involontaires de mammifères marins ou de poissons non commerciaux, suite aux dommages encourus par les fonds marins ou par les structures d'origine biologique (tels que les bancs de sabellaires ou les récifs coralliens), etc.

Définition

L'état des stocks de poissons est exprimé dans le graphique 42 par l'indicateur *Proportion des stocks exploités qui se trouvent à l'intérieur des valeurs de précaution*. Ces valeurs de précaution sont des valeurs de référence qui ont pour but de garantir une exploitation durable des stocks de poissons.

Un stock de poissons se trouve à l'intérieur des valeurs de précaution quand le taux de mortalité par pêche¹, F , est inférieur à la valeur de référence F_{pa} , et quand la biomasse du stock reproducteur², B , est supérieure à la valeur de référence B_{pa} . Les valeurs de précaution sont spécifiques aux stocks des espèces concernées et sont établies par le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM), un organisme international responsable des avis de gestion pour la plupart des stocks de poissons dans le Nord-Est de l'Atlantique. Dans le cas de la Mer du Nord, l'indicateur comprend 7 espèces de poissons commerciaux, à savoir le hareng, le maquereau, le cabillaud, l'églefin, le merlan, la plie et la sole.

La portée géographique de l'indicateur va bien plus loin que les territoires maritimes pour lesquels la Belgique est compétente. Les données sur les stocks de poisson repris dans l'indicateur sont d'application sur ces stocks dans leur totalité, c'est à dire pour la mer du Nord dans son ensemble et donc pas uniquement pour le Plateau continental belge (pour le hareng, le maquereau, le cabillaud, l'églefin et le merlan sont même comprises des régions limitrophes comme le Kattegat et le Skagerrak, la partie Est de la Manche, etc.).

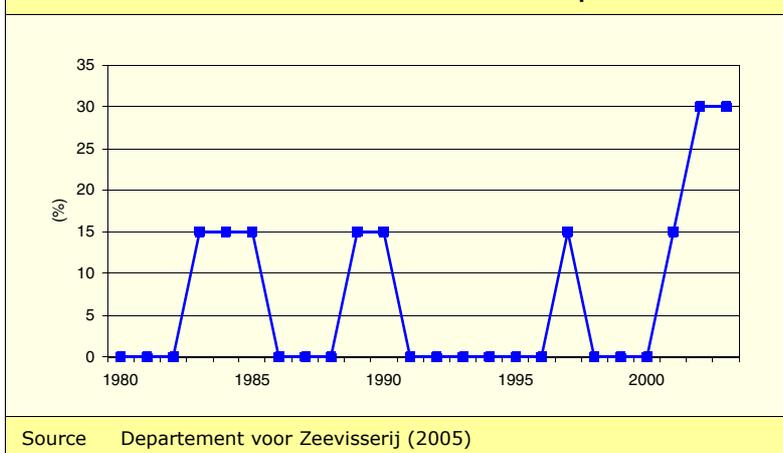
L'indicateur connaît d'importantes limites au niveau des espèces prises en considération puisque des évaluations de la biomasse et du taux de mortalité par pêche sont disponibles seulement pour les espèces dont les stocks font l'objet d'une évaluation formelle, analytique (évaluation des stocks à l'aide de méthodes comme *Virtual Population Analysis* ou *Extended Survivor Analysis*). Un indicateur uniquement basé sur les tendances en matière de biomasse serait une meilleure alternative, parce que de telles données sont disponibles pour un plus grand nombre d'espèces et pour un territoire géographique réduit. Il n'y a cependant encore aucune méthode généralement reconnue pour construire, avec ce type de données, un indicateur simple ayant des valeurs de référence univoques.

1. Le nombre de poissons pêchés par rapport à une estimation de la population totale de poissons.
2. Le poids total du stock reproducteur (càd la fraction de la population qui contribue à la reproduction de l'espèce).

Evolution

Le graphique 42 montre l'évolution depuis 1980 du pourcentage des espèces de poissons commerciaux (parmi les 7 espèces dans la Mer du Nord et les eaux limitrophes qui font partie de l'indicateur), dont les stocks se trouvent à l'intérieur des valeurs de précaution. Ce pourcentage est très faible: au maximum 2 espèces sur 7 présentent un stock qui se trouve à l'intérieur des valeurs de référence. Le hareng se situait dans les limites en 2002-2003, le maquereau en 1989, l'églefin en 1996 et en 2001-2003, la plie en 1983-1985 et en 1990.

Graphique 42 Pourcentage des espèces de poissons commerciaux dans la Mer du Nord et les eaux limitrophes, dont le stock est à l'intérieur des valeurs de précaution.



Lien avec l'évolution internationale

L'état des stocks de poissons en Mer du Nord est comparable à celui d'autres régions marines autour de l'Europe septentrionale et occidentale. Ainsi, en Mer Baltique, en Mer d'Irlande, en Mer Celtique et dans le Golfe de Gascogne, une grande majorité d'espèces de poissons montre des signes plus ou moins inquiétants de surexploitation, en dépit des efforts de la Commission européenne pour diminuer la pression de la pêche.

Lien avec les stratégies européenne et belge de développement durable

Un des grands thèmes de la Stratégie européenne de développement durable est consacré à la gestion responsable des ressources naturelles, dont les poissons font partie. La Stratégie prévoit que "*le réexamen de la politique commune de la pêche en 2002 devrait (...) aborder le problème de la pression globale exercée sur les ressources de pêche (...) en tenant compte des répercussions sociales et de la nécessité d'éviter la surpêche*" (Conseil de l'UE 2001, §31). L'exploitation durable des ressources halieutiques est une des pierres angulaires de la Politique commune de la pêche européenne.

Au niveau belge, le premier *PFDD 2000-2004* contient des objectifs en matière de diminution de la (sur)pêche et de protection de la diversité biologique marine. Une des actions du *PFDD 2004-2008* est consacré à *Une gestion intégrée de la Mer du Nord*. Cette action reprend entre autre la nécessité de développer des plans de gestion de la diversité biologique marine qui envisagent des restrictions de la pêche.

Utilisation de l'indicateur au niveau européen

Cet indicateur ne fait pas partie de la liste d'indicateurs structurels. La liste des indicateurs de développement durable de la Commission européenne reprend quant à elle plusieurs indicateurs relatifs à la pêche. Deux de ces indicateurs sont *Fish catches outside safe biological limits* et *Trends of spawning biomass of selected fish stocks*.

32 Concentration d'ozone troposphérique

Pertinence pour un développement durable

Les concentrations d'ozone troposphérique¹ informent sur l'état de l'atmosphère. Sous l'influence de divers facteurs, ces concentrations peuvent être très élevées et avoir des impacts négatifs sur les capitaux économique, humain et environnemental. L'ozone troposphérique affecte la santé des êtres humains: irritations des yeux et problèmes respiratoires qui touchent particulièrement les personnes âgées (voir fiche n°1) et les enfants asthmatiques (voir fiche n°28). L'ozone a des impacts économiques, tels que la diminution des rendements agricoles et la dégradation de certains matériaux (plastiques, textiles, peintures, pigments). Il a également des impacts sur le capital environnemental: diminution de la croissance des végétaux, affaiblissement de la résistance aux maladies. En outre, l'ozone troposphérique contribue à renforcer l'effet de serre (voir fiche n°16).

L'ozone est formé par des réactions chimiques dans l'atmosphère entre certains polluants, appelés les précurseurs d'ozone, principalement les oxydes d'azote (NO_x) et les composés organiques volatils (COV), en présence d'un rayonnement solaire intense. Ces précurseurs d'ozone peuvent subsister dans l'atmosphère plusieurs jours et être transportés par les vents parfois sur des centaines de kilomètres. Il faut donc une approche globale, typique du développement durable, pour gérer ces situations.

Définition

Les concentrations élevées d'ozone sont décrites dans le graphique 43 à l'aide de 2 variables:

- nombre de jours par an au cours desquels la concentration moyenne d'ozone pendant une heure a dépassé 180µg/m³ à au moins une station de mesure en Belgique. Ce seuil de 180µg/m³ est le seuil d'information des populations défini dans la Directive européenne 2002/3/CE, au-delà duquel les personnes à risques doivent prendre des précautions (telles que éviter des efforts physiques à l'extérieur). La directive définit également un seuil d'alerte à 240 µg/m³, au-delà duquel l'ensemble de la population doit prendre des précautions. Le dépassement de ces seuils oblige les pouvoirs publics à fournir un certain nombre d'information au public, telles que la région concernée, la durée prévue, le type de seuil dépassé, la concentration observée, etc.
- nombre de jours de dépassements du seuil d'effet sur la santé. La Directive 2002/3/EC définit un objectif de long terme de protection de la santé humaine. Ce seuil est fixé à 120 µg/m³ pour la moyenne de la concentration d'ozone sur 8 heures pendant une journée. Le graphique 43 montre le nombre de jours par an au cours desquels ce seuil est dépassé. Les valeurs pour 2004 ne sont pas encore disponibles, contrairement au premier seuil.

Evolution

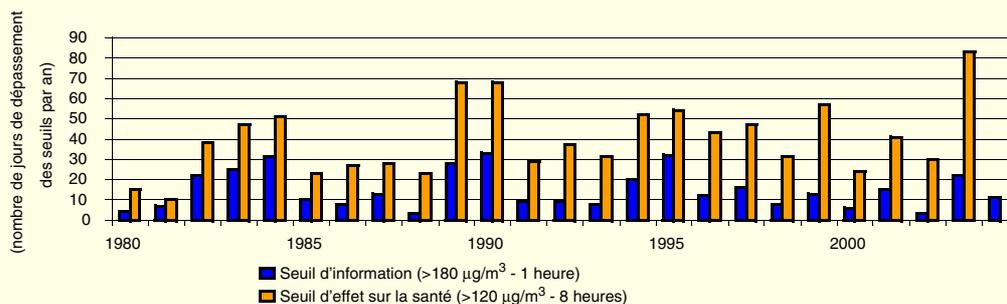
Il est difficile de dégager une tendance dans l'évolution du nombre de jours au cours desquels des concentrations élevées d'ozone ont été enregistrées. Il n'y a en tous cas pas d'évolution significative à la baisse du nombre de jours présentant des dépassements des seuils mentionnés dans le graphique 43. En 2003, le nombre de jours de dépassements du seuil d'effet sur la santé a atteint 83 jours (23 % des jours de l'année) et le nombre de jours par an au cours desquels la concentration moyenne d'ozone pendant une heure a dépassé 180µg/m³ à au moins une station de mesure a atteint 22 jours.

Les baisses observées des émissions des précurseurs d'ozone (voir fiche n°17) n'ont donc pas encore permis de faire baisser les concentrations d'ozone. Plusieurs causes peuvent être avancées.

1. L'ozone troposphérique est situé dans les couches les plus basses de l'atmosphère au niveau du sol. Il est à distinguer de l'ozone stratosphérique (situé beaucoup plus haut dans l'atmosphère entre 17 et 50 km d'altitude). La couche d'ozone stratosphérique absorbe des rayonnements ultraviolets solaires.

D'une part, les émissions de précurseurs d'ozone n'ont que légèrement diminué entre 1990 et 2002 (-15 % pour les oxydes d'azote, -4 % pour les composés organiques volatils). D'autre part, la formation d'ozone peut également dépendre de polluants émis dans les pays voisins et transportés parfois sur plusieurs centaines de km par les vents. Enfin, la diminution des émissions d'oxyde d'azote (NO_x) observée (voir fiche n°17) peut être contre-productive, car, quand l'ozone est formé, les oxydes d'azote peuvent réagir avec l'ozone et diminuer sa concentration. La diminution des émissions de NO_x réduit cette réaction.

Graphique 43 Nombre de jours par an au cours desquels la concentration moyenne d'ozone dépasse $180\mu\text{g}/\text{m}^3$ à au moins une station de mesure et où elle dépasse le seuil d'effet sur la santé en Belgique, 1980-2004



Note: Les données 2003 et 2004 sont préliminaires.

Source CELINE (2005)

Lien avec l'évolution internationale

Dans l'UE-15, les concentrations d'ozone sont régulièrement au-delà des seuils fixés pour la protection de la santé humaine. Etant donné la variabilité annuelle et le développement important des réseaux de surveillance de ces dernières années, il n'est pas à l'heure actuelle possible de dire si la tendance est à l'amélioration ou non. Suivant les dernières données disponibles pour l'ensemble de l'UE-15 (1999), les concentrations maximales diminuent, mais les valeurs médianes augmentent. Cela signifie que les dépassements de seuils deviendraient plus fréquents, mais à un niveau moins élevé.

Lien avec les stratégies européenne et belge de développement durable

La Stratégie européenne de développement durable ne traite pas de l'ozone troposphérique et des problèmes liés aux concentrations élevées d'ozone troposphérique.

En Belgique, les 2 Plans fédéraux de développement durable font référence à la mise en œuvre des *plans fédéraux ozone* successifs, le dernier datant de décembre 2003.

Utilisation de l'indicateur au niveau européen

Le nombre de jours où la concentration dépasse certains seuils n'est pas un indicateur figurant dans la liste d'indicateurs structurels, ni dans la liste d'indicateurs de développement durable de la Commission européenne.

33 Capital physique

Pertinence pour un développement durable

Le stock de capital physique fournit une image globale de l'état des équipements et des infrastructures ainsi que des actifs incorporels d'une économie à un moment donné. Ce stock de capital physique provient de l'accumulation des investissements (voir fiche n°21) réalisés par les entreprises, les ménages et l'État au cours du temps. Il reflète le dynamisme économique d'un pays et les capacités futures de production.

L'augmentation de la quantité de capital physique permet d'assurer la production de biens et de services à l'avenir. De plus, elle permet de substituer les capitaux humains et environnementaux par des capitaux économiques dans les activités de production. Pour contribuer à un développement durable, cette substitution doit être faite dans des proportions ne mettant pas en danger la résilience du capital environnemental et les exigences en matière de justice et d'équité du capital humain.

La qualité du capital physique est néanmoins tout aussi importante pour un développement durable que la quantité. Les qualités des machines et bâtiments peuvent par exemple contribuer à faciliter le travail des êtres humains et à améliorer la productivité. Elles peuvent aussi contribuer à augmenter l'efficacité avec laquelle sont utilisées les ressources naturelles et/ou à réduire les émissions de polluants.

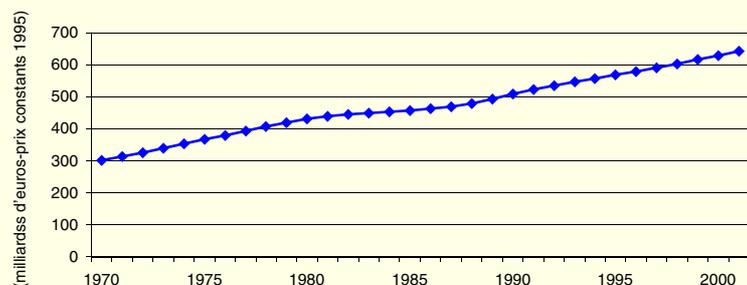
Définition

Pour informer sur la quantité de capital physique en Belgique, c'est l'indicateur *Stock net de capital fixe* calculé sur la base des comptes nationaux, qui est utilisé. Le stock net de capital fixe est constitué d'actifs corporels (exemple: machines, bâtiments) et incorporels (exemple: logiciels, œuvres artistiques) qui sont utilisés dans un processus de production de façon répétée ou continue pendant plus d'un an. Il est défini comme la somme des valeurs à un moment déterminé et sur un territoire déterminé de tous les actifs fixes. Étant exprimée en terme net, la valeur de ce stock prend en compte la dépréciation des différents actifs et représente l'état actuel du stock de capital physique. Elle est exprimée en euros.

Le graphique 44 présente l'évolution du stock net de capital fixe total. Le graphique 45 présente quant à lui l'évolution des différents actifs qui composent ce stock net: produits agricoles, forestiers, de la pêche et de l'aquaculture, produits métalliques et machines, matériel de transport, logements, autres constructions, autres produits, logiciels (depuis 2000). Avant 2000, la catégorie *logiciels* faisait partie de la catégorie *autres produits*.

Les données utilisées sont des estimations réalisées par l'Institut des comptes nationaux. Les données présentées dans le graphique 44 couvrent la période 1970 à 2001 et sont exprimées en prix constants de 1995. Des données existent aussi pour 2002 et 2003, mais celles-ci sont uniquement exprimées en prix constants de 2000. C'est pourquoi ces dernières ne sont pas présentées dans les graphiques 44 et 45, mais sont prises en compte dans la description de l'évolution.

Graphique 44 Stock net de capital fixe à prix constants en Belgique, 1970-2001

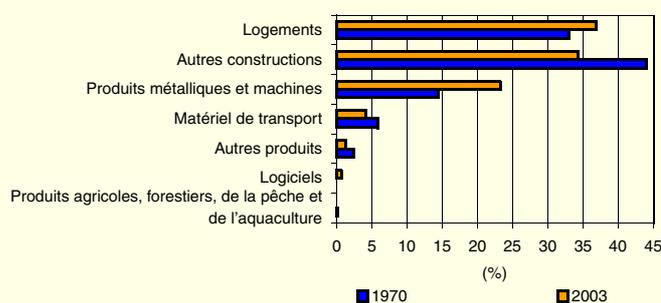


Source BNB. Base de données Belgostat (15/03/05)

Evolution

Malgré un petit ralentissement au cours des années '80, le stock net de capital fixe exprimé à prix constant de 1995 n'a cessé d'augmenter entre 1970 et 2001 comme le montre le graphique 44. Il est passé de 301,2 milliards d'euros en 1970 à 641 milliards d'euros en 2001, ce qui représente une hausse moyenne de 2,5 % par an. Exprimé en prix constant de 2000, il a continué à augmenter entre 2001 et 2003.

Graphique 45 Part des différents actifs dans le stock net de capital fixe en Belgique, 1970 et 2003



Source BNB. Base de données Belgostat (15/03/05)

Cette hausse s'est produite pour tous les produits, mais dans des proportions différentes, ce qui explique les évolutions des parts des différents actifs dans le stock net de capital fixe en Belgique présentées dans le graphique 45. En 2003, les logements (37 % en 2003) et les autres constructions (34 % en 2003) représentaient toujours la plus importante partie du stock de capital. Cependant, la part des autres constructions dans le stock net de capital fixe était en recul au profit principalement des produits métalliques et des machines, qui représentaient 23 % du stock net de capital fixe en 2003 contre 14,4 % en 1970. La part du matériel de transports a légèrement diminué passant de 5,7 % en 1970 à 4,1 % en 2003. La part de la catégorie logiciels est quant à elle évaluée en 2003 à 0,5 % du stock net de capital fixe.

Lien avec l'évolution internationale

La comparaison avec l'UE est faite en utilisant les données de la base de données Ameco de la Commission européenne. Les données pour la Belgique ne correspondent pas exactement à celles de la base de données Belgostat de la Banque nationale de Belgique.

Au cours des 10 dernières années, le stock net de capital fixe (exprimé au prix de 1995) a augmenté dans les mêmes proportions au sein de l'UE-15 et en Belgique, respectivement +23,4 % et +24,5 % entre 1991 et 2001. Exprimé par habitant, le stock net de capital fixe est un peu plus élevé en moyenne au sein de l'UE-15 qu'en Belgique, respectivement 62 435 euros par habitant et 59 174 euros par habitant (DG ecofin).

Lien avec les stratégies européenne et fédérale belge de développement durable

La nécessité d'accroître le capital physique est présente dans la Stratégie européenne de développement durable au travers des engagements relatifs aux investissements. D'une part, les gouvernements insistent sur la nécessité de créer un environnement favorable à l'investissement et sur la mobilisation des ressources disponibles pour investir dans différents domaines (Conseil de l'UE 2000). D'autre part, ils invitent "la Banque européenne d'investissement à promouvoir la stratégie de développement durable" (Conseil de l'UE 2001).

Au niveau fédéral belge, le *PFDD 2004-2008* ne comprend pas d'objectif spécifique sur le stock de capital physique, mais entend encourager l'investissement dans différents domaines, en particulier dans l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE), les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Il prévoit également de stimuler le système du tiers investisseur pour encourager les investissements en matière d'URE.

Utilisation de l'indicateur au niveau européen

La liste d'indicateurs structurels et la liste d'indicateurs pour un développement durable de la Commission européenne ne comprennent pas d'indicateur relatif au stock de capital physique.

34 Dette des ménages

Pertinence pour un développement durable

L'endettement permet aux ménages de financer leur consommation de biens et de services ou leur investissement en biens immobiliers. Il sert utilement à financer l'achat de biens très coûteux, tels qu'un logement ou une voiture, en échelonnant le paiement de ces biens dans le temps. Mais l'endettement peut aussi servir d'autres types de besoin quand les normes de consommation au sein de la société sont tirées vers le haut: "*lorsque les normes de consommation de la société évoluent bien au-delà des niveaux de revenus, certaines personnes sont disposées à s'endetter pour corriger un sentiment de privation voire de honte*" (L'Observatoire du crédit et de l'endettement, 1999).

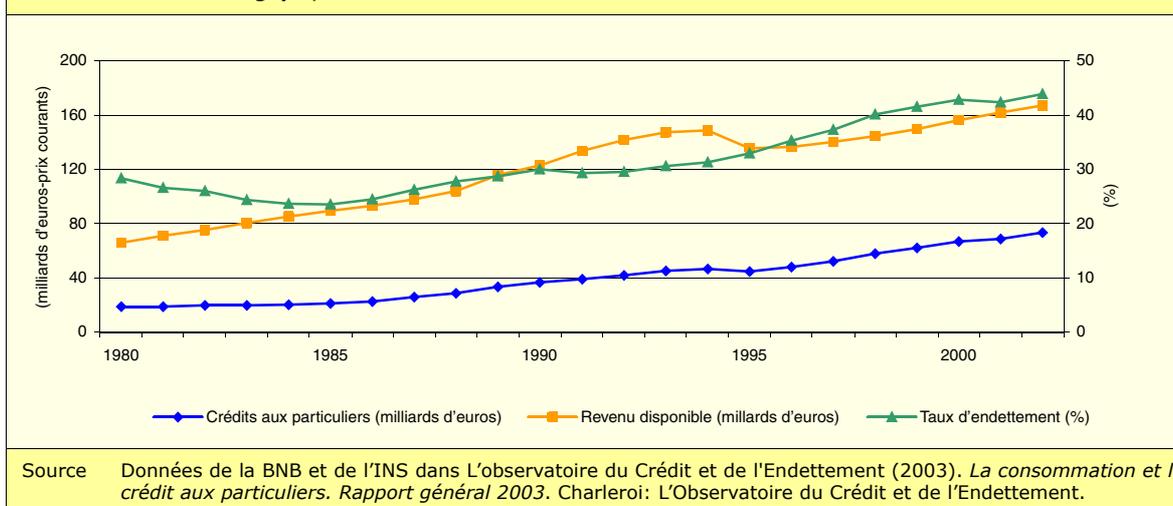
Dans une telle société caractérisée de plus par un développement, voire un encouragement, du recours à diverses formes de crédit pour financer l'achat de biens et de services courants (ex: ouvertures de crédits proposées dans les grandes surfaces), l'endettement peut prendre une place croissante parmi les moyens de financement utilisés par les ménages pour satisfaire leurs besoins. L'endettement peut alors devenir insurmontable et se transformer en surendettement: "*l'impossibilité durable et structurelle de faire face à ses dettes*" (L'Observatoire du crédit et de l'endettement, 1999). Les situations d'endettement élevé et de surendettement génèrent des problèmes financiers et sociaux aigus menant à l'exclusion sociale. Elles doivent donc être évitées dans une perspective de développement durable.

Définition

La dette des ménages est mesurée par l'encours des crédits aux particuliers. Ces crédits couvrent les crédits à la consommation et les crédits hypothécaires. L'encours des crédits est exprimé en euros à prix courants. Cet encours peut aussi être exprimé en % du revenu disponible des ménages. Ce ratio entre l'encours des crédits aux particuliers et le revenu disponible correspond au taux d'endettement des ménages. Il est exprimé en %.

Evolution

Le taux d'endettement des ménages a connu une augmentation considérable depuis le début des années '80. Il est passé de 23,53 % en 1985 à 43,87 % en 2002 (voir graphique 46). Cette augmentation est due à une croissance plus rapide de l'encours des crédits aux particuliers que du revenu disponible des ménages, respectivement 7,6 % et 3,7 % en moyenne par an entre 1985 et 2002. Tant l'encours des crédits à la consommation que l'encours des crédits hypothécaires a fortement augmenté. Ils ont respectivement été multipliés par 3 et par 4 entre 1985 et 2002. La baisse des taux d'intérêt sur cette période explique en partie cette tendance à la hausse.

Graphique 46 Encours des crédits aux particuliers, revenu disponible et taux d'endettement des particuliers en Belgique, 1980-2002

Lien avec l'évolution internationale

Les comparaisons des niveaux d'endettement des ménages européens sont faites sur la base des données de la comptabilité nationale. Ces données montrent que le niveau d'endettement varie fortement d'un pays à l'autre de l'UE. Le niveau d'endettement par habitant en Belgique est nettement inférieur à la moyenne européenne, respectivement 9 812 euros et 17 963¹ euros en 2002 (L'Observatoire de l'épargne européenne, 2004).

Lien avec les stratégies européenne et belge de développement durable

Bien que la Stratégie européenne de développement durable traite de plusieurs thèmes sociaux, y compris la pauvreté, les questions d'endettement n'y sont pas abordées.

Au niveau fédéral belge, la question de l'endettement, en particulier du surendettement, est traitée dans les deux Plans fédéraux de développement durable. Des objectifs accompagnés d'actions à mener pour lutter contre le surendettement ont été précisés par le gouvernement belge dans ces 2 Plans.

Utilisation de l'indicateur au niveau européen

Ni la liste d'indicateurs structurels, ni la liste d'indicateurs de développement durable de la Commission européenne ne comprend d'indicateurs relatifs à l'endettement.

1. Moyenne faite sur les pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark (2001), Espagne, Finlande, France, Italie, Pays-Bas, Portugal (2001), Royaume-Uni, Suède.

35 Dette publique

Pertinence pour un développement durable

La dette publique est un indicateur d'état des finances publiques. Cet indicateur informe sur la part du capital financier que les administrations publiques doivent rembourser aux bailleurs de fonds.

Le niveau de la dette des administrations publiques influence les marges de manœuvre financière des pouvoirs publics. Au plus la dette est élevée, au plus les pouvoirs publics doivent consacrer une part élevée de leurs revenus au remboursement de la dette, en particulier aux charges d'intérêt. Cela signifie que la part des revenus disponibles pour financer des actions en faveur du développement de la société, en l'occurrence en faveur d'un développement durable, est plus faible.

Il est donc important de maîtriser le poids de la dette pour que son remboursement ne pèse pas exagérément sur les générations futures et n'empiète pas sur leur besoin de financer des actions favorables et nécessaires à leur développement.

Définition

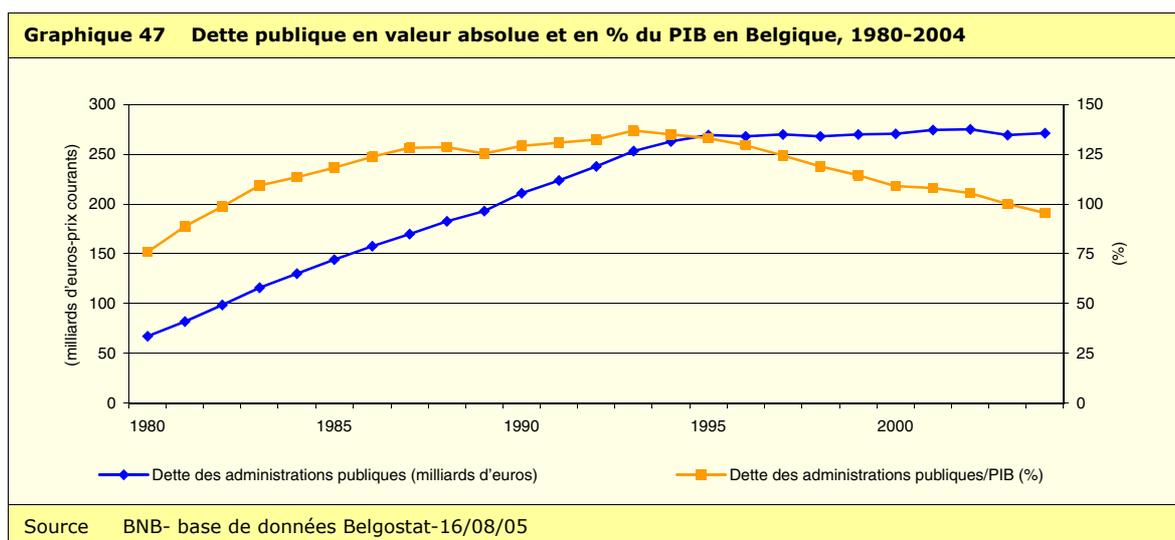
La dette publique correspond à la dette des administrations publiques: pouvoir fédéral, Communautés et Régions, administrations locales et administrations de sécurité sociale. La dette publique est égale à la valeur nominale en cours à la fin de l'année du total des dettes brutes et consolidées à l'intérieur du secteur des administrations publiques (définition venant du Protocole européen sur la procédure concernant les déficits excessifs). Cela correspond à la totalité des emprunts émis par les pouvoirs publics jusqu'à cette date et non encore remboursés.

Le graphique 47 présente la dette publique exprimée à prix courants en euros ainsi que la dette publique exprimée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB).

Evolution

Entre 1980 et 1992, la dette publique exprimée en % du PIB a fortement augmenté, passant de 76,1 % en 1980 à un niveau record de 136,7 % en 1993. Cette hausse est due à une augmentation plus rapide de la dette des administrations publiques exprimée en valeur absolue que du PIB. L'augmentation de la dette des administrations publiques découle des déficits budgétaires successifs qui ont été enregistrés par les finances publiques au cours de cette période.

Après 1993, la dette publique exprimée en pourcentage du PIB a progressivement été réduite. Elle est passée de 136,7 % du PIB en 1993 à moins de 100 % du PIB en 2004 (95,5 %). Cette réduction est due à la fois à la quasi stabilisation de la dette exprimée en valeur absolue et à l'augmentation du PIB sur cette période. La stabilisation de la dette résulte des efforts d'assainissement budgétaire imposés notamment par le Traité de Maastricht (voir ci-dessous), ainsi que d'opérations exceptionnelles, telles que la vente d'actifs et les privatisations d'entreprises publiques.



Lien avec l'évolution européenne et/ou internationale

La Belgique est un des pays de l'Union européenne dont la dette publique exprimée en % du PIB est la plus élevée. Seuls la Grèce et l'Italie avaient en 2004 une dette publique exprimée en % du PIB plus élevée que la Belgique. Au sein de l'UE, la dette publique exprimée en % du PIB s'élevait en 2004 en moyenne à 64,7 % dans l'UE-15 et à 63,8 % dans l'UE-25 (Eurostat, New Cronos-15/03/05).

Lien avec les stratégies européenne et fédérale belge de développement durable

La Stratégie européenne de développement durable ne rappelle pas explicitement les objectifs européens relatifs aux finances publiques. Mais il va de soi que cette stratégie doit être mise en œuvre dans le respect du Traité de Maastricht qui prévoit un ratio de 60 % entre la dette publique et le PIB comme limite à ne pas dépasser par les Etats membres ou tout au moins à rejoindre à un rythme satisfaisant.

En Belgique, les deux premiers Plans fédéraux de développement durable mentionnent l'objectif de réduire la dette publique et précisent l'importance de cet objectif dans une perspective de développement durable. Dans le *PFDD 2004-2008*, il est précisé que "*Dans notre pays, la diminution rapide de la dette publique constitue une mission urgente pour les générations futures dans le cadre du développement durable*" (§1315).

Utilisation de l'indicateur au niveau européen

La liste d'indicateurs structurels inclut l'indicateur *Dette publique en pourcentage du PIB*, mais cet indicateur ne fait pas partie de la liste d'indicateurs de développement durable de la Commission européenne.

III.4 Réponses politiques

Type de réponses politiques	N° de la fiche	Nom de l'IDD
Stratégie fédérale de DD: contenu, mise en œuvre et qualité	36	Contenu des Plans fédéraux de DD: classement des mesures des deux premiers plans selon les thèmes
	37	Mise en œuvre du 1er Plan
	38	Réactions des organisations de la société civile aux enquêtes publiques sur le Plan fédéral de DD
Budget/ finances publiques	39	Dépenses de R&D financées par les pouvoirs publics
	40	Dépenses de sécurité sociale
	41	Recettes de sécurité sociale
	42	Dépenses pour la protection de l'environnement
	43	Recettes environnementales
	44	Dépenses pour l'Aide officielle au développement

36 Contenu des deux premiers Plans fédéraux de développement durable

Pertinence pour un développement durable

En 1992, le Plan d'Action 21 (8.7) engage les Etats à introduire des stratégies nationales en faveur d'un développement durable. Cet engagement est confirmé en 1997 par l'obligation, pour chaque pays, d'élaborer une telle stratégie pour 2002. En 2002, le Plan de Johannesburg ajoute que ces stratégies doivent être prêtes pour 2005. En Belgique, cet engagement est concrétisé par la loi belge du 5 mai 1997 *relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable* qui constitue une Stratégie de développement durable. Cette loi ayant trait uniquement aux compétences fédérales, il ne s'agit pas d'une stratégie nationale mais d'une stratégie fédérale.

Un des outils créés par la loi de mai 1997 est le Plan fédéral de développement durable (PFDD). Ce Plan est établi tous les quatre ans. Le contenu de ce plan est précisé dans la loi: "*Ce plan, structuré suivant la classification de l'Action 21, détermine les mesures à prendre au niveau fédéral en vue de la réalisation des objectifs du développement durable dans une perspective d'efficacité et de cohérence interne de la politique en cette matière. Il tient compte des éléments de prospective à long terme*".

Définition

Les deux graphiques suivants illustrent le contenu des Plans fédéraux de développement durable en analysant la répartition des mesures selon deux types de classification possibles: le thème et l'instrument politique.

Le graphique 48 montre la répartition des mesures des deux premiers Plans fédéraux de développement durable en fonction des grands thèmes d'Action 21: modes de consommation et de production; pauvreté y compris surendettement - santé; agriculture - milieu marin - diversité biologique; énergie - transports - ozone et changements climatiques; moyens d'exécution; renforcement du rôle des grands groupes sociaux; dix lignes directrices de la politique de développement durable. Les actions du PFDD 2000-2004 étaient classées selon ces thèmes et, pour l'analyse, celles du PFDD 2004-2008 ont été reclassées parmi ces sept catégories de thèmes. Ce reclassement a été fait selon le caractère de la majorité des mesures contenues dans les actions.

Le graphique 49 montre la répartition des mesures des deux premiers Plans fédéraux de développement durable en fonction de l'instrument politique. Les catégories utilisées sont les suivantes:

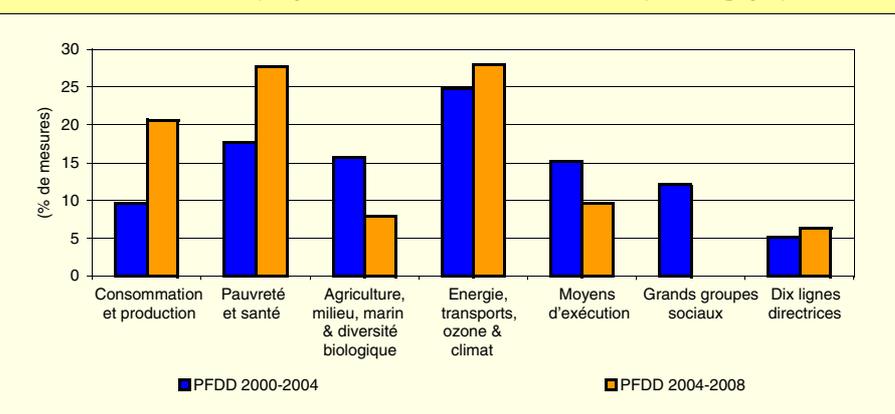
1. instruments de régulation: normes, licences, restrictions, etc.;
2. instruments économiques: subventions, taxation, diminution des charges, etc.;
3. instruments de communication et instruments de recherche: études, campagnes de sensibilisation, usage des canaux de communication, etc.;
4. instruments volontaires: accords volontaires, etc.;
5. instruments de suivi: indicateurs, rapports, etc.;
6. instruments de programmation: planning et mesures non encore précisées. Le planning relève de cette catégorie puisqu'un plan inclut des nouvelles mesures, non encore fixées.

Evolution

Le nombre total de mesures est moins élevé dans le PFDD 2004-2008 (354 mesures, soit 43 % de moins) que dans le PFDD 2000-2004 (622 mesures).

Le graphique 48 montre que, tant dans le PFDD 2000-2004 que dans le PFDD 2004-2008, le pourcentage de mesures dans la catégorie de thèmes "Energie, transports, ozone et climat" et "Pauvreté et santé" est plus élevé que le pourcentage de mesures des autres thèmes.

Graphique 48 Mesures des deux premiers Plans fédéraux de développement durable, réparties en fonction de leur thème, en Belgique, mi-2005

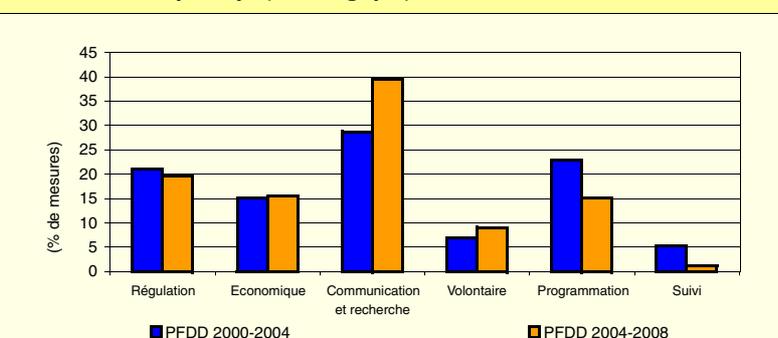


Source Analyse de la TFDD sur base des deux Plans fédéraux de développement durable

En comparant le PFDD 2000-2004 et le PFDD 2004-2008, il ressort qu'une catégorie de thèmes disparaît dans le PFDD 2004-2008: "Renforcement du rôle des grands groupes sociaux" qui correspond à la partie 3 d'Action 21. Le pourcentage de mesures dans les catégories de thèmes "Consommation et production", "Pauvreté et santé" et "Energie, transports, ozone et climat" a augmenté, contrairement aux catégories "Agriculture, milieu marin et diversité biologique" et "Moyens d'exécution" qui sont traitées moins en détail dans le deuxième Plan. Le pourcentage des mesures dans la catégorie "Dix lignes directrices" a quant à lui légèrement augmenté.

Le graphique 49 montre que les mesures du PFDD 2000-2004 sont majoritairement des mesures basées sur des instruments de "communication et recherche", viennent ensuite des mesures basées sur des instruments de "programmation", de "régulation" et "économiques". Cette répartition est semblable dans le PFDD 2004-2008, même si la catégorie "communication et recherche" prend encore de l'importance. Dans les deux Plans, ce sont les mesures basées sur des instruments de suivi qui sont les moins nombreuses.

Graphique 49 Mesures des deux premiers Plans fédéraux de développement durable, réparties en fonction de l'instrument politique, en Belgique, mi-2005



Source Analyse de la TFDD sur base des deux Plans fédéraux de développement durable

Il ressort de la comparaison entre le PFDD 2000-2004 et le PFDD 2004-2008 que la part des mesures reposant sur des instruments de communication et de recherche augmente alors que celle reposant sur des instruments de programmation diminue. Les parts des mesures basées sur d'autres instruments politiques n'évoluent pas de façon significative.

37 Mise en œuvre du PFDD 2000-2004

Pertinence pour un développement durable

La Stratégie fédérale de développement durable, découlant de la loi du 5 mai 1997 *relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable* crée deux outils majeurs: le *Rapport fédéral sur le développement durable* et le *Plan fédéral de développement durable*. Ceux-ci sont élaborés de façon successive et régulière dans le temps. Le Plan détermine "les mesures à prendre au niveau fédéral en vue de la réalisation des objectifs du développement durable dans une perspective d'efficacité et de cohérence interne de la politique en cette matière" pour la période 2000-2004. Le Rapport analyse entre autre dans quelle mesure ce Plan a été mis en œuvre. Les conclusions tirées de cette analyse permettent d'enrichir et d'améliorer le contenu du Plan suivant, dont la mise en œuvre sera à nouveau analysée dans le Rapport suivant.

L'ensemble de ce processus doit permettre d'améliorer la qualité des décisions et leur mise en œuvre. Il crée ainsi une boucle d'apprentissage en matière de développement durable. Une telle boucle d'apprentissage contribue aux efforts d'une bonne gouvernance.

Définition

Afin d'analyser le suivi donné aux mesures d'un Plan fédéral de développement durable, les mesures peuvent être classées en fonction des étapes du processus de décision qu'elles ont atteintes à la fin des quatre années de validité du Plan. Le processus de prise de décision est examiné et divisé en cinq étapes dans le deuxième *Rapport fédéral sur le développement durable* (TFDD, 2002).

- "**1. Préparation:** choix du calendrier, des instruments et des objectifs intermédiaires. Cette étape dure théoriquement jusqu'au moment où les objectifs et les instruments sont choisis et prêts à être repris dans un texte réglementaire.
- 2. Décision:** formulation, approbation et publication des mesures. En théorie, cette étape dure jusqu'au moment où une mesure est mise en œuvre.
- 3. Exécution:** mise en œuvre des mesures, leur contrôle. Il s'agit de l'application de la réglementation après son entrée en vigueur.
- 4. Monitoring:** rassemblement de données sur l'exécution, menant éventuellement à des adaptations; cela se passe simultanément à la mise en œuvre d'une politique.
- 5. Évaluation:** recherche scientifique ayant pour but d'orienter la politique, en apportant un avis sur le projet et son suivi. Elle peut avoir lieu avant, pendant et après chacune des étapes précédentes."

En outre, cinq catégories peuvent être définies pour les mesures qui ne peuvent pas être classées dans une des étapes du processus de décision:

- "**6. Variable:** mesure devant être mise en œuvre par tous les services publics et ayant atteint des étapes différentes du processus de prise de décision dans les différents services publics.
- 7. Sans suite:** mesure pour laquelle aucune initiative observable par des tiers n'a été prise afin de la mettre en œuvre.
- 8. Caduque:** mesure rendue caduque par de nouvelles décisions.
- 9. Défédéralisée:** mesure prise selon certaines compétences fédérales qui ont été transférées aux entités fédérées après que le Plan soit publié.

10. Non documentée: mesure n'ayant fait l'objet d'aucun rapport et au sujet de laquelle aucune information n'est disponible. Comme des informations erronées ont été communiquées au sujet de certaines mesures, celles-ci ont été affectées à cette catégorie".

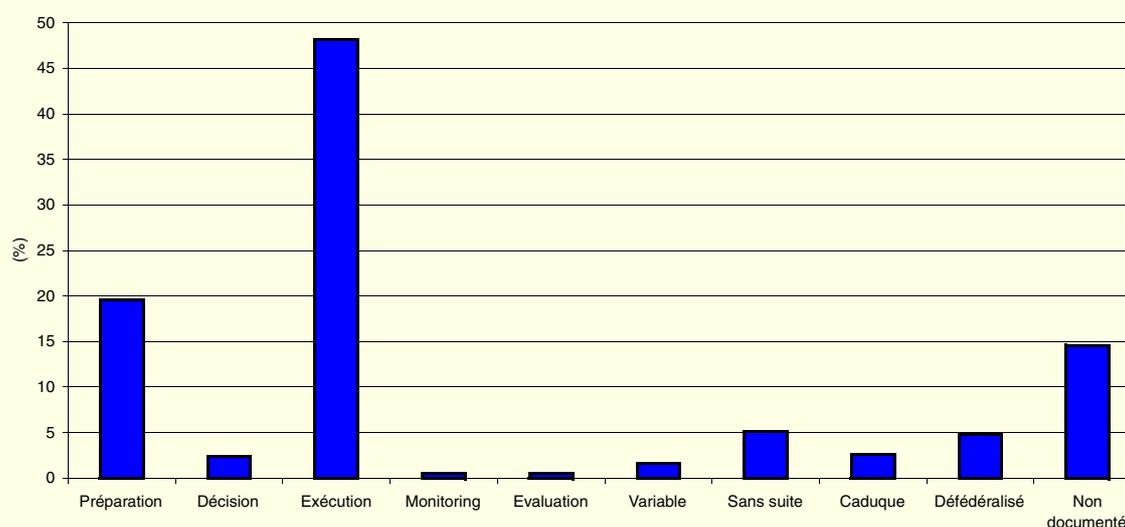
Le graphique 50 montre ce classement en dix étapes des mesures du *PFDD 2000-2004*, sur la totalité de sa période de mise en œuvre, de 2000 à 2004.

Evolution

Seules les données du *PFDD 2000-2004* sont exposées ici. La mise en œuvre du deuxième Plan s'écoule de 2004 à 2008 et vient donc de débuter. Une évolution dans la mise en œuvre ne peut dès lors pas encore être illustrée.

Fin 2004, 71 % des mesures du *PFDD 2000-2004* sont en cours de mise en œuvre et pour 29 % des mesures l'état de mise en œuvre n'a pas pu être identifié. Parmi les mesures mises en œuvre, 20 % des mesures sont dans une phase préparatoire et 48 % des mesures sont en exécution. Très peu de mesures sont dans une phase de monitoring ou d'évaluation (3 mesures par catégorie de mise en œuvre). Parmi les mesures dont l'état de mise en œuvre n'a pas pu être identifié, 8 % ne sont plus d'actualité au niveau fédéral. En effet, 5 % ne sont plus de compétence fédérale (phase de régionalisation de 2001) et 3 % sont rendues caduques par des mesures prises à d'autres niveaux (au niveau européen par exemple). Finalement il y a 5 % des mesures pour lesquelles rien n'a encore été mis en place, 2 % de mesures dont la mise en œuvre est variable et 15 % de mesures pour lesquelles aucune information n'est disponible.

Graphique 50 Suite donnée au Plan fédéral de développement durable 2000-2004, classement selon les étapes et les catégories du processus de décision



Source Analyse de la TFDD sur base des données de la CIDD et des services publics

38 Réactions des organisations de la société civile à la consultation publique sur les Plans fédéraux de développement durable

Pertinence pour le développement durable

La participation est un principe fondamental du développement durable, décrit dans la Déclaration de Rio. Pour s'engager sur la voie du développement durable, la participation de la population à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique en la matière est essentielle. La participation est un processus d'apprentissage où l'apport de tous les acteurs de la société est pertinent pour l'enrichissement de la politique. Elle permet la confrontation des différentes visions et la création d'une assise sociétale pour la politique menée. La participation peut être contraignante sur le plan légal ou pas, ad hoc ou structurelle, être organisée ou non par de grands organes consultatifs.

La loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable introduit une approche participative et responsable dans le processus de décision. Elle prévoit, parmi les différentes étapes d'élaboration du Plan et avant qu'il soit soumis au gouvernement, l'organisation d'une consultation de la population au sujet de l'avant-projet de plan. Celui-ci est ensuite adapté en fonction des remarques, avis et suggestions collectés. Le projet ainsi obtenu est alors soumis à l'approbation du gouvernement.

Définition

Les réactions aux plans successifs, obtenues lors des consultations, sont regroupées selon les neuf grands groupes sociaux décrits dans Action 21: les femmes, les enfants et les jeunes, les populations autochtones, les ONG, les autorités locales, les syndicats, les employeurs (commerce et industrie), la communauté scientifique et technique et les agriculteurs. Les réactions sont ventilées sur base du profil, du statut et du groupe-cible spécifique auquel l'organisation qui a répondu s'adresse. Pour présenter ces réactions de façon synthétisée dans le tableau 6, deux catégories ont été ajoutées: les conseils consultatifs et "autres" (partis politiques, administrations publiques, autorités régionales...). La catégorie ONG a été subdivisée selon les thèmes suivants: l'environnement, le développement Nord-Sud, le socioculturel. La catégorie populations autochtones regroupe les organisations s'occupant de la situation des communautés de migrants et soutenant les populations autochtones à l'étranger.

Le tableau 6 présente ainsi la distribution des réactions en fonction des grands groupes sociaux décrits ci-dessus. Les réactions sont issues des consultations sur le premier Plan (période de consultation: 1er février 2000 - 31 mars 2000) et le deuxième Plan (période de la consultation: 15 février 2004 - 25 mai 2004).

Evolution

La première consultation en 2000 a permis de récolter 1 887 réactions, dont 300 d'organisations. Dans le cadre de la consultation sur le deuxième avant-projet, 805 réactions sont parvenues dont 221 formulées par des organisations. Les réactions des citoyens ne sont pas prises en considération ici.

Tableau 6 Réactions d'organisations aux consultations de 2000 et 2004

	Consultation 2000		Consultation 2004	
	Nombre de réactions	Pourcentage de réactions	Nombre de réactions	Pourcentage de réactions
Femmes	9	3,3	2	0,9
Enfants et jeunes	5	1,8	4	1,8
Population autochtones / communautés de migrants	2	0,7	2	0,9
Total des ONG	123	45,2	80	36,2
<i>ONG environnement</i>	58	21,3	41	18,6
<i>ONG développement</i>	48	17,6	28	12,7
<i>ONG socioculturelles</i>	17	6,3	11	5,0
Autorités locales	14	5,1	76	34,4
Syndicats	17	6,3	3	1,4
Employeurs	27	9,9	14	6,3
Communauté scientifique et technique	25	9,2	12	5,4
Agriculteurs	7	2,6	1	0,5
Conseils consultatifs	11	4,0	16	7,2
Autres	32	11,8	11	5,0
Total	272	100	221	100

Source Analyse de la TFDD sur base des données fournies par le CDO (2000) et le SPP Développement durable (2004)

Lors des deux consultations, la plupart des réactions provenaient d'ONG. Les employeurs, les syndicats, les institutions scientifiques et les représentants de la catégorie "autres" ont donné proportionnellement plus leur avis en 2000 qu'en 2004. La part des réactions des autorités locales, et dans une moindre mesure des conseils consultatifs, a augmenté lors de la deuxième consultation. Il est à remarquer que lors des deux consultations, les autres grands groupes sociaux mentionnés dans Action 21 se sont peu manifestés: les associations représentant les femmes, les jeunes, les autochtones ou les agriculteurs. Ce sont précisément ces groupes qui ne sont que peu ou pas du tout représentés dans les conseils consultatifs en Belgique.

Lien avec l'évolution mondiale

A l'échelle européenne, une consultation publique a été organisée dans le cadre de l'actualisation de la Stratégie européenne pour un développement durable. La Commission européenne a collecté 1 104 réactions.

Le tableau 7 répartit ces réactions parmi un certain nombre de groupes sociaux. Seu-

les les organisations ou institutions ayant réagi par le biais d'un des deux questionnaires de la Commission et n'ayant pas réclamé l'anonymat ont été prises en considération. Parmi les réactions reçues, ce sont les ONG (comme en Belgique) et les entreprises (différence avec la Belgique) qui ont fourni le plus de réactions.

Tableau 7 Réactions des groupes de la société civile à la consultation européenne sur la Stratégie européenne de développement durable

	Questionnaire détaillé	Questionnaire concis	Total
ONG (environnement, social et consommateurs)	41	51	92
Entreprises	36	44	80
Syndicats	5	4	9
Administrations publiques	31	24	55
Institutions scientifiques	1	10	11
Total	114	133	247

Source CCE (2005a). *Réponses à la consultation publique 2004 sur la stratégie de l'Union européenne pour un développement durable*. http://www.europa.eu.int/comm/sustainable/pages/replies_pc_fr.htm (15/06/05)

Lien avec les stratégies européenne et belge de développement durable

La Stratégie européenne pour un développement durable met l'accent sur l'importance de la participation dans le processus de décision: "*Un processus décisionnel ouvert permet d'identifier clairement les compromis nécessaires entre les différents intérêts en présence et de garantir la transparence des décisions. Un processus décisionnel plus ouvert permet également aux citoyens de s'approprier les objectifs du développement durable et de leur donner le sentiment que les individus peuvent, par leur action, réellement changer les choses*" (CCE 2002). La Convention d'Aarhus que la Belgique a été l'une des premières à ratifier en juin 1998 (parmi les 35 pays qui l'ont ratifiée) contribue également au développement du principe de participation. Cette convention détermine un certain nombre de droits pour les citoyens et les organisations en matière d'environnement dans trois grands domaines: l'accès à l'information, la participation au processus décisionnel et l'accès à la justice.

En Belgique, l'importance de la participation (des citoyens et des grands groupes sociaux) est mise en exergue dans les deux Plans fédéraux de développement durable.

Utilisation de l'indicateur au niveau européen

Cet indicateur ne figure pas dans la liste des indicateurs structurels. La liste des indicateurs pour un développement durable de la Commission européenne comprend un indicateur sur la participation *Réponses aux consultations publiques de la Commission européenne sur Internet*. Celui-ci doit encore être précisé.

39 Dépenses de recherche et développement des pouvoirs publics

Pertinence pour un développement durable

La recherche et développement (R&D) joue un rôle fondamental dans la perspective d'un développement durable. D'une part, elle est un déterminant essentiel de la croissance économique et peut contribuer à la création d'emplois, à la cohésion sociale et à la protection de l'environnement. D'autre part, elle est nécessaire pour améliorer notre compréhension des interactions entre les capitaux économique, humain et environnemental. Dans ce sens, les gouvernements ont reconnu dans l'Action 21 que "Les sciences doivent fournir une contribution accrue afin d'élargir les connaissances et de faciliter l'interaction entre science et société. (...) Les connaissances scientifiques doivent être appliquées à la formulation des objectifs et mises au service des buts du développement durable sous la forme d'évaluations scientifiques de la situation actuelle et des perspectives d'avenir du système planète Terre" (§35.3). Les connaissances scientifiques sont par ailleurs essentielles dans le cadre de l'application du principe de précaution: "Ces évaluations (...) doivent être utilisées lors de la prise des décisions et dans le cadre de l'interaction entre les sciences et l'élaboration des politiques" (§35.3).

Les dépenses de R&D des pouvoirs publics contribuent, avec celles des autres acteurs, aux efforts de R&D. Celles financées par les pouvoirs publics sont en particulier nécessaires pour soutenir et orienter la R&D dans des domaines d'intérêt général, tels que le développement durable.

Définition

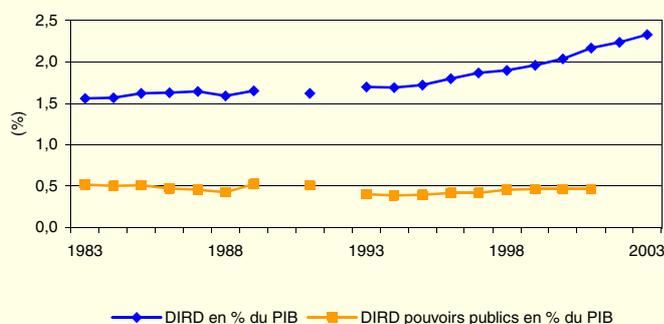
Les dépenses intérieures brutes de R&D (DIRD) "couvrent les dépenses afférentes aux travaux de R&D exécutés sur le territoire national pendant une période donnée. Ces dépenses comprennent également la R&D exécutée sur le territoire national et financée par l'étranger, mais ne tiennent pas compte des paiements pour des travaux de R&D effectués à l'étranger. Les statistiques de R&D sont basées sur des enquêtes rétrospectives auprès des organismes qui ont effectué de la R&D sur le territoire national. Ces organismes sont regroupés selon les 4 secteurs d'exécution institutionnels suivants: les entreprises, les pouvoirs publics, les institutions sans but lucratif et l'enseignement supérieur" (Biatour, 2004).

Les dépenses présentées dans le graphique 51 sont relatives aux DIRD de l'ensemble des secteurs et aux DIRD financées par les pouvoirs publics en Belgique. Elles sont exprimées en % du PIB. Dans le graphique 53, ce sont les DIRD de l'ensemble des secteurs en % du PIB et la part des DIRD financées par les pouvoirs publics qui sont présentées en Belgique et dans l'UE.

Evolution

Comme le montre le graphique 51, les DIRD financées par les pouvoirs publics ont fluctué entre 1983 et 2003 autour des 0,5 % du PIB. Elles ont en particulier baissé au cours de la première moitié des années '90 jusqu'à 0,39 % du PIB en 1994. Elles ont ensuite progressivement augmenté pour atteindre 0,47 % du PIB en 2001. L'ensemble des DIRD de tous les secteurs a quant à lui augmenté davantage sur la période considérée, passant de 1,56 % en 1983 à 2,17 % en 2001, avec une croissance importante depuis 1995. Par conséquent, la

Graphique 51 Part des DIRD totales et des DIRD financées par les pouvoirs publics dans le PIB en Belgique, 1983-2003



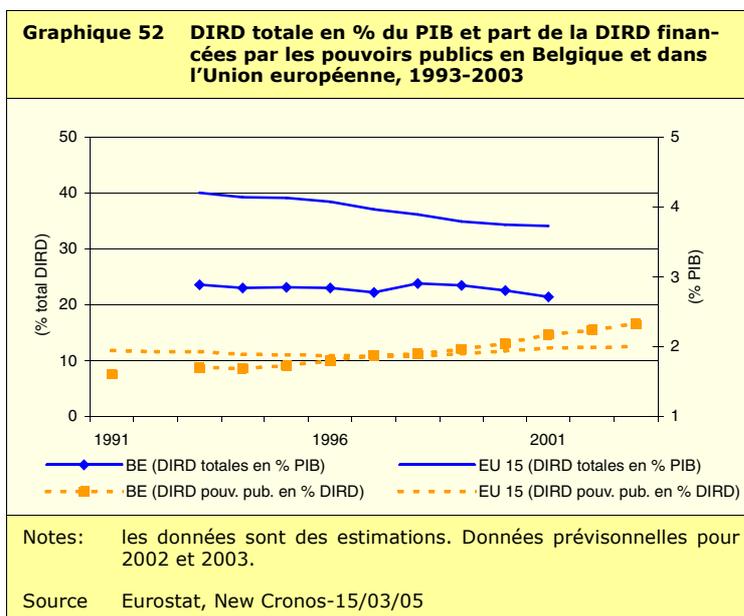
Note: données prévisionnelles pour les années 2002 et 2003.

Source SPP-Politique scientifique dans Biatour B.(2004). *La R&D et l'innovation en Belgique: diagnostic sectoriel*. WP 15-04. Bruxelles: Bureau fédéral du Plan.

part des DIRD financées par les pouvoirs publics dans le total des DIRD a baissé entre 1983 et 2001, passant de 33,4 % à 21,4 %.

Lien avec l'évolution internationale

Le part de la DIRD totale financée par les pouvoirs publics est plus faible en Belgique que dans l'Union européenne, respectivement 21,44 % et 34,07 % (UE-15, dans UE-25: 34,7 %) en 2001. Mais comme le montre le graphique 52, tant en Belgique que dans l'Union européenne, la part des DIRD des pouvoirs publics dans l'ensemble des DIRD est en baisse. La baisse est nettement plus forte dans l'ensemble de l'Union européenne (de 40,0 % en 1993 à 34,1 % en 2001 dans UE-15) qu'en Belgique (de 23,5 % en 1993 à 21,44 % en 2001).



Remarquons néanmoins que les DIRD totales exprimées en % du PIB ont augmenté nettement plus rapidement en Belgique que dans l'UE-15 entre 1995 et 2001, passant respectivement de 1,72 % à 2,17 % et de 1,88 % à 1,98 %. La part des DIRD totales dans le PIB en Belgique a d'ailleurs dépassé la part moyenne dans l'Union européenne dès 1998. En 2003, la part des DIRD totales dans le PIB était, selon les stimations, supérieure en Belgique (2,33 %) à la moyenne européenne (1,95 % dans UE-25 et 2,0 % dans UE-15).

Lien avec les stratégies européenne et belge de développement durable

Au niveau européen, les gouvernements ont mis l'accent sur l'importance de la R&D pour le développement de l'Union européenne lors du Conseil européen de Lisbonne. Ils se sont engagés à créer un espace européen de la recherche et de l'innovation. Lors du conseil européen de Göteborg, ils ont mis l'accent sur certains domaines de R&D en demandant au Conseil "de tenir dûment compte de l'énergie, des transports et de l'environnement dans le 6e programme-cadre de recherche et de développement" (Conseil de l'UE 2001). Par la suite, ils ont adopté, lors du Conseil européen de Barcelone, l'objectif d'accroître les dépenses de R&D afin d'atteindre, en 2010, une intensité de R&D égale à 3 % du PIB. Il se sont également engagés à ce que deux tiers de ces investissements soient financés par le secteur privé.

Au niveau fédéral belge, le *PFDD 2000-2004* consacre un chapitre à la recherche dans lequel il définit plusieurs objectifs et mesures pour que la recherche scientifique contribue à un développement durable: "Sans préjudice d'autres objectifs, la recherche scientifique doit être axée sur l'acquisition de connaissances essentielles sur la société et la nature" (§594). Le *PFDD 2004-2008* mentionne aussi l'importance de la R&D pour promouvoir un DD et comprend l'engagement "de mieux mettre en concordance la recherche scientifique préparatoire aux politiques et les mesures de développement durable qu'il prendra à l'avenir" (§4201).

Utilisation de l'indicateur au niveau européen

L'indicateur *Dépenses intérieures brutes de R&D en % du PIB* fait partie à la fois de la liste d'indicateurs structurels et de la liste d'indicateurs de développement durable de la Commission européenne.

40 Dépenses de sécurité sociale

Pertinence pour un développement durable

Dans la plupart des pays développés ayant adopté le modèle d'«Etat-providence», des systèmes de sécurité sociale ont été élaborés par les pouvoirs publics en concertation avec les partenaires sociaux. Ces systèmes incarnent la volonté de ces acteurs de garantir un certain revenu aux individus au cas où un risque déterminé se concrétiserait (ex. perte d'emploi ou maladie). Ils permettent ainsi de lutter contre la pauvreté et de répartir plus équitablement les richesses. Le développement de systèmes de sécurité sociale constitue dès lors une part importante de toute politique visant à promouvoir un développement durable.

Le suivi des données relatives aux dépenses de sécurité sociale, ainsi qu'aux recettes de sécurité sociale (voir fiche n°41) est essentiel pour garantir la viabilité des systèmes de sécurité sociale. Il revêt une importance particulière dans le cadre d'une politique axée sur les effets du vieillissement de la population (voir fiche n°1). Cette évolution démographique devrait en effet entraîner à l'avenir une augmentation des dépenses sociales liées au vieillissement de la population.

Définition

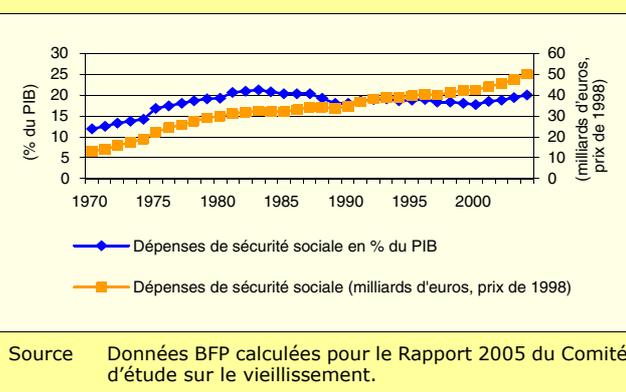
Les dépenses de sécurité sociale concernent toutes les interventions faites dans le cadre du système de sécurité sociale pour protéger des individus ou des ménages contre certains risques ou pour leur permettre de satisfaire certains besoins¹: maladie, handicap ou invalidité, vieillesse, chômage, prépensions, interruptions de carrière, décès d'un membre de la famille et soutien aux personnes ayant des enfants ou d'autres membres de la famille à leur charge. Certaines dépenses directement à charge du Budget général des dépenses de l'Etat (prestations d'assistance sociale, pensions du secteur public et transferts aux ménages) ne sont pas prises en compte dans l'indicateur présenté dans les graphiques 53 et 54.

Le graphique 53 indique les dépenses de sécurité sociale à la fois en milliards d'euros à prix constants et en pourcentage du PIB en Belgique entre 1970 et 2004. Le graphique 54 montre l'évolution des parts des dépenses dans les différentes catégories de prestations sociales par rapport à l'ensemble des dépenses de sécurité sociale en Belgique.

Evolution

En Belgique, les dépenses de sécurité sociale exprimées à prix constants ont augmenté régulièrement entre 1970 et 2003. Elles sont passées de 13,1 milliards d'euros en 1970 à 50,1 milliards d'euros en 2004, soit une croissance annuelle moyenne de 4 %. Exprimées en % du PIB, ces dépenses de sécurité sociale ont sensiblement augmenté entre 1970 (12,0 %) et 1983 (21,3 %). Elles ont ensuite été réduites et stabilisées autour de 18,6 % entre 1989 et 1999. Depuis 2000, elles sont à nouveau en augmentation et s'élevaient en 2004 à 20,0 % du PIB.

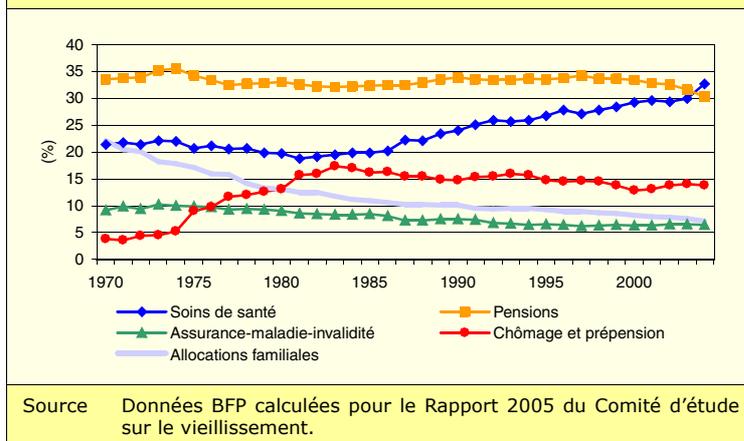
Graphique 53 Dépenses de protection sociale en milliards d'euro et en % du PIB en Belgique, 1970-2004



1. Pour autant qu'il ne s'agisse pas d'arrangements réciproques ou individuels simultanés.

La répartition de ces dépenses entre les différentes catégories de prestations sociales montre entre 1970 et 2004 des évolutions très différentes pour chaque catégorie. La part des dépenses de pensions (dans l'ensemble des dépenses) est restée assez stable sur cette période et connaît une diminution depuis 2000. La part des dépenses de soins de santé a enregistré une très forte augmentation entre 1981 et 2004. La part des dépenses d'allocations familiales est en chute libre depuis 1970. Celle de chômage et de prépension a connu une augmentation très soutenue entre 1970 et 1983 et a tendance à baisser légèrement depuis lors. Enfin, la part des dépenses consacrées aux indemnités de maladie-invalidité a en moyenne baissé légèrement entre 1970 et 2004.

Graphique 54 Part des dépenses liées à différents risques par rapport aux dépenses totales de protection sociale, 1970-2004



Lien avec l'évolution internationale

Les données harmonisées et disponibles au niveau européen portent sur les dépenses de protection sociale, à savoir non seulement celles relevant de la sécurité sociale (présentées pour la Belgique dans les graphiques 53 et 54) mais aussi celles de l'Etat. Ces données sont basées sur la méthodologie ESSPROS de 1996 et commencent en 1994. Selon cette source, la part des dépenses de protection sociale s'élevait à 27,8 % du PIB en Belgique en 2002, un niveau très proche de la moyenne de l'UE-15 (28 %).

La ventilation des dépenses en fonction des différents risques dans l'UE-15 diffère de celle de la Belgique. D'une part, les dépenses de protection sociale dans l'UE-15 comprennent une rubrique consacrée au soutien direct des personnes ou des ménages dans le domaine du logement, ce qui n'est pas le cas en Belgique. En 2002, ces dépenses représentaient 2 % de l'ensemble des dépenses de protection sociale dans l'UE-15. D'autre part, la part des dépenses consacrées aux soins de santé et à l'invalidité est supérieure dans l'UE-15 à celle observée en Belgique, à savoir 36 % contre 33 % en 2002. C'est toutefois l'inverse qui prévaut en matière de chômage avec respectivement 12 % des dépenses en Belgique et 7 % des dépenses dans l'UE-15 en 2002.

Lien avec les stratégies européenne et belge de développement durable

Dans la Stratégie européenne de développement durable, les gouvernements se sont engagés à adapter les régimes de protection sociale pour assurer leur viabilité à long terme malgré le vieillissement de la population, pour promouvoir l'intégration sociale et l'égalité des sexes, et pour fournir des services de santé de qualité (Conseil de l'UE 2000;§31).

En Belgique, le *PFDD 2000-2004* mentionne que la norme implicite de maîtrise des dépenses continue à être respectée. Cette norme a été adoptée dans le cadre du programme européen de stabilité 2000-2004. Le *PFDD 2004-2008* prévoit également une série de mesures qui ont trait à des dépenses relatives à la lutte contre la pauvreté et aux pensions.

Utilisation de l'indicateur au niveau européen

Les indicateurs structurels ne contiennent pas d'indicateur relatif aux dépenses de protection sociale. La liste des indicateurs de développement durable de la Commission européenne en comporte en revanche plusieurs, tous exprimés en pourcentage du PIB: les dépenses publiques actuelles et prévues dans le secteur des pensions et les dépenses publiques actuelles et prévues dans le secteur des soins de santé.

41 Recettes de sécurité sociale

Pertinence pour un développement durable

Les dispositifs mis en place par les systèmes de sécurité sociale sont importants pour les politiques de développement durable car ils garantissent aux affiliés un certain revenu au cas où un risque déterminé se matérialiserait (ex. perte d'emploi ou maladie). De cette manière, ces systèmes reflètent la volonté des pouvoirs publics de redistribuer la richesse et de prévenir des situations de pauvreté, ce qui constitue une priorité du développement durable.

Une politique de développement durable doit ainsi prêter attention au financement des dispositifs du système de sécurité sociale, c'est-à-dire aux recettes de sécurité sociale. Cette politique doit pour cela veiller à générer une croissance économique suffisante pour financer ces dispositifs à long terme. Elle doit ensuite adapter, si nécessaire, ces dispositifs aux évolutions fondamentales des besoins sociaux. Les besoins générés par le phénomène du vieillissement en sont un exemple. Enfin, elle doit faire en sorte que le mode de financement n'entraîne pas d'externalités négatives qui pèseraient sur les générations futures ou sur des personnes non assurées ou défavorisées. De telles externalités pourraient survenir suite à des déficits budgétaires ou avec des systèmes privés basés sur des modes de production non durables.

Définition

Les recettes de sécurité sociale comprennent les cotisations sociales du régime salarié, les transferts des pouvoirs publics, les transferts en provenance d'autres systèmes et d'autres ressources. Les cotisations sociales du régime salarié sont les retenues faites par l'Etat sur les salaires bruts des travailleurs. Elles sont composées des cotisations patronales et des cotisations personnelles. Les transferts des pouvoirs publics (centraux, régionaux ou locaux) concernent d'une part la dotation de l'Etat fédéral et d'autre part le financement alternatif (financement non basé sur des cotisations). Quelques impôts sont également prélevés par la sécurité sociale. Enfin, parmi les autres ressources de la sécurité sociale figurent notamment les produits de divers dividendes et intérêts.

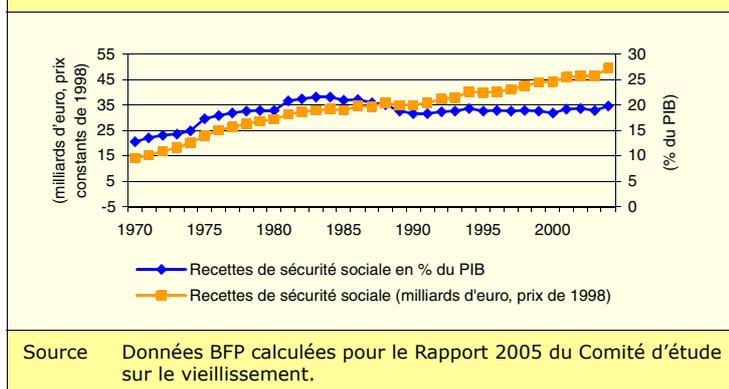
Le graphique 55 présente l'évolution des recettes de sécurité sociale en milliards d'euros à prix constants et en pourcentage du PIB en Belgique entre 1970 et 2004. Le graphique 56 montre quant à lui la part relative des différentes sources de recettes dans l'ensemble des recettes de sécurité sociale.

Evolution

Exprimées à prix constants, les recettes de sécurité sociale ont été multipliées par plus de 3 entre 1970 et 2004, passant de 14 milliards d'euros à 49,5 milliards d'euros. Exprimées en pourcentage du PIB, les recettes de sécurité sociale ont connu une forte croissance entre 1970 et 1983, passant de 13 % du PIB à 22 % du PIB. Elles ont ensuite baissé pour atteindre 18,3 % en 1990. Depuis lors, elles fluctuent en moyenne autour de 18,9 % du PIB.

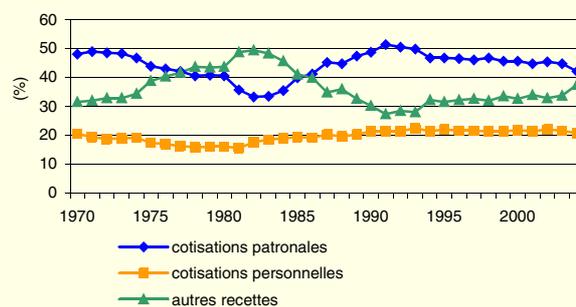
En 2004, le montant des recettes de sécurité sociale est inférieur à celui de dépenses de sécurité sociale présentées dans la fiche 40 et s'élevant à 50,1 milliards d'euros en 2004. Le système de sécurité sociale était donc caractérisé par un déficit primaire (hors charges d'intérêt) de 0,6 milliards d'euros.

Graphique 55 Recettes de la sécurité sociale en milliards d'euros (à prix constants) et en pourcentage du PIB, 1970-2004



En 2004, 42 % des recettes provenaient des cotisations patronales du régime salarié (voir graphique 56). La part des cotisations personnelles du régime salarié était alors de 21 %, tandis que celle des autres recettes s'élevait à 37 %. Entre 1970 et 2004, la part des cotisations personnelles a toujours fluctué autour de 20 %. La part des cotisations patronales a quant à elle diminué sensiblement entre 1970 et 1983, tandis que les autres recettes augmentaient de façon continue. Ensuite, et jusqu'au début des années 1990, c'est le schéma inverse qui s'est produit. Et puis, jusqu'en 2004, c'est à nouveau une hausse des autres recettes (surtout le financement alternatif) et une légère baisse des cotisations patronales qui ont été enregistrées.

Graphique 56 Parts relatives des différentes recettes de la sécurité sociale en Belgique, 1970-2004



Source : Données BFP calculées pour le Rapport 2005 du Comité d'étude sur le vieillissement.

Lien avec l'évolution internationale

Des données harmonisées relatives aux recettes de protection sociale (c'est à dire non seulement celles de sécurité sociale mais aussi celles alimentant le budget de l'Etat) pour la Belgique et l'UE sont disponibles depuis le milieu des années 1990. Ces données sont basées sur la méthodologie ESSPROS de 1996. Elles ne sont pas tout à fait comparables aux données belges présentées dans les graphiques précédents. D'après ces données, la part des recettes de protection sociale dans le PIB était plus élevée en Belgique (32,3 %) que dans l'UE-15 (28,9 %) en 2002. Par ailleurs, la part moyenne des cotisations patronales dans l'ensemble des recettes de protection sociale est sensiblement inférieure dans l'UE-15 qu'en Belgique, à savoir 38,9 % dans l'UE-15 en 2002 contre 50,1 % en Belgique. La part moyenne des cotisations personnelles a baissé dans l'UE-15 entre 1995 et 2002 et s'élevait à 21,4 % en 2002, ce qui est très proche du niveau belge (22,1 %).

Lien avec les stratégies européenne et belge de développement durable

Comme mentionné à la fiche n°40 consacrée aux dépenses de sécurité sociale, la Stratégie européenne de développement durable traite de la viabilité des régimes de protection sociale. Sans préciser d'objectifs au niveau des recettes, les gouvernements ont pris l'engagement dans cette stratégie de moderniser les régimes de protection sociale pour faire face à certains problèmes sociaux, comme le vieillissement de la population et l'exclusion sociale.

En Belgique, le *PFDD 2000-2004* indique que les moyens affectés au régime de sécurité sociale doivent être garantis de façon stable. A cet égard, il convient de tenir également compte des nouveaux besoins qui se font jour au sein de la société. Pour pouvoir faire face aux effets de l'évolution démographique, la volonté est de constituer un excédent budgétaire et d'accélérer l'apurement de la dette. Le *PFDD 2004-2008* souligne également cette nécessité. Il propose en particulier d'assurer un suivi de la stratégie d'investissement des fonds de placement privés tels que les fonds de pensions, et de voir dans quelle mesure des modes de production durables pourraient être stimulés par ce biais.

Utilisation de l'indicateur au niveau européen

Ni la liste des indicateurs structurels ni celle des indicateurs pour un développement durable de la Commission européenne ne contient d'indicateur relatif aux recettes de sécurité sociale.

42 Dépenses publiques liées à l'environnement

Pertinence pour un développement durable

Les activités humaines exercent de nombreuses pressions sur le capital environnemental et dégradent son état. Pour remédier aux dégradations de l'état du capital environnemental et pour réduire les pressions exercées sur ce capital, les pouvoirs publics consacrent une partie de leur budget à des dépenses en faveur de l'environnement. Ces dépenses représentent une réponse apportée par les pouvoirs publics pour préserver le capital environnemental.

Dans Action 21, les gouvernements avaient reconnu que *"les questions d'environnement exigeront des efforts spéciaux"* (§33.5) au niveau des ressources et mécanismes financiers à mettre en place. Dix ans plus tard, dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, la nécessité d'allouer des ressources financières à la protection de l'environnement est mentionnée très régulièrement.

Définition

Les dépenses publiques destinées à la protection de l'environnement incluent toutes les dépenses réalisées par les pouvoirs publics qui sont destinées expressément à des activités dont le but est de prévenir, réduire ou éliminer la pollution ou les nuisances causées par les activités de production ou de consommation de biens et de services. Les dépenses de protection de l'environnement incluent des dépenses courantes, par exemple pour le traitement des déchets. Elles incluent également des dépenses d'investissement, comme la construction d'une installation de purification des eaux. Les dépenses réalisées par les ménages et les entreprises ne sont pas reprises dans cet indicateur.

Le graphique 57 présente l'évolution des dépenses publiques liées à l'environnement en millions d'euros et en % du PIB en Belgique entre 1997 et 2000. Les données en matière de dépenses environnementales sont très parcellaires et présentent un retard important dans l'actualisation des données, ce qui limite les possibilités d'informer sur ces dépenses.

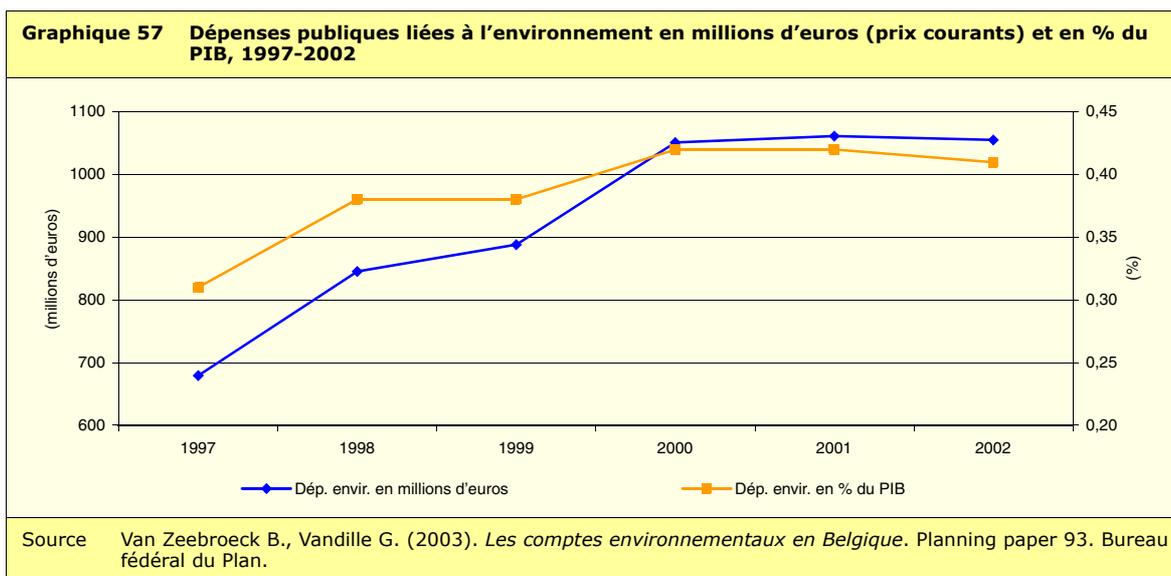
Evolution

Les dépenses publiques pour la protection de l'environnement ont fortement augmenté entre 1997 et 2000, passant de 679 à 1 051 millions d'euro. Elles ont ensuite été stabilisées (1 055 millions d'euro en 2002).

Le pourcentage de ces dépenses dans le PIB a également augmenté entre 1997 et 2000, passant de 0,31 % en 1997 à 0,42 % en 2000. Il a ensuite baissé entre 2000 et 2002 pour atteindre 0,41 % du PIB en 2002.

Les dépenses publiques pour la protection de l'environnement représentaient 24 % du total des dépenses pour la protection de l'environnement en 2000.

Les dépenses courantes – publiques et privées – pour la protection de l'environnement sont en majorité ciblées sur les secteurs des déchets et de l'eau. En 2000, le secteur des déchets a en effet absorbé 66 % de l'ensemble des dépenses environnementales (ménages, entreprises et pouvoirs publics) et le secteur de l'eau 17 %. Les autres secteurs (air, diversité biologique, sols, rayonnements, etc.) se sont partagés les 17 % restants.



La majorité des dépenses publiques pour la protection de l'environnement sont financées par les Régions. C'est en effet à ce niveau de pouvoir que se trouve la grande majorité des compétences environnementales en Belgique. En 2000, l'état fédéral a financé 12 % du total des dépenses publiques pour la protection de l'environnement, les régions 61 % et les pouvoirs locaux 27 %.

Lien avec l'évolution internationale

Sur la base des données d'Eurostat, les dépenses de protection de l'environnement faites par les pouvoirs publics en Belgique sont légèrement inférieures à la moyenne européenne, respectivement 0,5 % et 0,6 % du PIB en 2000. Les dépenses du secteur privé sont par contre proportionnellement plus importantes en Belgique qu'en Europe. Les données d'Eurostat ne correspondent cependant pas à celles des comptes environnementaux belges présentés dans le graphique 57 car elles sont basées sur d'autres définitions.

Signalons que les statistiques sur ce type de dépenses sont en développement. La qualité des données et le degré de couverture des activités varient de pays à pays.

Lien avec les stratégies européenne et belge de développement durable

Au niveau européen, la Stratégie de développement durable ne donne pas d'indication sur le niveau des dépenses publiques à atteindre pour protéger l'environnement.

Les Plans fédéraux de développement durable ne contiennent pas d'objectif précis concernant le niveau des dépenses des pouvoirs publics pour la protection de l'environnement. Ils incluent toutefois de nombreuses actions qui impliquent une augmentation de ces dépenses, comme par exemple la création d'un fonds pour financer les investissements en économie d'énergie dans le secteur public.

Utilisation de l'indicateur au niveau européen

Les dépenses des pouvoirs publics pour la protection de l'environnement ne sont pas reprises dans les indicateurs structurels. Cet indicateur ne figure pas non plus dans les indicateurs de développement durable de la Commission européenne.

43 Recettes publiques liées à l'environnement

Pertinence pour un développement durable

De nombreuses activités humaines, notamment la consommation et la production de biens et de services, dégradent le capital environnemental. Les impacts de ces dégradations et les coûts qu'elles imposent éventuellement à la société ne sont pas pris en compte par les acteurs qui effectuent ces activités.

Une possibilité de réponse politique à cette dégradation est de prélever un montant financier (taxe, redevance ou autre prélèvement) sur les activités qui dégradent le capital environnemental. Ces prélèvements peuvent avoir deux objectifs: d'une part, générer des revenus pour remédier aux impacts de ces dégradations sur les capitaux et d'autre part, inciter ceux qui effectuent ces activités à prendre en compte les impacts négatifs sur les capitaux de leur choix et éventuellement modifier leur comportement en conséquence. Ces prélèvements peuvent donc être un outil pour inciter les acteurs économiques à adopter des comportements compatibles avec la préservation des capitaux et donc avec un développement durable. Les recettes liées à ces prélèvements permettent de mesurer l'utilisation de ces outils.

Définition

L'indicateur de recettes publiques liées à l'environnement présenté dans le graphique 58 est composé des recettes perçues par l'Etat fédéral sur 3 taxes liées à l'énergie:

- la TVA sur les combustibles de chauffage, les carburants automobiles et l'électricité;
- les droits d'accises sur l'énergie;
- la cotisation sur l'énergie.

Ces 3 taxes ressortent des compétences de l'Etat fédéral. Les recettes perçues par l'Etat sur ces 3 taxes sont exprimées en % du PIB dans le graphique 58.

Il existe d'autres taxes directement liées à l'environnement. Il s'agit, pour le pouvoir fédéral, des écotaxes. Pour les Régions, il s'agit des taxes sur les eaux et sur les déchets. Ces taxes ne sont pas reprises dans cet indicateur car elles sont principalement levées par les Régions et car le montant total des recettes de ces taxes est peu élevé (environ 3 % des recettes liées aux taxes sur l'énergie). Néanmoins, leur niveau est fourni à la section suivante à titre d'information.

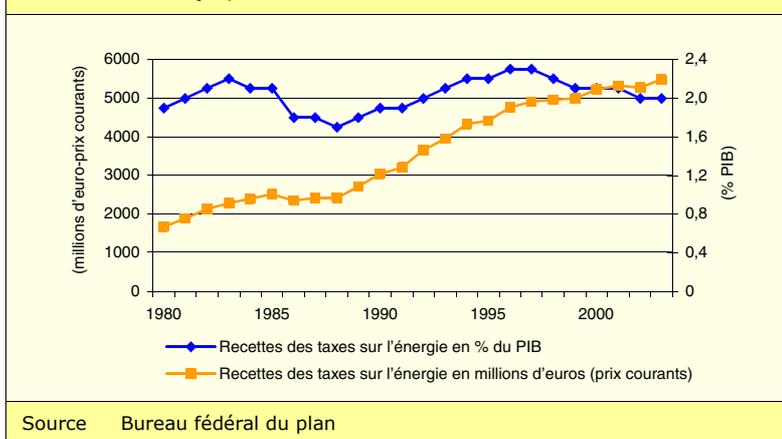
Evolution

En 2003, les taxes sur l'énergie ont rapporté 5,5 milliards d'euros à l'Etat fédéral, soit 2 % du PIB. En 1980, ces recettes étaient équivalentes à 1,7 milliards d'euros. Mesurées en part du PIB, les recettes des taxes sur l'énergie sont restées relativement stables en Belgique depuis 1980, oscillant autour de 2 % (graphique 58).

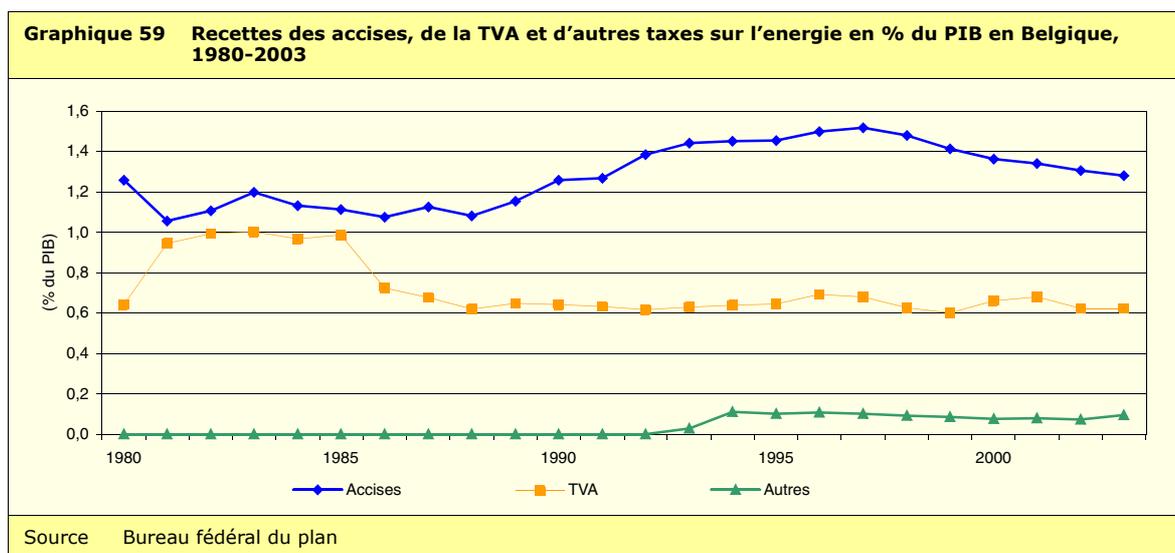
Toutefois, comme le montre le graphique 59 les différentes composantes des recettes n'évoluent pas en parallèle.

En 1986, la forte baisse des prix du pétrole a provoqué une baisse des recettes de TVA, qui a été

Graphique 58 Recettes des taxes sur l'énergie en % du PIB en Belgique, 1980-2003



progressivement compensées par une hausse des recettes des droits d'accises. La cotisation sur l'énergie a elle été introduite en 1993.



Les recettes des taxes sur l'environnement mentionnées ci-dessus, et non incluses dans cet indicateur, étaient en 2003 de 176 millions d'euros (trente fois moins que les taxes liées à l'énergie), soit 0,1 % du PIB. Pour le niveau fédéral, ces taxes n'incluent que les écotaxes, dont les recettes étaient de moins de 1 million d'euros en 2003.

Lien avec l'évolution internationale

La comparaison avec les évolutions européennes doit être faite avec précaution, car les statistiques européennes ne reprennent pas exactement les mêmes données. Selon les informations de la base de données New Cronos d'Eurostat (*Environmental Protection Expenditure and Environmental Taxes Statistics*), les recettes des taxes liées à l'énergie, en part du PIB, sont en Belgique inférieures d'environ 25 % à la moyenne de l'UE-15. Les évolutions sont par contre similaires: la part des recettes des taxes sur l'énergie dans l'UE-15 étant, elle aussi, relativement stable par rapport au PIB.

Lien avec les stratégies européenne et belge de développement durable

Dans la Stratégie européenne de développement durable, les gouvernements ont reconnu que "Fixer des prix qui reflètent mieux ce que les différentes activités coûtent réellement à la société motiverait davantage les consommateurs et les producteurs dans leurs choix quotidiens quant aux biens et aux services à acheter ou à produire." (Conseil de l'UE 2001, §22), mais n'ont pas pris d'engagement plus précis sur les prélèvements relatifs à l'énergie.

En Belgique, les Plans fédéraux de développement durable ne contiennent pas d'objectifs et ne proposent pas de mesures relatives au niveau des recettes fiscales liées à l'environnement. Toutefois, ces Plans recommandent d'intégrer les coûts sociaux et environnementaux dans les prix par l'utilisation de la fiscalité.

Utilisation de l'indicateur au niveau européen

Cet indicateur n'est pas repris dans les indicateurs structurels. La liste d'indicateurs de développement durable de la Commission européenne contient quant à elle un indicateur sur les recettes fiscales liées à l'énergie: *Revenus des taxes sur l'énergie à prix constants et consommation d'énergie*.

44 Aide officielle au développement

Pertinence pour le développement durable

Le développement durable vise, à l'échelle mondiale, un équilibre entre le développement des êtres humains, de l'environnement et de l'économie. Les pays en développement font l'objet d'une attention particulière à cet égard puisqu'ils ont accumulé un retard en matière de développement social et économique. Compte tenu de ce retard, ils sont d'autant plus vulnérables aux dégradations de l'environnement: la désertification en constitue un bel exemple.

Il est dès lors essentiel d'investir dans les pays en développement en vue d'améliorer le bien-être des populations et de répondre à leurs besoins en matière de développement. C'est pourquoi les pays développés consacrent une partie des fonds publics à l'aide au développement. Dans un contexte de développement durable, fixer un niveau suffisamment élevé d'aide au développement ne suffit pas. Il est également important de veiller à ce que ces investissements contribuent au développement économique et social ainsi qu'à la gestion de l'environnement. Il faut aussi veiller à ce qu'ils encouragent des modes de production et de consommation durables.

Définition

Le graphique 60 présente l'évolution de l'aide officielle au développement en Belgique entre la fin des années 1980 et 2004. L'aide officielle au développement (AOD) consiste en un soutien public financier et matériel de certains pays plus développés à destination de pays en développement.

En Belgique, l'AOD se compose des moyens alloués par les autorités fédérales, régionales et locales. Ce sont les autorités fédérales qui ont le plus de compétences en la matière. Les dépenses en matière d'AOD sont le plus souvent répertoriées en trois catégories:

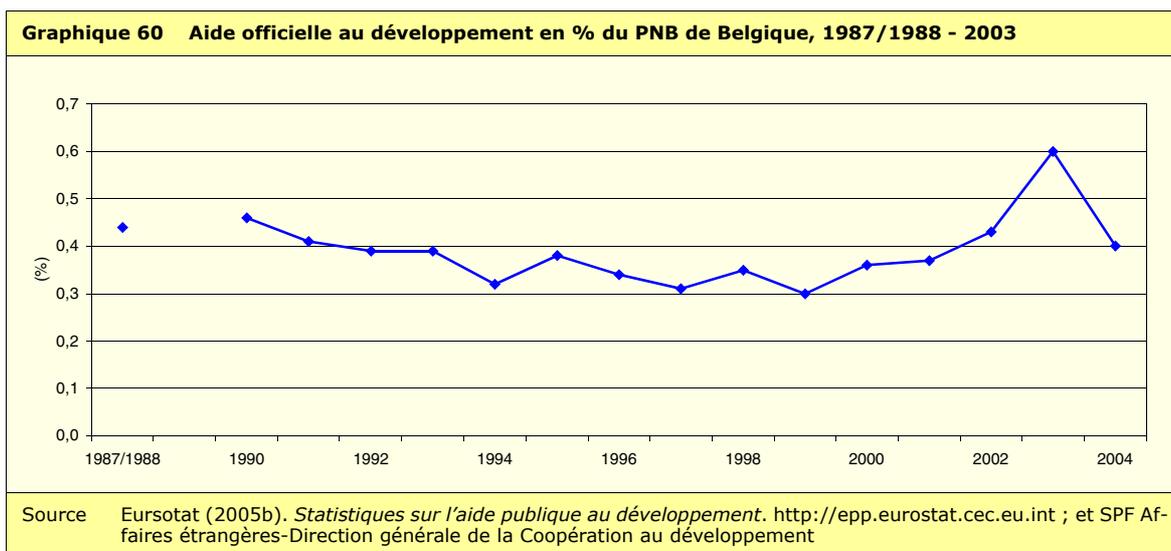
- la coopération bilatérale directe, organisée d'Etat à Etat. En Belgique, cette coopération se limite à 18 pays au maximum;
- la coopération bilatérale indirecte, à savoir les actions partiellement financées par les pouvoirs publics mais qui sont préparées et mises en œuvre par des acteurs indirects, c'est-à-dire les organisations non gouvernementales de développement (ONG) et d'autres organisations spécialisées;
- la coopération multilatérale qui consiste en des subventions aux organismes internationaux actifs dans le domaine de l'aide au développement. A titre d'exemple: l'UNICEF, l'OMS, la Croix-Rouge internationale, l'UNAIDS et l'Union européenne.

De plus, le Fonds belge de survie et l'aide humanitaire font également partie de l'AOD de la Belgique. Le premier finance, en Afrique seulement, plusieurs programmes visant à garantir les chances de survie de personnes menacées par la faim. L'aide humanitaire est faite quant à elle de l'aide apportée lors de la prévention de catastrophes, de l'aide d'urgence en cas de catastrophe et de l'aide à la reconstruction.

Evolution

Au cours de la période étudiée, l'AOD a fluctué entre 0,30 et 0,50 % du PNB. Entre 1990 et 1994, elle a diminué de 0,46 à 0,32 %. En 1995, elle a grimpé à 0,35 % pour ensuite rediminuer progressivement jusqu'à 0,30 % en 1999. A partir de là, elle a augmenté de manière systématique jusqu'en 2003 où elle a atteint 0,61 % du PNB. Cette progression exceptionnelle s'explique principalement par la décision des autorités fédérales belges d'alléger la dette de la République démocratique du Congo. En 2004, un recul de l'AOD à 0,4 % du PNB est observé.

En 2002, l'aide officielle au développement en Belgique a été consacrée à hauteur de 68 % à des programmes bilatéraux de développement et pour 2 % à des emprunts bilatéraux. Les 30 % restants concernent les contributions des autorités belges aux institutions internationales actives dans le domaine de la coopération au développement.



Lien avec l'évolution mondiale

En 2002, les Etats membres de l'UE des 15 ont consacré 0,35 % de leur PIB à l'aide officielle au développement. A l'échelle internationale, et toujours pour 2002, les pays ont été classés dans plusieurs catégories selon leur profil de dépenses en AOD. La Turquie, la République tchèque et les Etats Unis ont consacré moins de 0,13 % de leur PIB à l'AOD. Les pays cités ci-après y ont consacré entre 0,13 % et 0,28 % de leur PIB : l'Islande, l'Italie, la Grèce, la Nouvelle-Zélande, l'Espagne, l'Autriche, l'Australie, l'Allemagne, le Portugal et le Canada. Le Royaume-Uni, la Suisse, la Finlande, la France, l'Irlande et la Belgique y ont consacré entre 0,31 % et 0,43 % de leur PIB. Enfin, l'effort du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Suède, de la Norvège et du Danemark en matière d'AOD se situe entre 0,77 % et 0,96 % de leur PIB (données de Eurostat et SPF Affaires étrangères-Direction de la coopération au développement).

Lien avec la Stratégie européenne et belge de développement durable

La Stratégie européenne de développement durable mentionne que le développement durable est un objectif de la coopération au développement bilatérale et multilatérale. Elle confirme l'objectif de consacrer 0,7 % du PIB à l'AOD comme proposé par les Nations unies et confirmé par cette même institution dans les objectifs de développement du Millénaire.

Le *PFDD 2000-2004* propose de réformer la politique en matière de coopération internationale, de mieux la coordonner et, entre autres, d'examiner ses effets sur les pays en développement. La Belgique continuera à plaider activement pour un allègement de la dette des pays les plus pauvres et allouera davantage de moyens aux projets multilatéraux visant une réduction de dettes et aux fonds environnementaux. Elle souscrit à l'objectif des Nations unies de consacrer 0,7 % du PIB à l'AOD dans les plus brefs délais. Le *PFDD 2004-2008* préconise d'atteindre cet objectif d'ici 2010.

Utilisation de l'indicateur à l'échelle européenne

Le pourcentage du PIB consacré à l'aide officielle au développement ne fait pas partie de la liste d'indicateurs structurels, mais bien de la liste européenne d'indicateurs de développement durable.

IV. Liste des sigles utilisés dans le rapport

Sigle	Texte
µg	microgramme
AOD	Aide officielle au développement
APD	Aide aux pays en développement
B&S	Biens et services
BfP	Bureau fédéral du Plan
BNB	Banque nationale de Belgique
CCCC	Convention cadre sur les changements climatiques
CCI	Chomeurs complets indemnisés
CFC	Chlorofluorocarbures
CFDD	Conseil fédéral pour le développement durable
CH ₄	Méthane
CIEM	Conseil international pour l'exploration de la mer
CO	Monoxyde de carbone
CO ₂	Dioxyde de Carbone
COV	Composés organiques volatils
COV-NM	COV non méthaniques
DD	Développement durable
DIRD	Dépenses intérieures brutes de R&D
DPSIR	Drivers, pressure, state, impact, response
EMAS	Système de gestion de l'environnement et d'audit environnemental
FBCF	Formation brute de capital fixe
FM	Force motrice
FSC	Forest Stewardship Council
GES	Gaz à effet de serre
HA	Hectare
ICN	Institut des comptes nationaux
IDD	Indicateur de développement durable
ISO	International Standart Organization
ISSP	Institut scientifique de la santé publique
IUCN	The world conservation Union (international union for the conservation of nature)
kg	Kilogramme
LRTAP	Pollution de l'air transfrontière à longue distance

Sigle	Texte
Mt	Megatonne
N ₂ O	Oxyde nitreux
NO ₂	Dioxyde d'Azote
NO _x	Oxydes d'Azote
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
ODD	Objectifs de développement durable
OGM	Organismes génétiquement manipulés
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONEm	Office national de l'emploi
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
OPCVM	Organismes de placement collectif à valeurs mobilières
PFDD 2000-2004	Plan fédéral de développement durable 2000-2004
PFDD 2004-2008	Plan fédéral de développement durable 2000-2004
PGM	Plantes génétiquement modifiées
PIB	Produit intérieur brut
PK	Protocole de Kyoto
PM	Particulate matter (très petites particules en suspension dans l'air)
PME	Petites et moyennes entreprises
PNB	Produit national brut
PPA	Parité de pouvoir d'achat
R&D	Recherche et développement
SAI	Social Accountability International
SICAF	Société d'investissement à capital fixe
SICAV	Société d'investissement à capital variable
SME	Système de management environnemental
SO ₂	Dioxyde de soufre
SPF	Service public fédéral
TepHIV	Tonne équivalent pétrole
TFDD	Task force développement durable
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UNAIDS	The Joint United Nations Programme on /AIDS
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
URE	Utilisation rationnelle de l'énergie

V. Bibliographie

Action21: voir CNUED 1993.

AIE (2004). *World Energy Outlook 2004*. Paris: OCDE/AIE.

Belgaqua. Chiffres-clés. <http://www.belgaqua.be> (22/08/05).

Bernard (2000). *Cours de toxicologie environnementale*. UCL.

Biatour, B. (2004). *La R&D et l'innovation en Belgique: diagnostic sectoriel*. WP 15-04. Bruxelles: Bureau fédéral du Plan.

Bibby A. (2004). *L'amiante dans les lieux de travail: un héritage empoisonné*. Magazine Travail. OIT.

Bioforum (2004). *Meer dan 2/3 van de Belgische gezinnen blijft verse bioproducten kopen*. <http://www.bioforum.be/>: Niews 24/03/2005 (29/09/05).

BNB. *Base de données Belgostat*. <http://www.belgostat.be/startSDW.do> (20/09/05).

Bossuyt, N. & Van Oyen, H (2001). *Espérance de vie en bonne santé selon le statut socio-économique en Belgique*. www.iph.be/epidemio: autres rapports (20/09/2005).

Bremond J. & Geledan A. (1981). *Dictionnaire économique et social*. Paris: Hatier.

Bureau fédéral du plan. Base de données du modèle Hermès.

Bureau fédéral du plan (1996). *Launching the testing of Indicators of Sustainable development for Decision-making. Social, institutional, economic and environmental aspects*. Bruxelles: Bureau fédéral du plan.

CCE (2001a). *Développement durable en Europe pour un monde meilleur: stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable*. COM(2001) 264 final.

CCE (2001b). *Directive 2001/77/CE relative à la promotion d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables*. Journal officiel L 283 du 27.10.2001.

CCE (2001c). *Livre vert sur l'avenir de la politique commune de la pêche*. COM(2001)135 final.

CCE (2001d). *Vers une vision globale stratégique des sciences du vivant et de la biotechnologie: document de consultation*. COM(2001)454 final du 04/09/2001.

CCE (2002). *Stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable*. Luxembourg: office des publications officielles des Communautés européennes.

-
- CCE (2003a). *Directive 2003/35/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 mai 2003, prévoyant la participation du public lors de l'élaboration de certains plans et programmes relatifs à l'environnement, et modifiant, en ce qui concerne la participation du public et l'accès à la justice, les directives 85/337/CEE et 96/61/CE du Conseil*. Journal officiel L 156 du 25.06.2003.
- CCE (2003b). *EU energy & transport in figures, 2003*. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes.
- CCE (2003c). *Rapport de la "European Conference 2003 on Asbestos" organisée par La Commission Européenne et le Senior Labour Inspectors Committee de la Commission européenne (SLIC)*. <http://www.hvbg.de/e/asbest/> (20/09/05).
- CCE (2004). *EU energy and transport in figures, 2004*. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes.
- CCE (2005a). *Réponses à la consultation publique 2004 sur la stratégie de l'Union européenne pour un développement durable*. http://www.europa.eu.int/comm/sustainable/pages/replies_pc_fr.htm (22/08/05).
- CCE (2005b). Site de la DG agriculture consacré à l'agriculture biologique. http://europa.eu.int/comm/agriculture/qual/organic/def/index_fr.htm (22/08/05).
- CCE (2005c). Site de la DG environnement consacré à EMAS. http://europa.eu.int/comm/environment/emas/index_en.htm (22/08/05).
- CDO (2000). *Codering en verwerking van gegevens betreffende de reacties van de Belgische bevolking op het Voorontwerp van Federaal Plan voor Duurzame Ontwikkeling*. Eindrapport bij het Project Consult/1-2000 in opdracht van de Staatssecretaris voor Energie en Duurzame Ontwikkeling (Projectnummer 175A4500).
- CELINE: Communication personnelle.
- CFDD (2004). *Avis sur la construction participative d'un tableau de bord du développement durable pour la Belgique*. 19 février 2004. avis n° 2004A01F.
- CIDD. *Rapports annuels des membres de la CIDD de 2000 à 2005*. <http://www.cidd.fgov.be/> (20/09/05).
- CNUED (1993). *Action 21, Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Déclaration de principes relatifs aux forêts*. Genève: Nations unies. <http://www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/index.htm> (22/08/05).
- Commission technique mer du Nord (1995). *Flux vers la mer du Nord. Les émissions belges de substances dangereuses dans l'air et dans l'eau durant la période 1985-1995*. Unité de Gestion du Modèle mathématique de la mer du Nord. Bruxelles: Ministère de la santé publique et de l'environnement.
- Comité des hauts responsables de l'inspection du travail (2000). *Session européenne sur l'amiante: juin – décembre 2000*. Doc. 12270/03 fr.
- Conseil européen (2002). *Décision du Conseil du 18 février 2002 sur les lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres en 2002*. Journal officiel n° L 060 du 01/03/2002 p. 0060 - 0069.

- Conseil de l'Union européenne (2000). *Conclusions de la présidence. Lisbonne. 23 et 24 mars 2000*. <http://register.consilium.eu.int/>.
- Conseil de l'Union européenne (2001). *Conclusions de la présidence. Conseil européen de Göteborg. 15 et 16 juin 2001*. SN 200/01. <http://register.consilium.eu.int/>.
- Comité d'études sur le vieillissement du Conseil supérieur des finances (2005). *Rapport annuel 2005*. <http://www.plan.be/fr/pub/other/OPVERG200501/OPVERG200501fr.pdf> (30/09/2005).
- Cosgrave W.J. & Rijsberman F. R. pour le Conseil mondial de l'eau (2000). *World water vision - L'eau: l'affaire de tout le monde*. World water council / Earthscan Publ.
- CRIOC (2005). *Farde de documentation tabac*. Bruxelles: CRIOC.
- David Suzuki Foundation (2005). *The Maple Leaf in the OECD. Comparing progress toward sustainability*. Vancouver: David Suzuki Foundation.
- Debuisson, M. (1997). *La diminution de la mortalité infantile dans les arrondissements belges au tournant du 20ème siècle*. Service des études et de la statistique. Ministère de la Région wallonne. Discussion paper n°9702.
- Demoustiez A. & Bayot B. (2005). *L'investissement socialement responsable. II. Le marché*. Courrier hebdomadaire du CRISP 2005. n°1869-1870.
- Departement voor Zeevisserij (2005). Communication personnelle.
- DG Ecofin. *Base de données AMECO*. http://europa.eu.int/comm/economy_finance/indicators/annual_macro_economic_database/ameco_en.htm (01/04/05).
- EEA (2001a). *Late lessons from early warnings: the precaution principle 1896-2000*. Environmental issue report n°22. Copenhagen: EEA.
- EEA (2001b). *Indicator fact sheet signals 2001-chapter households*. http://themes.eea.eu.int/Sectors_and_activities/households/indicators (29/09/2005).
- EEA (2004). *Source apportionment and loads (riverine and direct) of nutrients to coastal waters*. http://themes.eea.eu.int/Specific_media/water/indicators (29/09/2005).
- European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions (2005). *Work-related Stress*. www.eurofound.eu.int (11/04/2005).
- Eurostat . Base de données New Cronos.
- Eurostat (1996). *Système européen des comptes, SEC 1995*. Luxembourg.
- Eurostat (2004). *European Community Household Panel*. <http://epp.eurostat.cec.eu.int: At-risk-of-poverty rate after social transfers: total> (30/09/2005).
- Eurostat (2005a). *European Social statistics - Social protection - Expenditure and receipts Data 1994-2002*. 2005 Edition. ISSN 1681-9365. <http://epp.eurostat.cec.eu.int/> (22/08/05).
- Eurostat (2005b). *Statistiques sur l'aide publique au développement*. <http://epp.eurostat.cec.eu.int: Official Development Assistance. Net disbursements for Official Development>

Assistance to DAC (Development Assistance Committee) countries as a % of Gross National Income at market prices (30/09/2005).

Eurostat (2005c). *Indicateurs de développement durable*. <http://epp.eurostat.cec.eu.int: Développement durable> (30/09/2005).

Eurostat (2005d). *Indicateurs structurels*. <http://epp.eurostat.cec.eu.int: Indicateurs structurels> (30/09/2005).

FAO (2005). *Base de donnée FIGIS, données "marine fisheries – global capture production 1950-2002"*. <http://www.fao.org/figis/servlet/static?dom=root&xml=tseries/index.xml> (30/09/2005).

Fifth international conference on the protection of the North sea (2002). *Progress Report. Fifth international conference on the protection of the North sea, 20-21 march 2002, Bergen, Norway*. <http://odin.dep.no/md/nsc/> (20/09/05)

Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (2002). *Temps et travail: la durée du travail*. <http://www.fr.eurofound.eu.int/publications/files/EF0211FR.pdf> (30/09/2005).

Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (1991 – 1996 – 2000). *Conditions de travail dans l'Union européenne*. www.eurofound.eu.int (11/04/2005).

Fonds des maladies professionnelles (2005). *Rapport annuel du Fonds des maladies professionnelles*. Bruxelles: Fonds des maladies professionnelles.

Global Leaders of Tomorrow Environment (2002). *2002 Environmental Sustainability Index*. An Initiative of the Global Leaders of Tomorrow Environment Task Force, World Economic Forum. Annual Meeting 2002. In collaboration with Yale Center for Environmental Law and Policy Yale University, Center for International Earth Science Information Network Columbia University.

Gouzée N., Mazijn B. & Billharz S. (1995). *Social, institutional, economic and environmental aspects of Indicators of Sustainable development for Decision-making*. Bruxelles: Bureau fédéral du plan.

Gouzée, N., Willems, S. & Zuinen, N. (1999). *Développement durable: un projet à l'échelle mondiale*. Planning Paper 85. Bruxelles: Bureau fédéral du plan.

Gouzée N., Delbaere P. & Dresselaers P. (2002). *La politique menée pour un développement durable*. Working Paper 01-05. Bruxelles: Bureau fédéral du plan.

Gouvernement fédéral (2004). *Plan fédéral de développement durable 2004-2008*. Secrétaire d'Etat au développement durable. <http://www.plan2004.be> (22/08/05).

Inchem (1999). *Fiche mercure*. <http://www.inchem.org> (30/09/2005).

Inchem (1999). *Fiche plomb*. <http://www.inchem.org> (30/09/2005).

Inchem (2001). *Fiche cadmium*. <http://www.inchem.org> (30/09/2005).

INS (2002). *Les pauvres dépensent davantage pour la santé... et pour le tabac*. Info Flash n°11, 2 février 2002. Bruxelles: Institut national des statistiques. http://statbel.fgov.be/press/fl011_fr.asp (30/09/2005).

- INS (2004a). *Population et ménages. Ménages et noyaux familiaux*. Direction générale statistique et information économique. Bruxelles: Institut national des statistiques.
- INS (2004b). *Recensement de la population et des logements de l'INS*. Bruxelles: Institut national des statistiques.
- INS. Portail agriculture. http://statbel.fgov.be/port/agr_fr.asp (09/11/2005).
- INS. Portail statistique. http://statbel.fgov.be/port/home_fr.asp. (09/11/2005).
- ISSP (1997 et 2001). *Enquête de santé par interview ISP de 1997 et de 2001*. <http://www.iph.fgov.be/epidemi/epifr/index.htm> (30/09/2005).
- International Council for the exploration of the sea (2004). *Report of the ICES advisory committee on fishery management and advisory committee on ecosystems 2004*. <http://www.ices.dk/products/icesadvice.asp> (30/09/2005).
- International Energy Agency (2004). *World Energy Outlook, 2004*. Paris: International Energy Agency.
- International Service for the Acquisition of Agri-biotech Applications. *Global Review of Commercialized Transgenic Crops*. Editions de 1997 à 2004. <http://www.isaaa.org> (30/09/2005).
- International Standard Organisation. <http://www.iso.org>.
- International Standard Organisation. *The ISO survey of ISO 9001:2000 and ISO 14001 Certificates-2003*. <http://www.iso.org> (22/08/05).
- IUCN (2004). *2004 IUCN Red list of threatened species – Global species assessment*. Cambridge: IUCN. <http://www.redlist.org> (30/09/2005).
- Lambrechts M. (2004). *Le vieillissement démographique: nature, causes et perspectives*. Note interne-ADDG6511. Bureau fédéral du plan.
- L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement (1999). *La consommation et le crédit aux particuliers. Rapport général 1999*. Charleroi: L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement.
- L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement (2003). *La consommation et le crédit aux particuliers. Rapport général 2003*. Charleroi: L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement.
- L'Observatoire de l'épargne européenne (2004). *L'endettement des ménages européens de 1995 à 2002*. Paris: L'Observatoire de l'épargne européenne.
- Max Havelaar (2005). Communication personnelle.
- New Cronos: voir Eurostat.
- OCDE (2002). *Vers une consommation durable des ménages? Tendances et politiques dans les pays de l'OCDE*. Paris:OCDE.
- OECD (1995). *The future of work: towards jobless employment?* Ref. n°.: 51728, Main Library, Paris: OECD.

-
- OECD (1997). *Towards Sustainable Fisheries: Economic Aspects of the Management of Living Marine Resources*. Paris: OECD
- OECD (2002). *Environmental Data Compendium 2002*. Paris: OECD
- OIT. *Le travail décent est au cœur du progrès social*. <http://www.ilo.org/public/french/decent.htm> (22/08/05). * ILO. *Decent work - the heart of social progress*. <http://www.ilo.org/public/english/decent.htm> (22/08/05).
- OMS (1997). *La santé et l'environnement dans le cadre du développement durable: Résumé d'orientation*. <http://www.who.int/docstore/peh/archives/resum.htm> (30/09/2005).
- OMS (2002). *Salubrité des aliments et maladies d'origine alimentaire*. Aide-mémoire N°237, Révisé janvier 2002. <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs237/fr/> (30/09/2005).
- OMS (2003). *Rapport sur la santé dans le monde 2002. Réduire les risques et promouvoir une vie saine*. www.who.int (20/09/2005).
- OMS (2005). *Site consacré au tabac*. <http://www.who.int/tobacco/en/index.html> (22/08/05).
- OMS-Europe (2004). *Substances chimiques dangereuses: les principaux risques pour les enfants*. www.euro.who.int/document/mediacentre/fs0204f.pdf (30/09/2005).
- ONU (2000). *Protocole de Cartagène sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique*. <http://www.biodiv.org/biosafety/default.asp> (30/09/2005).
- ONU (2004a). *Mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire. Rapport du Secrétaire général*. <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N04/465/40/PDF/N0446540.pdf?OpenElement>.
- ONU (2004b). *Perspectives démographiques mondiales de l'ONU, 2004*. <http://esa.un.org/unpp/> (30/09/2005).
- OSPAR (2000). *Bilan de santé pour l'Atlantique du Nord-Est – Région II: Mer du Nord au sens large*. Londres: OSPAR Commission.
- Paoli P. & Merllié D. (2001). *Third Working Conditions Survey, 2000*. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes.
- Parlement européen, Conseil européen (2001). *Directive 2001/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 mars 2001 relative à la dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés dans l'environnement et abrogeant la directive 90/220/CEE du Conseil - Déclaration de la Commission*, Journal officiel n° L 106 du 17/04/2001 p. 0001 – 0039.
- Plan fédéral de développement durable 2000-2004: voir Secrétaire d'Etat à l'énergie et au développement durable (2000).
- Plan fédéral de développement durable 2004-2008: voir Gouvernement fédéral (2004).
- PFDD 2000-2004: voir Secrétaire d'Etat à l'énergie et au développement durable (2000).
- PFDD 2004-2008: voir Gouvernement fédéral (2004).
- PNUD (1997). *Rapport sur le développement humain, 1997*. Paris, Bruxelles: De Boeck & Larcier.

- PNUD (2004). *Rapport sur le développement humain, 2004*. Paris, Bruxelles: De Boeck & Larcier.
- Puddu M. et al. (2003). *L'asthme et la pollution de l'air. Etat des connaissances et données disponibles pour le développement d'une politique de santé en Belgique*. Institut scientifique de la santé publique, Ministère de la Communauté française. IPH/EPI Reports Nr 2003-012.
- Secrétaire d'Etat à l'énergie et au développement durable (2000). *Plan fédéral de développement durable 2000-2004*. Bruxelles: Secrétariat d'Etat à l'énergie et au développement.
- SIRI Group (2003). *Green, social and ethical funds in Europe 2003*. SIRI Milano.
- Social Accountability International (SAI). *Statistiques sur SA 8000*. <http://www.sa-intl.org> (22/08/05).
- SPF Affaires étrangères -Direction générale de la Coopération au développement: Communication personnelle.
- SPP-DD (2004). Bulletin d'information – n°2 - 2/2004.
- SPF Economie INS. *Portail environnement*. www.statbel.fgov.be (08/11/2005).
- SPF Emploi. <http://www.meta.fgov.be/index.htm>.
- SPF Environnement - cellule climat (2004). *Inventaire national de décembre 2004*. www.environment.fgov.be/Root/tasks/atmosphere/klim/pub/natcom/set_fr.htm (08/11/2005).
- SPF Environnement (2005): Communication personnelle.
- SPF Mobilité et transports (2003). *Recensement de la circulation 2003*. <http://www.mobilite.fgov.be/data/mobil/brokm03f.pdf> (08/11/2005).
- SPF Sécurité sociale (2005). *Plan d'action nationale belge inclusion sociale 2003 – 2005*. http://europa.eu.int/comm/employment_social/social_inclusion/docs/napincl_2003_belgium_fr.pdf (**/**/****).
- Stiglitz JE. & Walsh CE. (2004). *Principes d'économie moderne*. 2ème édition. Bruxelles: De Boeck.
- TFDD (1999). *Sur la voie d'un développement durable? Rapport fédéral sur le développement durable*. Bruxelles: Bureau fédéral du plan.
- TFDD (2002). *Un pas vers un développement durable? Rapport fédéral sur le développement durable*. Bruxelles: Bureau fédéral du plan.
- UN (2001). *Indicators of Sustainable Development: Guidelines and Methodologies*. United Nations: New York. http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/indicators/isdms2001/table_4.htm (15/09/05)
- UN CSD (2002). *Plan de mise en oeuvre de Johannesburg*. <http://www.un.org/esa/sustdev> (22/08/05).
- UNEP (2001). *GEO-3 Le passé, le présent et les perspectives d'avenir*. Bruxelles: De Boeck Université.

UNEP (2002). *Vital Water Graphics*. <http://www.unep.org/vitalwater/summary.htm> (22/08/05).

UNEP Chemicals (2002). *Global mercury assessment*. UNEP Chemicals: Geneva, Switzerland.

UNESCO (2003). *The UN world water development report – Water for life, water for people*. UNESCO publishing / Berghahn Books.

UGMM Unité de gestion du modèle mathématique de la mer du Nord, pollution tellurique, substances chimiques, <http://www.mumm.ac.be/> (20/09/05).

Van Zeebroeck B. & Vandille G. (2003). *Les comptes environnementaux en Belgique*. Planning Paper 93. Bruxelles: Bureau fédéral du plan.

WHO (2002a). *The Tobacco Atlas*. J. Mackay & M. Eriksen eds. Geneva: WHO.

WHO (2002b). *Implementation of the WHO Strategy for the Prevention and Control of Chronic Respiratory Diseases*. WHO/MNC/CRA/02.2.

WHO/UNICEF (2000). *Global Water Supply and Sanitation Assessment 2000 Report*. New York: World Health Organization and United Nations Children's Fund.

World bank. *World Bank data query*. <http://devdata.worldbank.org/data-query/>.

Zuinen N. (2004). *Indicateurs pour un développement durable: aspects méthodologiques et développements en cours*. Working Paper 4-04. Bruxelles: Bureau fédéral du plan.

Remerciements

Monsieur B. Bayot, Réseau financement alternatif, pour la fiche "*Investissement financier éthique*" (23).

Madame B. Biatour, Bureau fédéral du Plan, pour la fiche "*Dépenses de recherche et développement des pouvoirs publics*" (39).

Monsieur F. Bossier, Bureau fédéral du Plan, pour les fiches "*Consommation et production d'énergie renouvelable*" (6), "*Consommation d'énergie par habitant*" (9), "*Intensité énergétique de l'économie*" (11) et "*Recettes publiques liées à l'environnement*" (43).

Monsieur P. Cornut, ULB, pour la fiche "*Consommation d'eau par habitant*" (10).

Monsieur H. De Beer, SPP-développement durable, pour la fiche "*Production selon les normes environnementales*" (5).

Madame M. Delanoy, SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, pour la fiche "*Production de plantes génétiquement modifiées*" (8).

Monsieur W. Demarré, DVZ - Departement voor Zeevisserij, pour la fiche "*Stocks commerciaux de poisson à l'intérieur des points de référence limites*" (21).

Monsieur C. Demuth, CELINE - Cellule interrégionale de l'Environnement, pour les fiches "*Emissions de substances polluantes dans l'atmosphère*" (17), "*Emissions de métaux lourds dans l'air et dans l'eau*" (18) et "*Concentrations d'ozone troposphérique*" (32).

Madame T. Dubois, Bureau fédéral du Plan, pour la fiche "*Dettes publiques*" (35).

Madame N. Fasquelle, Bureau fédéral du Plan, pour les fiches "*Dépenses de sécurité sociale*" (40) et "*Recettes de sécurité sociale*" (41).

Madame F-J. Festjens, Bureau fédéral du Plan, pour les fiches "*Dépenses de sécurité sociale*" (40) et "*Recettes de sécurité sociale*" (41).

Madame A. Franklin, Coordinator - Capacity building for biodiversity Royal Belgian Institute of Natural Sciences, pour la fiche "*Nombre d'espèces menacées*" (31).

Madame N. Fraselle, UCL, pour la fiche "*Dettes des ménages*" (34).

Madame V. Gilbert, SPF emploi, pour la fiche "*Prévalence du stress au travail*" (14).

Madame D. Gusbin, Bureau fédéral du Plan, pour les fiches "*Consommation et production d'énergie renouvelable*" (6), "*Intensité énergétique de l'économie*" (11) et "*Intensité en transport routier de l'économie*" (12).

Monsieur K. Hendricks, Bureau fédéral du Plan, pour les fiches "*Durée effective annuelle du travail*" (13), "*Emploi*" (25), "*Chômage*" (26) et "*Chômage de longue durée*" (27).

Monsieur B. Kestemont, INS, pour la fiche "*Production de déchets municipaux*" (20).

Madame M. Lambrecht, Bureau fédéral du Plan, pour les fiches "*Population par classe d'âge*" (1), "*Nombre et structure des ménages*" (2) et "*Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé à la naissance*" (28).

Monsieur P. Lelie, SPF sécurité sociale, pour la fiche "*Pauvreté*" (24).

Monsieur M. Looman, SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, pour la fiche "*Emissions de gaz à effet de serre*" (16).

Monsieur W. Moens, SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, pour la fiche "*Production de plantes génétiquement modifiées*" (8).

Monsieur F. Redant, DVZ- Departement voor Zeevisserij, pour la fiche "*Stocks commerciaux de poisson à l'intérieur des points de référence limites*" (21).

Madame C. Rousseau, CRIOC, pour la fiche "*Consommation de produits labellisés*" (4).

Monsieur S. Scory, MUMM région flamande, pour la fiche "*Emissions d'azote dans l'eau*" (19).

Madame S. Van Rokeghem, Oasis-allergies, pour la fiche "*Prévalence de l'asthme chez les enfants*" (29).

Monsieur G. Vandille, Bureau fédéral du Plan, pour la fiche "*Dépenses publiques liées à l'environnement*" (42).

Madame I. Vanhaevre, CRIOC, pour la fiche "*Fumeurs selon le genre et selon le niveau d'instruction*" (15).

Monsieur E. Verhaegen, INS, pour la fiche "*Consommation de pesticides*" (7)
